La contribution des collectivités à l'éducation au développement durable

ENJEUX, RECOMMANDATIONS ET RETOURS D'EXPÉRIENCES

SUEZ

Comité 21

Cette étude a été réalisée par le **Comité 21**
avec le concours de **SUEZ**

PRÉFACE

Le Comité 21 a placé au premier rang de ses missions l'éducation au développement durable. En 2004, un programme d'actions spécifique sur "Éducation au développement durable" a été créé. Il est conduit par un groupe de pilotage réunissant des adhérents des quatre Collèges de l'association (collectivités, entreprises, ONG et associations, établissements publics) et des représentants de l'Éducation nationale.

Ce programme est inscrit dans le cadre de la Décennie pour l'éducation au développement durable des Nations Unies (2005-2014), dont le Comité 21 est membre en France.
Le premier volet de ce programme, consacré à l'Agenda 21 scolaire, a donné lieu en décembre 2006 à l'édition d'un guide méthodologique sur la conduite d'Agenda 21 scolaire "De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable" [1].

Ce document présente le deuxième volet du programme, qui consiste à accompagner les collectivités dans leur contribution à l'éducation au développement durable des jeunes et des familles. Il propose des recommandations stratégiques et méthodologiques, assorties de retours d'expériences, en France et en Europe.

Dépassant le cadre administratif, l'éducation est ici entendue comme le renforcement des savoirs et des savoir-faire des citoyens. Il s'agit d'abord (chapitre I) de cerner les différentes missions que peut recouvrir ce terme au sein d'une collectivité.

Le chapitre II propose une approche méthodologique pour créer (ou renforcer) l'axe "Éducation au développement durable" dans le cadre de la démarche Agenda 21 (ou de la stratégie locale de développement durable). Le chapitre III présente quelques champs d'actions privilégiés pour l'éducation au développement durable.

Pour illustrer les recommandations, le chapitre IV décrit une collectivité exemplaire dans ce domaine : Lille. Enfin, les lecteurs trouveront un ensemble de fiches techniques sur des thèmes clés du développement durable et une sélection de sites et réseaux ressources.

Ces propositions trouveront leur prolongement au sein d'une rubrique spécifiquement dédiée à l'éducation au développement durable du site **www.comite21.org,** avec le suivi des meilleures pratiques des collectivités territoriales.

Cette rubrique est la vôtre : vous pouvez transmettre vos points de vue, témoignages, retours d'expériences à Christine Delhaye **(delhaye.comite21.org),** Anne Lemaire **(lemaire@comite21.org),** responsables du programme "Éducation au développement durable" et à Antoine Charlot (**charlot@comite21.org**), responsable du programme "Territoires et Agenda 21".

SUEZ, groupe industriel international, est partenaire de nombreuses collectivités, en France et dans le monde, pour l'éducation des jeunes et des consommateurs à l'environnement, à l'éco-citoyenneté, à la gestion durable des ressources… Le Comité 21 le remercie chaleureusement pour le soutien qu'il a apporté à la réalisation de ce travail.

Anne-Marie Sacquet
Directrice générale du Comité 21

1. Cf. présentation du guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire page 51

Sommaire

Préface 1

Introduction 4

I

Les enjeux territoriaux
de l'éducation au
développement durable 8

1. L'information 9
   - 1.1 L'information est un droit
   - 1.2 L'information sur le développement durable : principes et valeurs
   - 1.3 Une information accessible…
   - 1.4 …et qui donne envie d'agir

2. L'éducation 15
   - 2.1 Le développement durable à l'école
   - 2.2 Les collectivités et l'école : des liens renforcés pour l'éducation au développement durable

3. La concertation 20
   - 3.1 De l'éducation à la décision
   - 3.2 La concertation dans la loi française
   - 3.3 Un cadre pour la concertation locale

4. La démocratie participative 22
   - 4.1 La démocratie participative : de la sensibilisation à l'action
   - 4.2 Un apprentissage réciproque
   - 4.3 Stimuler la créativité des jeunes

II

L'éducation au développement durable : Recommandations méthodologiques appuyées par des retours d'expériences en France et en Europe 26

1. Inscrire l'éducation au développement durable parmi les axes stratégiques de l'Agenda 21 de la collectivité 27

2. Former l'administration et les élus à la démarche pédagogique, à la concertation, aux TIC 28

3. Constituer un groupe ressources 29
   - 3.1 Objets d'un groupe ressources
   - 3.2 Quels réseaux ?

4. Organiser un diagnostic partagé des besoins et des attentes 30
   - 4.1 Diagnostic des besoins avec le groupe ressources
   - 4.2 Diagnostic des attentes avec les publics concernés

5. Organiser le pilotage interne et externe de l'axe éducation au développement durable 35
   - 5.1 Les membres internes du Comité de pilotage
   - 5.2 Les membres externes du Comité de pilotage

6. Élaborer une stratégie concertée et participative 36

7. Concevoir un plan d'actions et un dispositif d'évaluation partagée 37
   - 7.1 Concevoir un plan d'actions
   - 7.2 Élaborer un dispositif d'évaluation partagé
   - 7.3 Constituer un "patrimoine" pédagogique partagé
   - 7.4 Développer les partenariats
   - 7.5 Communiquer sur le développement durable
   - 7.6 Encourager, soutenir et mettre en réseau les démarches Agenda 21 scolaires
   - 7.7 Associer les citoyens à l'Agenda 21 local
   - 7.8 Soutenir la créativité et les initiatives des jeunes

8. Travailler en réseau, au niveau local, national, international 57

III

Quelques champs d'actions privilégiés pour l'éducation au développement durable 60

1. L'eau 61
2. L'alimentation 64
3. La consommation 66
4. Le climat 70
5. La biodiversité 75
6. La protection des plus démunis 78
7. La coopération internationale 80

IV

Monographie de l'Agenda 21 de Lille en matière d'éducation au développement durable 84

1. Le développement durable à Lille : une culture partagée 85

2. Les campagnes d'année, des moments forts d'éducation et d'appropriation 89

3. Les Agenda 21 scolaires 92

Conclusion

Pour en savoir plus 94

Annexe 1 : Convention Aarhus 95

Annexe 2 : Charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 96

Annexe 3 : Sélection d'Agenda 21 de territoires 98

Annexe 4 : Calendrier des journées internationales et semaines thématiques pour les activités d'éducation au développement durable 101

Annexe 5 : Bibliographie et sitographie 102

Annexe 6 : Index 108

INTRODUCTION

Pour une société formée, informée, partenaire de la mise en œuvre du développement durable

« La plus importante caractéristique de notre époque est que nous sommes désormais devenus les principaux architectes de notre futur »
Maurice Strong, secrétaire général du Sommet de la Terre de Rio

Le développement durable appelle des mutations urgentes, à prendre en charge individuellement et collectivement. L'accélération des impacts des activités sur les écosystèmes, l'étendue et l'interactivité des données à prendre en compte, la multiplication des sources d'information, la recomposition des sphères d'influence et de décision, la complexité des arbitrages - individuels et collectifs - nécessitent de nouvelles compétences, et ce, au sein de toutes les composantes de la société et à tous les stades de la vie. Réussir ces mutations suppose une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de prendre la mesure des risques et des responsabilités, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux choix collectifs et aux politiques qui en sont issues.

Comment déployer ces mutations en recherchant la participation la plus large possible des citoyens ? L'éducation au développement durable s'impose aujourd'hui comme élément moteur de transformation sociale, qui redonne au citoyen une cohérence avec ses aspirations : protection de la nature et prévention des risques sanitaires, préservation du cadre de vie, réduction des inégalités et de la pauvreté, transmission d'un patrimoine intact aux générations futures… Les citoyens doivent être formés à exercer pleinement leurs droits et leurs responsabilités, face au marché, face à la science, face aux arbitrages quotidiens et de long terme, collectifs et individuels.

L'éducation au développement durable est inscrite aujourd'hui au programme de la grande majorité des démarches Agenda 21 mises en œuvre sur le territoire national, du local au régional. Parce que l'éducation des citoyens est au nombre de leurs compétences, parce qu'elles gèrent les établissements scolaires, parce qu'elles sont acteurs de l'aménagement du territoire et gestionnaires des biens et services publics, les collectivités jouent une part croissante dans l'éducation au développement durable. Cette part s'exerce, non seulement avec la communauté éducative, mais aussi dans le temps extra-scolaire des jeunes, à travers le soutien qu'elles fournissent à leurs activités ou à leurs initiatives, et au sein même des stratégies de développement durable territorial. Confrontées aux nuisances et aux risques – naturels et industriels, à la mondialisation des activités et à une pauvreté persistante, les collectivités sont amenées à exercer une pédagogie des enjeux. Au plus près des populations, elles peuvent exercer cette pédagogie à une échelle humaine, tangible, en déclinant ces enjeux aux réalités quotidiennes des habitants.

Comment en effet conduire une politique de mobilité, de maîtrise énergétique, de réhabilitation urbaine, sans l'adhésion de la communauté territoriale ? Cette adhésion repose sur des étapes clés : sensibilisation aux enjeux, renforcement des connaissances, construction d'une vision partagée, appropriation de la démarche de progrès, contribution - individuelle et collective - à la réussite du plan d'actions. Succédant à un exercice pyramidal de la décision et de l'action, émerge une culture du droit à l'information et de la responsabilité partagée. L'éducation au développement durable s'attache à la fois aux savoirs, aux désirs d'agir et aux compétences.

Ce rôle répond aux aspirations des citoyens eux-mêmes, en particulier des jeunes. La défiance vis-à-vis des

institutions – nationales ou européennes – pousse en effet les jeunes générations à exercer leur citoyenneté au service du « terrain », au sein d'associations locales ou de structures dédiées, tels que les conseils de jeunes pour le développement durable. Plus généralement, les citoyens, désarçonnés par la multiplication des injonctions – environnementales, sanitaires, sociales – censés les protéger ou encadrer leur quotidien, sont autrement plus convaincus par une participation active à des démarches concrètes contribuant au progrès collectif, et ce, d'autant plus qu'ils auront participé à la conception de ces démarches. Car le développement durable exige à la fois détermination – politique et citoyenne – et résultats concrets. Il a besoin de s'inscrire dans une réalité de vie pour être crédible auprès des citoyens. Le succès du tri sélectif, des pédibus (trajets à pied vers l'école gérés par les parents d'élèves) ou des vélos stations en témoigne. Or, ces démarches passent systématiquement par une phase d'éducation aux enjeux globaux et locaux (des déchets, des transports) et une phase de concertation sur les objectifs et les modalités de l'action, on le verra dans les retours d'expériences qui illustrent le document.

Dès l'adoption de l'Agenda 21 (plan d'actions pour le 21e siècle) de Rio en 1992, l'éducation au développement durable a été considérée par ses initiateurs comme un élément essentiel. Le chapitre 36 de la déclaration de Rio appelle à promouvoir l'éducation, la sensibilisation du public et la formation professionnelle concernant le développement durable. En France, l'État et de nombreux acteurs s'engageant dans la démarche développement durable ont pris en compte cette nécessité. La Charte de l'environnement désormais dans la constitution française vise l'éducation à l'environnement dans son article 8 « L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte ». Depuis 2003, l'éducation est identifiée dans la Stratégie nationale du développement durable comme un moyen pour contribuer à relever ces défis. La Stratégie vise en effet à « permettre à tous les citoyens de devenir des acteurs du développement durable grâce à l'éducation et la formation tout au long de la vie ».

La contribution des collectivités à l'éducation au développement durable s'est développée, dans un contexte où la prise en compte du développement durable au sein de l'Éducation Nationale – formation des enseignants, contenus pédagogiques, ouverture des pratiques pédagogiques à la concertation – n'a été que récemment confirmée dans les textes (Loi d'orientation sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005). Dans un monde complexifié, dominé par le marché, mondialisé, interdépendant, multiculturel, les clés de la citoyenneté fournies par l'Éducation restent cependant frappées d'obsolescence. L'économie est interdite de séjour à l'école. Si la publicité, la télévision, les technologies de l'information sont entrées massivement dans la civilisation occidentale avec un arsenal de techniques redoutablement efficaces[2], aucune structure publique ne donne aux enfants les clés de décryptage et de maîtrise. Selon les termes de l'ancien ambassadeur Stéphane Hessel[3], « *le système éducatif français ne comporte pas d'éducation à la citoyenneté, ni à la créativité. L'éducation reste axée sur la formation mathématico-littéraire et la bureaucratie du ministère ne favorise pas les évolutions* ». Le contexte

2. La Suède fait par exemple partie des pays qui ont interdit les publicités pour les enfants de moins de seize ans.
3. Rapport du Sénat sur les technologies de l'information et l'éducation (1997)

évolue, trop lentement ; en revanche, la communauté éducative fait preuve d'appétit pour les démarches de développement durable partenariales, qui inscrivent l'école dans son environnement, proche ou lointain, et répondent aux aspirations de la société. En témoigne le développement spectaculaire depuis deux ans des Agenda 21 scolaires, sous l'impulsion des Académies, des chefs d'établissement ou des collectivités elles-mêmes.

Cet apprentissage du développement durable doit se poursuivre tout au long de la vie. Dans son intervention à l'Assemblée Nationale sur les principes de l'instruction publique, le 2 avril 1792, Condorcet souligne que « *l'instruction ne devrait pas abandonner les individus au moment où ils sortent des écoles ; elle devrait embrasser tous les âges ; il n'y en a aucun où il ne fut futile et possible d'apprendre, et que cette seconde instruction est d'autant plus nécessaire que celle de l'enfance a été resserrée dans des bornes plus étroites* ». Cette modernisation des savoirs et des compétences est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, dans un monde en perpétuelle évolution économique et technologique. Les adultes, familles, foyers, parents…, de plus en plus interpellés pour adopter « le comportement correct » (vert, éthique, solidaire…), ont besoin eux aussi de s'inscrire au sein d'une démarche partenariale de progrès, passant par l'éducation.

L'éducation au développement durable passe aussi par l'apprentissage des élus et des équipes municipales de nouveaux savoir-faire : décloisonnement des politiques, mutualisation des compétences et des procédures internes, transparence de l'action publique, élaboration d'outils d'information et d'évaluation accessibles à tous, intégration de la participation citoyenne dans l'élaboration des plans d'actions, capacités d'écoute et d'arbitrage au sein d'instances ouvertes à la communauté territoriale… Il s'agit aussi de moderniser le langage politique, de renforcer le recours aux technologies de l'information, de stimuler la contribution des citoyens au développement durable, aux niveaux local ou international.

Ce défi de l'éducation au développement durable offre une opportunité vivifiante de renforcer la compétence et la créativité de l'ensemble des acteurs de la communauté locale, internes et externes. Porteuse à la fois de développement humain et de compétitivité des territoires, elle offre aussi aux jeunes générations un cadre de partenariat et de réconciliation avec l'action publique.

L'éducation au développement durable dans les résolutions adoptées au Sommet de la Terre de Rio

À l'issue du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992), plus de 170 chefs d'état et de gouvernements adoptent l'Agenda 21[4] (programme d'actions pour le XXIe siècle, appelé aussi Action 21) dont de nombreux chapitres appellent à l'éducation et à la mobilisation des citoyens.

Extraits :

Chapitre 25 : Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable.

25.1 Les jeunes représentent près de 30 % de la population mondiale. Il est indispensable d'associer la jeunesse d'aujourd'hui aux décisions en matière d'environnement et de développement et à l'application des programmes, pour assurer la réussite à long terme d'Action 21.

25.2 Il faut que les jeunes du monde entier prennent une part active à toutes les décisions qui touchent à leur vie actuelle et à leur avenir. Outre sa contribution intellectuelle et sa capacité de mobilisation, la jeunesse apporte sur la question un point de vue original dont il faut tenir compte.

25.4 Chaque pays devrait, en consultation avec les jeunes, établir un cadre visant à promouvoir le dialogue entre eux et les autorités à tous les niveaux, et créer des mécanismes leur permettant d'accéder à l'information et d'exprimer leur point de vue sur les décisions que prend le gouvernement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme Action 21.

25.14 Les gouvernements devraient s'employer à mobiliser les collectivités par le biais des écoles et des dispensaires locaux en faisant des enfants et de leurs parents des agents de sensibilisation des communautés locales aux questions d'environnement.

Chapitre 28 : Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21

28.1 « Ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ».

Chapitre 36 : Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation

36.3…/…L'éducation, de type scolaire ou non, est indispensable pour modifier les attitudes de façon que les populations aient
la capacité d'évaluer les problèmes de développement durable et de s'y attaquer. Elle est essentielle aussi pour susciter une conscience des questions écologiques et éthiques, ainsi que des valeurs et des attitudes, des compétences et un comportement compatibles avec le développement durable, et pour assurer une participation effective du public aux prises de décisions…/…

36.9 Favoriser largement **la sensibilisation** du public, comme faisant partie intégrante et essentielle d'un effort d'éducation de portée mondiale visant à affermir les attitudes, les valeurs et les activités compatibles avec un développement durable. Il importe de souligner le principe de la délégation des pouvoirs, des responsabilités et des ressources au niveau le plus approprié et, de préférence, au niveau local, pour ce qui est des responsabilités et du contrôle des activités de sensibilisation du public.

36.12 La formation constitue l'un des moyens les plus importants de mise en valeur des ressources humaines et de transition vers un monde plus stable. Elle doit être axée sur des métiers déterminés et viser à combler les lacunes en matière de connaissances et de qualifications, afin d'aider les individus à trouver un emploi et à participer aux activités concernant l'environnement et le développement.
En même temps, les programmes de formation doivent favoriser une prise de conscience accrue des questions relatives à l'environnement et au développement, le processus d'apprentissage s'effectuant dans les deux sens.

4. Texte intégral de l'Agenda 21 de Rio : www.un.org/french/events/rio92/agenda21

I . Les enjeux territoriaux
de l'éducation au développement durable

Dépassant le cadre purement administratif de l'Éducation Nationale, l'expression "Éducation pour le développement durable" est ici entendu comme renforcement des savoirs et des savoir-faire des citoyens, leur permettant de participerpleinement au développement durable du territoire, du local au global, du global au local.

Ce chapitre a pour objectif de clarifier les différents degrés de la politique de la collectivité dans ce domaine, avec l'objectif de les relier étroitement à la stratégie de développement durable du territoire.

Les différents "degrés" de l'éducation au développement durable

► **L'information :** Matériau de base de l'éducation au développement durable, préalable, dans une approche pédagogique, à toute démarche de concertation, à toute stratégie de démocratie participative, indispensable pour construire une culture partagée des enjeux de développement durable, aux niveaux global et local.

► **L'éducation :** Pédagogie des enjeux du développement durable et sensibilisation : ce chapitre traite du cadre mis en place par l'Éducation Nationale pour l'éducation au développement durable et des actions menées par les collectivités en coopération avec la communauté éducative, dans la vie scolaire ou extra-scolaire.

► **L'expression, la consultation :** À mi-chemin entre l'information et la concertation, mise à disposition de lieux et de temps d'expression et d'écoute de la population, dans l'objectif de libérer la parole citoyenne et de prendre en compte les attentes, la vision, les propositions des citoyens.

► **La concertation :** Association des citoyens à la conception d'un projet d'aménagement, d'une infrastructure ou d'un plan d'actions. L'éducation, la sensibilisation, la formation de tous les acteurs en présence est un préalable à toute pratique de concertation.

► **La démocratie participative :** Animée par la collectivité et conduite avec ses partenaires de l'Agenda 21 (conseil de quartiers, conseil communautaire, conseil économique et social, associations…), contribution des citoyens à la stratégie de développement durable du territoire et aux différents plans d'action ; élaboration de contrats d'objectifs entre la collectivité et ses partenaires, avec capacités d'autonomie et dispositifs d'évaluation partagée.

► **L'apprentissage par l'action :** Concerne bien sûr la démocratie participative mais recouvre aussi les capacités d'initiatives des habitants et les cadres proposés par la collectivité aux jeunes et aux citoyens, pour concevoir, participer, conduire des actions contribuant au développement durable, aux niveaux local ou international.

Ces échelons sont interdépendants et complémentaires, peuvent se succéder, se chevaucher ou s'articuler, selon que l'on parle de stratégie de développement durable ou d'action concrète qui en découle.

1. L'information

L'information et l'acquisition des connaissances sont les premiers socles d'une éducation au développement durable. Les collectivités, et en particulier les maires, "fantassins du développement durable[5]", sont les interlocuteurs privilégiés des citoyens. Par leurs capacités à communiquer sur le quotidien et à traduire les enjeux de développement durable à partir de l'environnement proche des habitants, elles remplissent, depuis l'émergence du développement durable en France, un rôle de passeur des mutations à prendre en charge, du local à l'international.

Appliquée à l'échelle du territoire, l'information constitue le patrimoine commun de connaissances et de données à partir duquel vont être transmises et actualisées les compétences nécessaires aux habitants pour construire ou renforcer leurs capacités de jugement et de décision.
Elle donne aussi le goût d'agir au sein de la démarche territoriale, de prendre sa part aux choix et à l'action au sein d'une communauté apprenante et éclairée.

Les élus, relais de notoriété du développement durable

Selon un sondage de l'IFOP réalisé en novembre 2005, sur 2006 personnes interrogées par téléphone, 57 % avaient déjà entendu parler du concept de "développement durable", alors qu'ils n'étaient que 33 % dans une enquête réalisée trois ans auparavant, en octobre 2002, après le Sommet de Johannesburg.
Ce sont les politiques et les élus qui en sont les principaux relais de notoriété, loin devant les entreprises et leurs marques, souligne l'IFOP. Ainsi 72 % des personnes interrogées ont entendu parler du développement durable par leur intermédiaire. Les médias traditionnels sont naturellement un bon moyen de sensibilisation. 85 % des personnes interrogées auraient ainsi entendu parler de développement durable par des reportages ou des informations à la télévision, 78 % par des articles lus dans la presse et 64 % par le biais de la radio. En revanche, moins d'un Français sur cinq (19 %) déclare avoir entendu parler de développement durable par le biais de son entreprise ! Même si cette thématique est de plus en plus au cœur des préoccupations des communicants, les entreprises restent encore prudentes, voire frileuses, dans la valorisation de leurs actions en matière de développement durable, estime l'IFOP. Pour huit Français sur dix (81 %), le développement durable est un facteur d'optimisme et 89 % disent que cette démarche leur donne envie de s'impliquer. Trois quarts des sondés considèrent que l'enjeu du développement durable relève de la responsabilité des entreprises (73 %) mais aussi, pour 72 % d'entre eux de celle des hommes politiques. Une assertion encore plus revendiquée par les femmes, les plus âgés et les catégories socio-professionnelles supérieures, indique l'institut de sondage.

5. Selon l'expression de Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France, dans son intervention au Comité 21 : www.comite21.org/ rubrique rencontres-débats

1.1 L'information est un droit

Il n'est pas inutile de rappeler en premier lieu que l'information sur l'environnement est un droit des citoyens, affirmé en particulier par la Loi Barnier et plus récemment par la Convention d'Aarhus et la Charte de l'Environnement : droit à une information transparente, indépendante et accessible, hors des jargons technocratiques et technicistes ; droit à la connaissance par l'apprentissage des différents scénarii sur lesquels arbitrer ; droit à la construction collective des choix qui engagent le présent et l'avenir. Voici quelques extraits de ces textes récents qui encadrent l'accès à l'information et à la décision des citoyens, en particulier pour les projets d'aménagements :

▸ La Loi relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), 6 février 1992

Ce droit prévoit la création de conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants. Ces conseils peuvent être consultés par le maire et sont à même de lui faire des propositions sur des problématiques propres au quartier, voire même à la ville.
Dans cet objectif de démocratie locale, le conseil municipal peut également créer des comités consultatifs. Ces derniers, représentés généralement par des associations locales, peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité.

▸ La Convention d'Aarhus (cf. annexe 1 page 95)

Adoptée le 25 juin 1998 par les gouvernements d'Europe et d'Asie centrale, la convention d'Aarhus donne aux citoyens la possibilité de s'informer et de solliciter des pouvoirs publics tous renseignements sur l'environnement. Le public sera, de ce fait, en mesure de participer à la prise de décision dans une large gamme d'activités, qui ne se délimitent pas aux études d'impact ou aux enquêtes publiques, mais aussi aux programmes de protection des milieux.
France Nature et Environnement a publié en mai 2006 un petit guide pratique pour mieux comprendre la Convention d'Aarhus : « Savoir pour mieux réagir ».
www.fne.asso.fr/PA/juridique/doc/ConventionAarhusModeEmploi.pdf

▸ La Loi de démocratie de proximité

Cette loi, du 27 février 2002, vient renforcer la démocratie participative et constitue une référence incontournable pour la mise en œuvre du développement durable en France. Ce texte favorise l'implication des citoyens au processus d'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.
Il organise par ailleurs une plus grande information des citoyens. La loi de démocratie de proximité a confirmé et renforcé le rôle des conseils de quartier.

▸ La Charte de l'Environnement

La Charte de l'Environnement, adoptée le 18 juillet 2005, indique dans l'article 7 que « toute personne a le droit, dans des conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». L'Article 8 précise que « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis dans la présente Charte ».

1.2 L'information sur le développement durable principes et valeurs

Le développement durable, par les principes et modes d'action qu'il porte, nous fournit quelques règles pour concevoir ou relayer l'information, quel que soit l'objet des données :

▸ La compréhension et le respect du vivant

La virtualisation du quotidien, l'urbanisation des dernières générations, le poids de l'hygiénisme, l'ampleur du consumérisme, la course au temps utile ont peu à peu éloigné les citoyens de l'appréhension du vivant, des relations sensorielles et affectives avec la nature, de la compréhension de ces phénomènes. Si la dimension biologique est enseignée à l'école, les impacts des activités humaines sur les ressources et les milieux naturels ou les réactions des écosystèmes aux aménagements (telles que les inondations), ne le sont pas ou pas assez.
Au fil des générations urbaines, l'environnement familial a peu à peu abandonné la transmission des savoirs d'usage sur la nature et les écosystèmes. Il faut jouer la surenchère dans ce domaine, tant le problème est d'ampleur.
Il s'agit de réhabiliter la culture de la nature et relier toute information sur le développement durable à la nature et aux écosystèmes, quand on évoque les questions d'alimentation ou de consommation, mais aussi d'aménagement urbain, de transports ou d'énergie.

Extrait du thème de l'eau, l'un des 7 thèmes du guide « Devenir un éco-citoyen » édité par la Communauté de communes de l'Autunois

« Nos réserves en eau sont un bien précieux et il est dangereux de le considérer comme inépuisable. De plus, l'eau du milieu naturel (lacs, rivières, nappes phréatiques) est un bien collectif qui n'appartient à personne. Ce que paie le consommateur, ce n'est pas le prix d'une matière première, mais le coût d'un service : le prélèvement, le traitement, le transport et la dépollution des eaux usées. L'eau paie l'eau. Si des précautions étaient prises, notamment pour ne pas polluer les ressources en eau, les coûts en seraient d'autant réduits sur la facture ».

La biodiversité, c'est l'un des neufs thèmes d'information et mobilisation du guide « l'Agenda 21 junior » conçu par le Conseil général des jeunes du Département d'Eure et Loire et destiné aux élèves des collèges.

« En Eure-et-Loir, 5 000 km² sur 6 000 sont cultivés ou bâtis. Si nous ne réagissons pas, nous risquons de voir la faune et la flore disparaître. Mieux connaître, c'est mieux protéger : en aménageant des refuges naturels (jardins, haies…) et en installant des nichoirs et mangeoires, en faisant attention à ce que l'on mange (produits naturels), en faisant attention à ce qu'on achète (bois, produits recyclables…), en ne perturbant pas les milieux naturels (ne pas déplacer ou polluer les habitants naturels). »

▸ **La prise en compte du long terme**

Le temps du développement durable n'est pas celui des mandats électoraux. Il nous invite à nous interroger sur les impacts à court terme, mais aussi à moyen et long terme des décisions et des comportements, des choix, individuels et collectifs. Inscrit dans les germes du concept à travers le devoir de transmission d'un patrimoine intact aux générations futures, cet ancrage dans le temps est symboliquement puissant pour les parents, inquiets sur les futures conditions de vie de leurs enfants. Il l'est aussi pour les jeunes quand ils sont invités à se projeter vers la vie adulte, à dessiner le futur, à imaginer le rôle qu'ils souhaitent jouer dans leur vie de citoyen. L'information doit apporter une vision dynamique de la situation, en fournissant des données prospectives, mais aussi rétrospectives, en reliant passé, présent et avenir. On peut d'ailleurs remarquer que la plupart des collectivités qui s'engagent dans un Agenda 21 affichent la rupture avec le passé, avec un mode de développement « non durable » (l'Agenda 21 de Newcastle en Grande-Bretagne a pour slogan « CO_2 much ! »).
L'information doit traduire cette dynamique évolutive : il s'agit, pour un enjeu donné, de donner une photographie de la situation mais aussi les tendances (les scenarii), l'objectif (résultat souhaité) et le progrès obtenu (l'avancée réalisée), étape après étape.

Ville Nature. Extraits des documents de la campagne 2005-2006 de Lille

« Après deux siècles d'urbanisation accélérée, les villes concentrent près de la moitié de la population mondiale, une proportion qui grimpe à plus de 80 % dans les pays industrialisés. Elles dévorent les ressources naturelles et déversent déchets et pollution. L'Homme urbain a perdu le contact avec les grands cycles de renouvellement de la nature : l'eau et l'énergie qu'il consomme, les matières qu'il utilise, tout cela lui vient d'ailleurs et repart sans qu'il sache où.
Ce sont aujourd'hui dans les villes que se concentrent l'essentiel des déséquilibres de la planète. Or, ce sont dans les villes que se situent les réponses pour bâtir et développer une ville durable et solidaire ».

Extrait de « L'Essonne demain », guide du développement durable diffusé aux élèves des collèges du Conseil général de l'Essonne.

« 0,6°C : c'est ce que la Terre a gagné en un siècle. Au 21e siècle, elle risque d'en gagner 2 à 6, ce qui provoquera une montée des eaux et la migration de 150 millions de personnes d'ici à 2050…/… A nous tous, nous pouvons y remédier ! En prenant son vélo pour les trajets courts, en poussant les parents à en faire autant ou à choisir les transports en commun… »

▸ L'approche « systémique », décloisonnée

Le développement durable ne se résume pas à un empilement d'enjeux ou à un catalogue de recettes, mais doit offrir une vision « systémique » à la fois de la situation et des réponses à apporter. Difficile dans une culture cartésienne qui privilégie les disciplines, cette approche nous amène à établir des liens de causalités entre les enjeux, à désamorcer les impasses – purement techniques sans impact sociétal, purement idéologiques sans ancrage dans le réel, purement économiques sans viabilité sociale ou économique… chaque composant pouvant interagir sur les autres.
On voit à travers cette approche systémique à quel point la publicité - messages courts, univoques – est peu adaptée à la communication sur le développement durable et nécessite d'être inscrite au sein d'un cadre d'informations mettant en scène les éléments et leurs interfaces. Beaucoup reste à faire dans ce domaine, la grande part de l'information, à l'école, dans les medias, restant fragmentée et entraînant des analyses, des prises de position ou des stratégies simplistes.

▸ L'interdépendance, la solidarité, penser et agir local et global

L'explosion des media (télévision, technologies de l'information et de la communication), l'accélération de la diffusion de l'information, mais aussi des catastrophes – naturelles et technologiques – ont mis en évidence la planétarisation de notre civilisation et selon les termes d'Edgar Morin, notre « identité terrienne ». Les citoyens ont pris conscience de cette interdépendance sur des enjeux tels que les risques technologiques (Tchernobyl ou les marées noires), les changements climatiques (le recul de la banquise), les impacts sanitaires et environnementaux des produits chimiques (menaces sur la chaîne alimentaire, en particulier sur les ressources halieutiques), les migrations (pauvreté ou atteinte aux droits humains dans les pays en développement…).
L'information doit rendre compte de cette interdépendance et des impacts globaux – négatifs et positifs – de nos choix, de la solidarité entre les peuples, entre les territoires, entre les générations qu'elle sous-tend.

Introduction d'un mini-guide édité pour les rencontres grand public sur le développement durable en région Rhône-Alpes, « la citoyenne ».

Le développement durable est un développement plus efficace, plus solidaire, moins gaspilleur, qui pourra être étendu aux 6,5 milliards d'habitants de la planète sans la détruire.

« Tous ensemble, destins liés par la solidarité »

C'est le titre de l'axe « solidarité du territoire » de l'Agenda 21 de Besançon et de la Charte de l'environnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, réunis en un seul document. Cet axe comporte 28 actions pour faire vivre la démocratie participative, la coopération territoriale locale et faire évoluer les relations avec les pays du Sud et de l'Est.
« La solidarité est l'un des grands principes du développement durable, que ce soit entre les générations présentes et futures ou encore entre les territoires et les pays ».

www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/359/363/ddurable12p0207.pdf?PHPSESSID=17226af437595dc241a85a14fcdfe564

▸ La prise en compte de la diversité

En même temps que s'affirme notre « conscience terrienne », se révèle aussi la diversité des contextes - y compris en France, d'un territoire à l'autre - et la diversité des cultures, qui ont un impact considérable sur la perception des priorités et l'adoption des orientations en matière de développement durable. C'est pourquoi le développement durable, contrairement à de nombreux modes et plans d'actions qu'il englobe, ne peut faire l'objet d'une norme. La recherche de l'appropriation par tous amène de fait à s'appuyer sur les références culturelles ou sur les spécificités du territoire. Le développement durable n'est pas « un plat prêt à consommer » ou une recette « apatride », selon les termes de Serge Antoine, premier président du Comité 21.
C'est sur les valeurs (responsabilité, solidarité, respect du vivant) que l'universalité se construit. Cette prise en compte de la diversité exclut « les solutions uniques » et valorise la responsabilité et la créativité dans l'élaboration des réponses (on ne se contente pas de copier un système, on l'adapte, on le réinvente). Elle prône des capacités de tolérance culturelle, de solidarité et de recherche de complémentarité, aux échelle locale, régionale, internationale.

« Rezé, Ville durable et solidaire », titre du projet municipal 2001-2007 de la ville de Rezé

« La solidarité n'est pas l'assistance, mais l'accompagnement des personnes en difficulté temporaire ainsi que l'intégration des jeunes jusqu'aux personnes âgées dans la communauté citoyenne, quelles que soient leurs conditions de subsistance. La solidarité de nos Rézéens ne peut se concevoir sans une attention fraternelle et un soutien à nos communautés jumelles du Sud, car le développement durable c'est la double solidarité envers les générations futures mais aussi des pays riches, dont nous sommes, envers les pays pauvres ».

www.mairie-reze.fr/documents/grandsdossiers/developpement_durable/20061122rapportDDreze.pdf

► La responsabilité, une approche décisive de la citoyenneté

Longtemps occultée par un exercice pyramidal et centralisé du pouvoir, la responsabilité – individuelle et collective – a été introduite dans le texte fondateur du développement durable, l'Agenda 21 de Rio, comme principe actif pour le changement. L'Agenda 21 identifie en particulier les grands groupes d'acteurs ressources (entreprises, ONG, femmes et familles, ONG, consommateurs, chercheurs…), qui constituent la « société civile » devant participer à l'élaboration des réponses. Ce principe de responsabilité sonne bien sûr le glas de l'impunité des pollueurs, mais aussi du fatalisme, de la résignation ou de la solitude devant les défis à affronter. Loin de culpabiliser les citoyens, elle affirme la volonté et la capacité de prendre sa part, avec d'autres, à la construction de l'avenir. Pour faire vivre ce principe, l'information sur le développement durable explicitera les responsabilités en cause ou à mettre en œuvre (la collectivité, les conseils de quartiers, les consommateurs, les entreprises, l'État…). Il est d'ailleurs frappant de constater à quel point les citoyens, et en particulier les jeunes, sont si peu informés de la répartition des responsabilités et des compétences attribuées aux différents niveaux de collectivités.
La collectivité affirmera sa responsabilité, avec une information systématique sur son « éco-exemplarité », indispensable pour convaincre le citoyen d'engager sa propre responsabilité (« je fais si tu fais », selon l'expression de Pierre Radanne, ancien président de l'ADEME).

« Le progrès sans dérailler »

« Je suis un acteur du développement durable », cette invitation ponctue les informations sur l'état des lieux et les actions menées par la Région réunies dans le guide citoyen et l'exposition « Le progrès sans dérailler » du Conseil régional Midi-Pyrénées. Phrase extraite du thème « développement équitable », l'un des 8 thèmes du guide : « Je suis favorable au respect de l'équité entre les personnes, les sexes, les générations, les civilisations, les territoires et j'agis dans ce sens. »

1.3 Une information accessible…

L'information bien sûr ne vaut que si elle est accessible au plus grand nombre, dépassant le cercle des initiés. L'enjeu est de taille dans une société où l'expertise scientifique est de plus en plus sollicitée, où les sources d'information se multiplient et se diversifient, où nombre de citoyens deviennent eux-mêmes producteurs d'information avec le développement fulgurant des blogs, où, malgré tout, la télévision (dont l'offre n'est pas toujours synonyme de rigueur) absorbe une grande part du temps d'écoute du public.

Il s'agit en premier lieu de faire barrage avec détermination aux langages d'initiés et aux jargons technocratiques et technicistes, qui protègent de la curiosité du public les tenants des pouvoirs centraux (politique, scientifique, administratif). Selon Edgar Morin, « *les citoyens sont de plus en plus contraints à l'ignorance d'un savoir qui leur est incompréhensible parce qu'ésotérique. D'où la nécessité et la difficulté d'une démocratie cognitive* »[6]. L'exigence démocratique implique donc la capacité de construire un socle d'information, garantissant à la fois la rigueur scientifique et la lisibilité par le plus grand nombre.

Il s'agit aussi de faciliter l'accès des citoyens à l'information, en exploitant les supports de la collectivité, en allant à la rencontre des habitants, avec des lieux de diffusion croisant la vie quotidienne (affichage extérieur, bâtiments publics, jardins, écoles, lieux d'exposition et de culture, commerces…), en recourant aux nouveaux supports et sources d'information.

Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) jouent un rôle prépondérant dans ce domaine et la plupart des métropoles européennes ont investi dans les équipements, services et formations pour renforcer l'accès des citoyens aux TIC. Signe de ce rôle des : depuis deux ans, le développement récent de sites

Développement durable et qualité de vie à Lille

La ville de Lille a créé son Agenda 21 local en juin 2000. Pour associer l'ensemble de la ville à sa mise en œuvre, elle a créé un site dédié « Développement Durable et Qualité de Vie ». Il présente les campagnes conduites par la Ville (l'eau, l'alimentation, la nature) et les actions menées par les habitants et les acteurs socio-économiques. Une rubrique est consacrée à l'Agenda 21 de Lille et son plan d'actions en cours. La rubrique « Pour en savoir plus sur le développement durable » propose de nombreuses informations, accessibles à tous, et présente une sélection d'Agenda 21 de villes françaises et européennes.

http://ns3033.ovh.net/~lillenv/sommaire.php3

6. La méthode (volume 6) : Éthique- Edgar Morin, Le Seuil, 2004

spécifiquement dédiés à l'Agenda 21 est un signe de cette évolution. Ils proposent informations, consultations et forums, conseils municipaux en ligne, webcam avec reportages sur les programmes en cours, suivi par les habitants de la mise en œuvre de l'Agenda 21…

Il s'agit aussi de renforcer l'esprit critique des citoyens et de développer leurs aptitudes à décrypter, diversifier, contrôler leurs sources d'information, mission malheureusement non prise en charge par l'école.

Enfin, il est essentiel qu'au sein d'une multiplicité de données chiffrées (montant des dépenses mondiales ou locales, émissions de CO_2, nombre de TEP…), l'information fournisse des repères aux publics non avertis, avec des éléments de comparaison. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en fournit un excellent exemple avec le Programme YouthXchange, kit d'information (CD, livret de 57 pages traduits en 15 langues, site **www.youthxchange.net/fr/main/home.asp**) sur la consommation responsable. Réalisé avec l'UNESCO, il a pour objet de sensibiliser les adolescents à la pression exercée par la consommation sur les écosystèmes. Pour apporter du concret à ces informations, il ose des comparaisons chiffrées entre dépenses publiques et dépenses de consommation courantes.

Grâce aux travaux de scientifiques qui ont compris la nécessité d'une pédagogie des enjeux, on peut aussi recourir à des données agrégées, sous réserve qu'elles ne conduisent pas au simplisme.

Dans ce sens, l'empreinte écologique a contribué efficacement à informer et à responsabiliser le grand public, tout en s'appuyant sur une approche globale des impacts écologiques.

Étude du WWF-France sur l'empreinte écologique en France (2002)

Avec le soutien du Ministère de l'écologie et du développement durable, le WWF-France a mené une étude pour identifier les applications possibles, en France, de l'empreinte écologique pour que chacun réduise son empreinte écologique à son niveau individuel. Paris pèse lourdement sur son environnement, puisqu'elle dépend quasi-entièrement de l'extérieur pour son approvisionnement en ressources et l'absorption de ses déchets. L'empreinte écologique totale de Paris s'élève ainsi à 12 838 000 hectares globaux (hag), soit 313 fois plus que sa biocapacité, relativement modeste (41 000 hag, soit 0,02 hag par personne). Celle d'un Parisien est quant à elle de 6 hectares, supérieure de 16 % à la moyenne nationale … un chiffre à mettre en parallèle avec la biocapacité mondiale disponible de 1,9 hectares par personne ! Besançon : moins que la moyenne nationale… Avec 5,2 hectares globaux par personne, le résident de Besançon a une empreinte inférieure de 1 % à la moyenne nationale. L'empreinte écologique totale de Besançon s'élève à 640 000 hectares globaux, soit 26 fois plus que sa biocapacité. Cette dernière, comme pour Paris, est faible (24 000 hag), mais la biocapacité par personne est en revanche plus élevée (0,2 hag).

www.wwf.fr/s_informer/nos_missions/modes_de_vie_durables/empreinte_ecologique

Quelques chiffres à l'échelle mondiale sur les besoins, les dépenses publiques, les consommations[7]…

Dépenses publiques pour les besoins essentiels

Prodiguer les soins médicaux de première nécessité dans un pays à faible revenu coûte entre **23 et 31 euros par habitant** ; dans la majorité des pays africains, elle est en moyenne inférieure à **5 euros** par habitant.[8]

5,5 milliards d'euros par an sont nécessaires pour assurer l'accès à l'éducation.
On y consacre environ **1,17 milliard d'euros par an.**[9]

8,7 milliards d'euros permettraient de diminuer de moitié la proportion des gens qui n'ont pas accès à l'eau potable ni à des moyens d'assainissement de base.[10] On y consacre aujourd'hui **5 milliards d'euros.**[11]

Quelques marchés dans le monde

878 milliards d'euros, soit **135 euros par habitant** ont été dépensés en 2005 pour l'armement.[12]
On dépense chaque année **11 milliards d'euros** pour les croisières en mer ; **12 milliards d'euros** pour les cosmétiques ; **13 milliards d'euros** pour les aliments des animaux domestiques (en Europe et aux États-Unis.)[13]
Les coûts de la malaria, maladie due aux vecteurs liés à l'eau, s'élève en Afrique à **9,5 millions d'euros** par an, et ralentit la croissance économique des pays d'Afrique de 1,3 % par an.[14]

7. Extrait de « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable » Édition Comité 21, décembre 2006, tableau réalisé à partir des données de YouthChange : www.youthxchange.net
8. Rapport mondial sur le développement humain 2005, PNUD, http://hdr.undp.org, p.67
9. www.populationdata.net/mondialisation/armement-monde-2005.php - 42k
10. Éducation Pour Tous, Rapport mondial de suivi 2005 de l'UNESCO, chapitre 6
11. www.who.int/mediacentre/news/releases/2005/pr23/fr/index.html
12. www.banquemondiale.org/
13. www.worldwatch.org/pubs/sow/2004 et http://hdr.undp.org/reports/global/2003/français
14. www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=1600&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

1.4 …et qui donne envie d'agir

Il faut veiller à ne pas écraser les citoyens, particulièrement quand on s'adresse aux jeunes, sous le poids des erreurs passées ou des catastrophes multiples qui nous menacent. La responsabilité intergénérationnelle vaut pour le présent et l'avenir, non pour le passé. Les jeunes n'ont pas à réparer les dérives du XXe siècle, même s'ils en subissent les impacts, mais à participer à la construction de leur avenir. Pierre Radanne, ancien président de l'ADEME et expert en énergie, précise « *après la Renaissance, après la révolution industrielle, voici l'ère de la société relationnelle* ». Si le futur implique de nouveaux modes de vie, avec notamment la restriction des consommations d'énergie, il nous offre aussi une société de la connaissance, de l'ouverture aux autres, de la créativité.
Pierre Rahbi parle de « sobriété heureuse ». Il s'agit, grâce à la pédagogie des enjeux, de construire une communauté de citoyens éclairés et non paralysés par l'impuissance. La lucidité oui, le catastrophisme, non.

Sur le même registre, la culpabilisation risque de renvoyer dos à dos les partisans de débats simplistes et souvent réducteurs (sauf dans le cas bien sûr d'accident ou catastrophe avec responsabilité avérée). Le développement durable nous incite plutôt à analyser les chaînes d'évènements et de responsabilités. Le citoyen lui-même n'a pas forcément envie d'agir sous la pression des accusations ou des injonctions environnementales, sanitaires, ou politiques. Responsabiliser, oui, culpabiliser, non.

Enfin, il faut veiller à décliner l'information sur le développement durable, non pas seulement à partir des obligations de la collectivité, mais à partir des attentes des citoyens sur la vie quotidienne, sur l'avenir des enfants, sur le climat, l'environnement ou la santé… On voit encore trop souvent des documents sur le développement durable, se limitant à lister des outils réglementaires régissant la collectivité : PDU, PLU, PLH, PLIE [15]… On a peu de chances de mobiliser le public avec cette approche… De même, si l'on s'inscrit dans un objectif de cohérence, l'information ne doit pas occulter des enjeux clés du développement durable ou des interrogations des citoyens, sous prétexte qu'ils ne relèvent pas de la compétence de la collectivité. Connaître les différentes échelles de responsabilités fait partie intégrante de l'éducation au développement durable.

Le Séquestre 21

La commune de Le Séquestre, commune du Tarn d'un peu plus d'un millier d'habitants, propose sur le site de la Ville la rubrique « Le Séquestre 21 » : historique du développement durable, les valeurs fondatrices, avec publications téléchargeables, calcul de son empreinte écologique… Le ton du site est positif, incite les habitants à participer aux comités consultatifs (dont les comptes-rendus sont en ligne). Une large part est consacrée à l'actualité de la démocratie participative : dates des réunions, noms des membres des groupes thématiques, avancement des actions (éco-aménagement, mobilité douce…). Le site permet à tout citoyen de participer à l'Agenda 21 et de s'informer de l'évolution des actions.

www.lesequestre.fr/pageLibre0001022c.html

2 . L'éducation

2.1 Le développement durable à l'école

Avec le programme « Éducation à l'environnement pour un développement durable » (EEDD) entré dans les textes en 2004, l'Éducation Nationale a introduit le terme de développement durable à la fois dans les programmes scolaires et dans la vie éducative. Le rapport annexé à la loi d'orientation sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 renforce le rôle du développement durable et mentionne que l'éducation au développement durable est une « composante nouvelle de la formation civique des élèves ». Le 8 juin 2006, ces orientations s'élargissent à l'éducation au développement et à la solidarité internationale « qui privilégie la démarche pédagogique dans la durée et contribue ainsi à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de construire un monde plus juste et solidaire ».

L'EDDD recommande aussi de profonds changements dans l'approche pédagogique et l'accompagnement des élèves citoyens : un pilotage plus participatif, un décloisonnement entre l'administratif et le pédagogique, un ancrage de l'établissement dans son territoire, le développement de partenariats. Ainsi, le développement durable est non seulement un concept à enseigner, mais aussi des pratiques à engager.

L'Éducation Nationale reconnaît le rôle essentiel des collectivités dans l'apprentissage des jeunes. Les circulaires du 8 juillet 2004 et du 29 mars 2007 incitent les enseignants à mettre en place des « partenariats propres à enrichir les démarches pédagogiques ». Parallèlement, le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L1441-1 de la Loi du 18 janvier 2005, article 129) précise qu' « une commune

15. Plan de Déplacement Urbain, Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de l'Habitat, Plan Local d'Insertion et d'Emploi

Des cadres de coopération entre les collectivites et les établissements scolaires

Le PEL : projet éducatif local

Les contrats éducatifs locaux, définis par la circulaire interministérielle du 9 juillet 1998 et complétés par celle du 25 octobre 2000, visent à mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes, de l'école maternelle au lycée (enseignants, parents, associations, élus…) et à rassembler tous les financements de façon cohérente : collectivités locales, ministères de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, des Sports, de la Culture, de la Ville, Caisse d'Allocation Familiale, Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations... Ces projets sont mis en place sur l'ensemble du territoire, avec priorité aux zones urbaines ou rurales en difficulté, afin de contribuer à l'égalité des chances. Ils s'appliquent au temps scolaire, périscolaire (temps de transport, d'accueil, de restauration ; études surveillées ; mercredi après-midi) et extra-scolaire (soirées, mercredi, fins de semaine, vacances). L'éducation à l'environnement, l'architecture, le cadre bâti et le paysage, l'éducation à la santé, la culture scientifique, l'environnement des objets et des signes visuels, l'éducation à l'image, au cinéma et au multimédia, la musique et le chant choral, les pratiques physiques et sportives sont les huit axes d'intervention du PEL. Deux groupes pilotages sont constitués : un local représente la communauté éducative élargie. Ce groupe désigne un coordonnateur, élabore un projet et le valide ; il est chargé de suivre, d'évaluer l'ensemble des actions qui y sont inscrites. Un autre groupe, départemental, sous la responsabilité du préfet et de l'inspecteur d'académie, adresse un appel à projet à tous les partenaires concernés : collectivités territoriales, services et établissements de l'État, associations. Il valide les projets, assure leur financement et contrôle leur mise en œuvre. Le contrat éducatif local est signé pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le contrat éducatif local en chiffres (Ministères chargés de la jeunesse et de l'éducation, janvier 2004)

- 4 069 000 enfants et jeunes participants
- 2 686 contrats signés pour un budget d'environ 369 millions d'euros
- 9 275 communes et 13 747 établissements scolaires impliqués (soit 20 % de l'ensemble des établissements français)
- 9 934 associations et 55 300 intervenants
- 37 600 actions proposées (2/3 extrascolaire et 1/3 en périscolaire)

www.education.gouv.fr/cel/pres.htm#CEL

ou un établissement public de coopération intercommunale peut constituer avec l'État un établissement public local de coopération éducative chargé de mobiliser et de coordonner l'ensemble des acteurs afin de contribuer, notamment par la création de dispositifs de réussite éducative, au développement et au soutien éducatif, culturel, sanitaire des enfants ».

De nombreux établissements scolaires ont rapidement saisi ces évolutions réglementaires ou administratives pour décloisonner l'établissement ou pour répondre aux attentes d'enseignants, d'élèves ou de parents d'élèves convaincus en tant que citoyens que l'école ne peut rester étrangère aux enjeux du siècle. Le rapide développement des Agenda 21 scolaires en est la preuve .[16]

16. Pour en savoir plus : « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable » Guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire
Édition : Comité 21 - Diffusion : Comité 21 et CRDP de Paris

2.2 Les collectivités et l'école : des liens renforcés pour l'éducation au développement durable

Compte-tenu des missions qu'elles assurent auprès des établissements scolaires, les collectivités sont nombreuses à accompagner ces orientations publiques, à soutenir les démarches de la communauté éducative ou à leur proposer des initiatives, sur la base de liens engagés de longue date entre les établissements scolaires et les directions en charge de la vie scolaire des collectivités.
Au sein d'une stratégie d'éducation au développement durable, ces liens peuvent être renforcés selon plusieurs étapes et axes de coopération :

1. En premier lieu, **donner l'exemple** en intégrant le développement durable dans l'exercice des compétences de la collectivité sur les établissements scolaires : construction et réhabilitation, gestion des flux (eau, énergie, déchets), approvisionnement alimentaire et énergétique, desserte des établissements en transports, accessibilité des plus démunis aux matériels et ouvrages scolaires… Cette ambition d'exemplarité de la collectivité est un excellent préalable aux coopérations avec les établissements. Les décisions et actions menées pour le développement durable feront l'objet d'une information auprès de la communauté éducative : enseignants, parents d'élèves, jeunes… L'exercice de ces compétences, sous-tendu par une stratégie de partenariat, offre un champ extraordinaire d'éducation au développement durable des jeunes, de la communauté éducative, des parents, des fournisseurs… et de la collectivité elle-même.

Les repas bio en région Rhône-Alpes

Pour l'année scolaire 2006-2007, la région Rhône-Alpes apporte son soutien à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans 11 lycées volontaires. La Région a prévu une enveloppe maximale d'environ 200 000 euros sur la période septembre 2006-juin 2007, dont 100 000 euros pour l'accompagnement logistique et pédagogique et 100 000 euros pour le soutien partiel au surcoût des produits biologiques introduits. Les établissements peuvent ainsi bénéficier de deux types d'aide directe pour compenser une partie du surcoût des produits : une aide forfaitaire aux repas 100 % bio servis occasionnellement ; une aide relative aux produits bio introduits quotidiennement (pain, fruits, produits laitiers, etc.). Une évaluation est réalisée tout au long de d'opération afin d'adapter l'accompagnement régional aux besoins des établissements. Un bilan en fin d'année scolaire permettra d'analyser les modalités de reconduction et d'extension de l'opération.

Lycée « Kyoto » en région Poitou-Charentes

La région Poitou-Charentes a inscrit dans son programme régional une réduction de 800 000 tonnes équivalent CO_2 de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010. Parmi les nombreuses mesures adoptées est programmée l'ouverture en septembre 2009 du « Lycée Kyoto ». L'établissement vise une consommation de chauffage de 7 kWh/m²/an et une consommation d'électricité de 2 kWh/m²/an.

http://blogs.poitou-charentes.fr/kyoto/

Exercer ces compétences en partenariat avec les membres de la communauté éducative : Le Projet éducatif local, l'Agenda 21 scolaire ou autres plans d'actions spécifiques menés par les établissements (Plan Climat des établissements, plans de déplacement, plan de solidarité…) seront adoptés au sein du Conseil d'administration, dans le cadre du projet d'établissement. Les directions de la collectivité qui interviennent en milieu scolaire (éducation, action sociale, transports, achats…) doivent s'assurer de l'appropriation par les acteurs de l'établissement (chefs d'établissement et enseignants, intendant, médecin scolaire, représentants des élèves et des parents…) de toute démarche de développement durable. Les associations d'éducation au développement durable et les fournisseurs et entreprises délégataires seront également associés à ces contrats d'objectifs.

La réhabilitation concertée d'un groupe scolaire à Angers

Au programme du 1er plan d'actions de l'Agenda 21 d'Angers figurait la réhabilitation du groupe scolaire Adrien-Tigeot. Construit en 1872, le bâtiment accueille 400 élèves de l'école maternelle et primaire. Une démarche HQE a été intégrée aux travaux, mais au préalable de la conception, le projet a fait l'objet d'un long travail de concertation avec la communauté éducative : enfants, enseignants, parents d'élèves, personnel d'entretien… Le maire a organisé une réunion avec les habitants du quartier, élèves et parents d'élèves, riverains et un conseil d'établissement a permis aux enseignants et aux parents d'élèves d'exprimer leurs attentes sur la santé, la sécurité, le cadre de vie… Le personnel municipal a organisé des visites de chantier pour sensibiliser les enfants au monde de la construction et aux matériaux choisis.

3. Associer la communauté éducative à l'Agenda 21
de la collectivité. Réciproquement, la collectivité invitera les représentants de la communauté éducative à participer au comité de pilotage de l'Agenda 21 local (ou Forum ou comité de partenaires, selon le processus et les termes de partenariat choisis par la collectivité), ce qui est encore trop rarement le cas aujourd'hui. Ils apporteront une connaissance fine des besoins en éducation et des attentes des jeunes en milieu scolaire et extra-scolaire. Ils offriront des relais d'information et de mobilisation auprès des jeunes et des familles pour participer à la concertation animée par la collectivité et pour contribuer aux plans d'actions de l'Agenda 21 local.

Agenda 21 de Sainte-Anne de la Martinique : les jeunes, membres du groupe de pilotage

La ville de Sainte-Anne de la Martinique a conçu son projet stratégique Agenda 21 local sur le « tourisme durable et solidaire ». Tout comme le Conseil des Sages, le Conseil municipal des Jeunes est membre du groupe de pilotage de l'Agenda 21. Parmi les traductions opérationnelles de leur participation, les jeunes sont fortement investis dans la sensibilisation des touristes à la préservation des plages.

www.mairie-sainte-anne.org/index2.php?id0=ag21_m.html&id2=presentation.php?id=accueil.html

4. Encourager les initiatives des établissements pour le développement durable.
Ce soutien peut concerner de nombreux types d'actions menées à l'initiative des établissements engagés généralement dans le cadre du projet d'établissement : jumelages avec d'autres établissements sur le développement durable, actions menées dans le cadre de la Semaine du développement durable, participation des classes à des concours sur le développement durable, à l'initiative de ministères ou de partenaires privés (éditeurs scolaires, presse locale ou nationale…). Ce soutien pourra être technique, logistique, financier… L'Agenda 21 scolaire, approche globale et concertée, constitue l'initiative la plus aboutie d'apprentissage par l'action (cf. méthodologie).

Une coopération entre les Agenda 21 de lycées en Bourgogne

Le Conseil régional de Bourgogne soutient l'expérimentation de 13 Agenda 21 de lycées volontaires. Cette expérimentation constitue la base d'une guide méthodologique pour une labellisation Agenda 21 des lycées de la Région. Mais l'objectif est avant tout de faire des lycéens des acteurs du développement durable de leur établissement et de leur région. Par exemple, dans le cadre du programme régional « Bien dans mon assiette », le lycée agricole de Tournus fournit des produits de l'agriculture biologique aux cantines des lycées engagés dans l'Agenda 21. Deux établissements publics locaux d'enseignement conseillent 15 lycées dans le réaménagement des espaces verts.

www.cr-bourgogne.fr/index.php?&o=article&c=29&p=&article_article_id=2769&article_direction=fiche

Des projets pédagogiques innovants en Seine et Marne

Avec 30 % de ses habitants âgés de moins de 20 ans, le Conseil général de Seine-et-Marne place l'éducation à l'environnement et au développement durable au cœur de ses priorités. Cet axe est l'un des 5 sélectionnés par le Conseil général (avec sécurité routière, promotion de la santé, arts et culture, et éducation à la paix) pour le financement des PPI, Projets Pédagogiques Innovants. 100 000 euros y ont été consacrés en 2005-2006 ; 155 000 euros en 2006-2007. Quelques exemples de PPI : le collège Jean-Baptiste Vermay de Tournan en Brie a réalisé un jardin avec cuve de récupération des eaux de pluie et production de compost ; le collège de l'Europe à Dammartin en Goële s'est engagé dans un Agenda 21 scolaire, sous la houlette d'une classe Itinéraire de Découverte (IDD).

5. Soutenir le tissu associatif d'éducation au développement durable. L'éducation au développement durable fait appel à des méthodes pédagogiques basées sur la conduite de projet, sur la participation et sur l'action. Par ailleurs, les Agenda 21 scolaires ou les projets conduits dans le cadre des projets d'établissements sur le développement durable, supposent des savoir-faire dont peu de chefs d'établissement et enseignants disposent. La formation des enseignants à la conduite de projet et l'animation des Agenda 21 scolaires sont des besoins exprimés par la majorité des membres de la communauté enseignante. La collectivité doit les aider à identifier leurs besoins et financer (ou impulser ou co-financer avec la Région, avec l'Académie) les associations spécialisées dans ce domaine : CPIE, Ligue de l'Enseignement, École & Nature, GRAINE…[17]

Partenariat entre les collectivités, l'État et le CPIE du Tarn

Depuis 2005, un partenariat entre le Conseil général du Tarn, le Conseil régional Midi Pyrénées, l'Éducation Nationale et le CPIE des Pays Tarnais a été mis en place pour impulser des démarches « Éco-établissements » dans le Tarn. Depuis la rentrée 2006, une douzaine de projets « d'éco-établissement » ont été sélectionnés. S'ils s'amorcent bien souvent par une approche environnementale, ces actions s'ouvrent progressivement à d'autres thématiques (démographie, violences, santé, solidarité …) ne réduisant pas le développement durable à une dimension écologique. La démarche « éco-établissement » doit être inscrite dans le projet d'établissement ; elle engage l'ensemble des acteurs de l'établissement sur un programme de 2 ou 3 ans, voire au-delà. C'est dans cette perspective que le CPIE des Pays Tarnais apporte : un soutien méthodologique à l'organisation et à l'animation générale du processus ; une capacité d'intervention sur certaines thématiques afin d'apporter, sur la base d'états des lieux et de diagnostics, des propositions d'actions, et une possibilité de communication et de valorisation du projet.

www.cpie81.asso.fr/

6. Engager les établissements dans des démarches de progrès mutuel sur la base de réseaux d'échanges et de coopération. Mutualiser les expériences, les outils, les méthodologies, les grilles d'évaluation, les bases de données… entre établissements d'un même territoire autour du développement durable offrent à tous l'opportunité d'échanger, de progresser, d'éviter les écueils, de renforcer ses compétences, de développer des projets communs, de partager une ambition pour l'éducation au développement durable…

Le programme « Établissements du développement durable en Haute-Normandie »

Depuis septembre 2005, à l'initiative de l'Académie de Rouen, 24 établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) et 2 lycées de l'enseignement agricole de Haute-Normandie sont engagés dans un « projet d'établissement pour le développement durable ». Sur la base d'une formation-action à l'animation d'Agenda 21 scolaires confiée au Comité 21, des coordonnateurs développement durable animent l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions participatif, qui réponde aux enjeux du développement durable de l'établissement.
En septembre 2006, 37 nouveaux établissements ont rejoint les premiers volontaires. Les partenaires[18] du comité de pilotage régional visent un processus de contractualisation pérenne entre l'établissement et ses autorités de référence (Académie et Collectivité). Le Conseil régional prévoit de réaliser les premiers Bilans carbone®[19] des 10 lycées EDD. L'objectif est de créer une plate-forme de partenariat opérationnel avec une rencontre annuelle rassemblant les établissements engagés dans le programme et un site intranet pour la présentation et le suivi des démarches.

http://crdp.ac-rouen.fr/region/artsetcult/eedd/eedd_crdp.pdf?./D0185/accueil.htm

Établissements éco-responsable en Région Rhône-Alpes

Le Conseil régional, les Académies de Lyon et Grenoble ainsi que la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Rhône-Alpes ont décidé conjointement d'inviter les lycées de la région Rhône-Alpes à entrer dans une démarche d'éco-responsabilité et de les accompagner dans cette action.
Les quatre partenaires ont mis en place un groupe de travail chargé de piloter la mise en œuvre de l'action. Celle-ci se déroulera en deux temps : une première phase de mise au point, d'expérimentation et de test dans 18 lycées volontaires bénéficiant d'un appui méthodologique et financier, suivie de la mise en œuvre dans tous les établissements de la région Rhône-Alpes. Pour faciliter la mise en réseau de ces établissements, une plate-forme collaborative est étudiée avec la possibilité de mettre à la disposition de chaque établissement un site internet dynamique (de type « blog ») permettant d'afficher le projet et les réalisations en cours et de les mutualiser.

http://etablissement-ecoresponsable.rhonealpes.fr

17. Le Comité 21 prépare l'élaboration d'une base de données ressources des formateurs et animateurs de démarches Agenda 21 scolaires (mise en ligne en novembre 2007 sur www.comite21.org)
18. Rectorat de Rouen, DRDAF de Haute Normandie (Direction régionale et départementale de l'Agriculture et de la Forêt), Conseil régional de Haute Normandie, Conseils généraux de Seine Maritime et de l'Eure, ville de Rouen, ville de Grand Couronne, ville de Canteleu, DIREN, ADEME, AREHN
19. La méthode Bilans carbone® développée par l'ADEME aboutit à l'estimation des émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'existence d'une activité.

Éco-école, label international d'éducation à l'environnement

Éco-École, programme de la FEEE (Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe), en partenariat avec le Réseau École et Nature, la société Éco-Emballages et la Fondation Ensemble, vise à créer une synergie entre l'école et son territoire pour construire un projet environnemental concret. Son originalité est d'associer enseignants et personnels de l'établissement, élèves, élus locaux, gestionnaires des bâtiments, parents d'élèves, associations… Les bâtiments scolaires sont utilisés comme support pédagogique et source de questionnement pour aborder quatre thèmes : l'eau, l'énergie, les déchets et l'alimentation. La première étape consiste à évaluer la situation de l'école et de ses impacts sur l'environnement. Des grilles de diagnostic adaptables permettent aux participants de s'interroger concrètement sur ce lieu de vie qu'est l'école et sur leurs habitudes quotidiennes. Cet état des lieux débouche sur des réalisations destinées à améliorer les bâtiments scolaires et leur gestion.
Créé en 1994, ce programme est aujourd'hui implanté dans 37 pays et près de 14 000 établissements scolaires sont engagés dans sa démarche.

www.eco-ecole.org

3 . La concertation

3.1 De l'éducation à la décision

La concertation contribue à construire une culture territoriale de développement durable. Elle participe en effet, par les espaces de réflexion, d'échanges et de débat qu'elle organise, à l'éducation au développement durable de l'ensemble des acteurs de la communauté territoriale et… de la collectivité elle-même. L'engagement de la collectivité dans la concertation suppose en effet une nouvelle posture vis-à-vis des citoyens, une capacité d'écoute des attentes, de prise en compte de savoirs d'usage et d'expertises complémentaires à celle de la collectivité, d'adaptation aux demandes, de négociation et d'arbitrage au sein d'assemblées parfois composites… Les capacités politiques d'animation sociale sont prépondérantes.

Selon les termes de l'Agenda 21 (chapitre 28.3), « la concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable ».

Car une concertation digne de ce nom s'appuie à la fois sur une conviction politique (la concertation renforce l'intelligence collective et l'efficacité des politiques publiques), sur des compétences de médiation et d'arbitrage qui vont à l'encontre du formatage traditionnel des élites et sur des règles précises assumées par l'ensemble des parties prenantes. Dans l'ouvrage « Projets urbains. Expertises, concertation et conception »[20], l'un des auteurs, Jean-Louis Parisis, en prenant l'exemple d'un projet d'autoroute à Marseille, montre que l'appareil technico-réglementaire segmente le projet en décisions successives, donnant le sentiment aux usagers de n'intervenir que lorsque la décision est prise[21]. L'absence de règles sérieuses dans l'organisation des consultations publiques en France est révélatrice du retard politique et managérial pris en France dans ce domaine, par rapport à nos voisins européens. L'État nous a donné depuis quelques années quelques contre-exemples dans ce domaine neuf de la démocratie, dont le débat public sur l'énergie. Attention donc à une concertation qui se résumerait à rechercher « l'acceptabilité sociale », c'est-à-dire à organiser un simulacre de débat pour désamorcer les oppositions.

20. Éditions de la Villette, 2006.
21. Le Monde, 20 février 2007.

3.2 La concertation dans la loi française

Les plans territoriaux de développement durable englobent aujourd'hui en France à la fois des outils réglementaires et des démarches volontaires. Leur analyse (cf. synthèse infra) montre la nécessité - voire l'obligation - d'intégrer dans toute démarche globale Agenda 21 une phase de concertation, garantissant l'adéquation des réponses aux attentes des citoyens et leur appropriation des politiques menées sous la conduite de la collectivité.

La concertation dans la loi française

La loi Barnier

La loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, crée la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), officiellement instituée le 4 septembre 1997. Chargée de promouvoir les idées et principes de la concertation et du débat public, la CNDP fait valoir la concertation en amont des projets d'intérêt général, notamment des projets d'environnement. La CNDP peut être saisie pour accompagner le débat de certains grands projets. En 1999, le rapport Questiaux préconise l'information et la concertation avec le public non seulement en amont mais tout au long du processus de décision.

www.debatpublic.fr/cndp/debat_public.html

La LOADDT

Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, qui a contribué à mettre en place les Pays et agglomérations, leur demande de prendre en compte les recommandations inscrites dans l'Agenda 21 de Rio : l'élaboration de démarches Agenda 21, en concertation avec les habitants.

La loi relative à la démocratie de proximité

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 donne un cadre à la participation des habitants à la vie locale. Elle définit notamment les conditions de créations des conseils de quartier : les communes de plus de 80.000 habitants doivent se doter de Conseils de quartier tandis que celles dont la population est comprise entre 50 000 et 80 000 peuvent appliquer les mêmes dispositions si elles le souhaitent. La Loi transforme la Commission nationale du débat public (CNDP), créée en 1995 par la loi dite « Barnier », en autorité administrative indépendante et en élargit le champ de compétence.

La CNDP : www.debatpublic.fr/cndp/debat_public.html
La Loi 2002-276 du 27 février 2002 : www.debatpublic.fr/docs/pdf/loi_2002_02_27.pdf

La Loi SRU

Élaboration des documents d'urbanisme

La Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) définit de nouvelles modalités d'élaboration des documents d'urbanisme et renforce la participation des citoyens. La concertation (article L. 300-2), qui n'était imposée qu'aux révisions ou modifications de POS (Plan d'Occupation des Sols) ouvrant à l'urbanisation des zones constructibles nouvelles, est étendue à toutes les élaborations ou révisions des PLU (Plan Local d'Urbanisme) et des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Elle porte désormais sur l'ensemble du projet.

www.sdau.cg67.fr/index.asp?f=p&id=7469

3.3 Un cadre pour la concertation locale

Pour maîtriser les risques de dérives, la concertation doit faire l'objet d'une information rigoureuse et précise et s'appuyer sur quelques règles applicables par tous, représentants de la collectivité et acteurs concernés. Il reste toutefois illusoire de donner une recette applicable à toute situation de concertation, compte-tenu de la diversité de l'objet de la concertation (aménagement, diagnostic d'un territoire, construction d'un plan d'actions…) et des spécificités culturelles, économiques, sociales, politiques du territoire. En 1996, Corinne Lepage, alors ministre de l'environnement, a confié au cabinet C & S Conseils la rédaction d'une Charte de la concertation[22], qui fixe pour la première fois quelques règles simples pour conduire une concertation. Cette Charte incite leurs initiateurs (administrations, maîtres d'ouvrages publics, collectivités territoriales) à fournir aux différents partenaires les éléments d'un code de bonne conduite définissant l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement. Elle préconise également l'affectation d'un budget permettant aux parties prenantes de mener des contre-expertises. Le Comité 21 recommande également un document conçu par le même cabinet C & S Conseils « Concertation et territoires : repères » (Collection Territoires en développement, ETD, 2001).
Texte de la Charte : cf. annexe 2 et www.debatpublic.fr/docs/pdf/Charte_concertation_MATE.pdf

Un nombre croissant de collectivités élaborent leur propre Charte de la concertation, parfois en concertation avec les habitants, comme à Echirolles. Sur les mêmes principes, la stratégie locale d'éducation au développement durable donnera lieu à une démarche de concertation associant les acteurs concernés du territoire. Elle apportera ainsi à cette stratégie les garanties de transparence, de synergie, de coordination et d'évaluation (cf. méthodologie). S'appuyer sur des principes fondamentaux et des règles de déroulement de cette démarche, du diagnostic à l'évaluation, va garantir la crédibilité et l'efficacité de la démarche et apporter aux échanges un climat de respect mutuel.

22. Cf. Annexe 2 page 96

Voici quelques-uns des éléments d'information pour préparer une concertation :

► **Identifier l'initiateur de la concertation :** le maire (ou le président de l'Intercommunalité, du Département, de la Région…), un adjoint ou vice-président, une direction des services… précisant le niveau de décision de la concertation. Quel que soit son objet, la concertation doit se situer le plus en amont possible de l'élaboration du projet, du plan d'actions, du diagnostic territorial…

► **Préciser l'objectif de la concertation :** les avis exprimés seront-ils pris en compte ou sont-ils destinés à mesurer des tendances, des attentes ? Existe-t-il une instance de concertation, avant l'élaboration de la décision (comité technique, comité d'experts, comité des partenaires) ? Préciser le niveau exact de l'intervention des participants : dialogue, consultation, concertation, co-décision…

► **Proposer un ordre du jour,** précisant les temps d'introduction, d'explication, d'échanges, de débats, de conclusions ou de décisions éventuelles.

► **Inviter les participants :** l'ensemble des habitants ? Des structures représentatives de la population ? D'une ou plusieurs catégories ? Selon quels critères ? Si la concertation est sélective, on mentionnera la liste des organismes sollicités.

► **Choisir un animateur ?** Un arbitre ?

► **Définir le rythme de la concertation :** arbitrage immédiat, délai de décision ? Durée et rythme de la concertation ?

► **Réaliser un bilan de la concertation :** Quel retour ? Compte-rendu exhaustif avec possibilité de correctifs des participants, synthèse des échanges, diffusée aux participants, synthèse publique... ? Dans quel délai ?

► **Réfléchir sur l'ancrage dans la durée** du processus de concertation ?

L'animateur de la concertation peut également introduire quelques règles pour le bon déroulement de la concertation, toujours utiles à rappeler : la courtoisie des échanges, la capacité d'écoute, le respect des temps et de l'ordre du jour, la recherche de l'utilité collective…

La charte de la participation citoyenne d'Echirolles

Dans le cadre de l'Agenda 21 d'Echirolles, le service Vie et quartiers démocratie locale de la ville d'Echirolles a élaboré avec les services et les citoyens une charte de la participation citoyenne. Pour parvenir à cette charte, évolutive dans sa forme, plusieurs versions successives ont été soumises aux Echirollois : la 1ère lors de la session des comités de quartiers du printemps 2004, la 2e et 3e lors des comités de quartiers de l'automne 2004, la 4e adoptée aux Assises citoyennes de la Ville les 26 et 27 novembre 2004, et la 5e ratifiée par le conseil municipal du 16 décembre 2004. Elle est désormais le document de référence de la participation citoyenne à Echirolles. La charte est un contrat moral passé entre les trois acteurs qui font vivre la Ville : les habitants, les élus et les professionnels. Elle revêt plusieurs fonctions : elle pose les règles qui organisent le rôle et les principes de coopération entre les acteurs ; elle précise les engagements de chacun en matière de concertation ; elle décrit les instances et l'organisation de la concertation sur le territoire communal.
La Charte énonce ce qui existe en matière d'instance et de lieux de concertation, elle précise leur périmètre d'intervention, leur fonctionnement, leurs missions et leurs objectifs.

www.ville-echirolles.fr/article1887.html

4 . La démocratie participative

4.1 La démocratie participative : de la sensibilisation à l'action

« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends ». Benjamin Franklin

Les politiques locales doivent s'appuyer sur un exercice efficace de la démocratie participative, pour être en capacité de faire partager aux citoyens les enjeux du développement durable. Concrètement, la concertation donne aux citoyens les moyens de participer aux choix qui engagent le présent et l'avenir ; la démocratie participative leur permet, sous l'impulsion et/ou l'animation de la collectivité, de contribuer - individuellement et collectivement - aux transformations qui s'imposent. Plans d'actions, appels à projets, Agenda 21 scolaires, il s'agit de renforcer les compétences des citoyens et de les associer à la réussite du projet du territoire.

Selon Christian Brohdag, « *le développement durable est un processus doublement participatif. Participatif dans l'élaboration des décisions, participatif dans la mise en œuvre, elle nécessite donc un engagement de tous* ».

Selon l'expression de Roland Cayrol, la démocratie locale ne doit pas provoquer une division du travail, « *entre la société politique et la société civile (aux politiques, les institutions, aux citoyens et à leurs mouvements associatifs, les préoccupations de la vie quotidienne)* »[23]. Elle doit aussi contribuer à la sensibilisation aux enjeux nationaux et mondiaux. Citoyen dans ma ville, citoyen du monde, cet adage pourrait s'appliquer à de nombreuses démarches Agenda 21. À Lille, une campagne de mobilisation sur l'eau a pendant deux ans mobilisé les habitants (communauté éducative, artisans et commerçants, entreprises, associations…) sur les économies d'eau, la restriction de l'utilisation des produits phytosanitaires, le coût du service de l'eau, mais aussi sur le cadre réglementaire français de la Loi sur l'eau ou sur la solidarité avec les pays en développement pour l'accès à l'eau et à l'assainissement… La démocratie locale est une chance pour renforcer la citoyenneté, à toutes ses échelles d'exercice, du local au global, du global au local.

4.2 Un apprentissage réciproque

Depuis quelques années, c'est bien à l'échelle territoriale que se dessinent de nouveaux modes de construction de la décision. Encore émergente, la concertation se limite dans de nombreux cas à la consultation de la population, mais la tendance est irréversible. Nous entrons aujourd'hui dans la phase d'apprentissage ; apprentissage par les élus d'une démocratie renouvelée, passant par l'écoute des besoins et des attentes, la concertation, l'intermédiation sociale, démarches nouvelles dans la culture territoriale ; apprentissage aussi par les citoyens de la complexité et de l'interpénétration des données à prendre en compte, des processus d'organisation du territoire, de la responsabilité de tous dans la mise en œuvre.

Du côté des collectivités, l'émergence de la démocratie participative, allant de pair avec un usage croissant des technologies de l'information, suscite encore des résistances, dues pour une bonne part au manque de maîtrise de démarches de co-décision et des outils participatifs. Ces processus impliquent d'associer des compétences et des capacités d'intervention complémentaires aux collectivités et de partager les résultats quand ils sont au rendez-vous… Ce qui suppose une nouvelle architecture des pouvoirs basée sur la confiance, sur la recherche d'efficacité et sur des contrats, définissant des objectifs concertés.

Les acteurs de la collectivité (habitants, associations, conseils de quartiers…) ont eux aussi à faire l'apprentissage d'une contribution « citoyenne » aux débats et aux décisions qui en seront issues, qui ne se limitent pas à défendre des ambitions ou des intérêts particuliers. Bien évidemment, « la participation du public, dans la mise en œuvre d'une politique publique ou de son évaluation, dépend de son niveau de formation et d'information, de ses conditions de vie et de l'état du lien social (que l'on peut appréhender à travers la participation citoyenne, associative, politique…). Lorsque ce lien social est délité ou faible, la participation peut être plus difficile à susciter (pas ou plus d'habitude de se mobiliser sur des questions collectives, pas d'intermédiaires ou de représentants pour accéder aux différentes composantes du corps social) ou à maîtriser et canaliser (risque de participation « exutoire » ou « défouloir » et/ou à titre très individuel) »[24].

23. Extrait du n° 11 de la Lettre Sol & Civilisation – mars 1999
24. Horizon 2020 : l'État face aux enjeux du développement durable – Le Plan – novembre 2005.

Pour les citoyens, cette démocratie est difficile à exercer tant la répartition des pouvoirs est devenue illisible avec les phases successives de décentralisation. Logement, transports, déchets, solidarité, qui est responsable de quoi ? Le budget de dépenses des collectivités atteint aujourd'hui 180 milliards d'euros (celui de l'État 280)[25]. C'est dire les potentialités dont disposent aujourd'hui les pouvoirs locaux pour engager des mutations économiques et sociales. « Dans un pays construit autour d'un État fort, les dysfonctionnements de la machine d'État sont plus graves qu'ailleurs », souligne Martin Hirsch, président d'Emmaüs France[26]. L'empilement législatif vient renforcer cette opacité de l'action publique (les lois ne s'actualisent pas mais s'accumulent) et requiert aujourd'hui une solide compétence juridique pour exercer sa citoyenneté. Il faut le rappeler, les collectivités doivent mieux faire connaître leurs compétences, leurs champs de responsabilité et leur pouvoir d'intervention.

Ces apprentissages sont la condition pour les uns et pour les autres d'un exercice crédible et efficace de la citoyenneté. Car les grands défis à prendre en charge, individuellement et collectivement, ne trouveront de résolution que si l'ensemble des acteurs concernés participent à l'élaboration des réponses.

2e colloque national, citoyenneté et développement durable, Echirolles

La ville d'Echirolles a organisé en juin 2004 avec le concours de La Métro (Communauté d'agglomérations de Grenoble) le 2ème colloque national « citoyenneté et développement durable ». Ce colloque a réuni les représentants d'une centaine de collectivités françaises, pour échanger autour de 4 axes : « de l'adhésion à l'action individuelle et collective », « du quartier à l'agglomération : quelles perspectives et cohérences pour des lieux d'expression multiples ? », « une bonne participation pour l'élaboration de l'Agenda 21, et après ? », « comment mener une démarche d'évaluation participative ». La synthèse de ces ateliers est accessible sur le site d'Echirolles :

www.ville-echirolles.fr/images/telechargements/2colloque/Actes_COLL0604.pdf

Réduction des déchets : une Charte de l'éco-citoyen à Plaisir

La ville de Plaisir a analysé les différents postes de dépenses liés au traitement des déchets et a identifié une première piste pour réduire les tonnages à collecter et à traiter : le compostage des déchets verts. Près de 500 foyers volontaires ont été équipés gratuitement de composteurs individuels. 346 kg de déchets par habitant ont été produits en moyenne en 2005, contre plus de 400 kg pour la moyenne nationale. Après cette expérimentation concluante, la ville poursuit cette coopération avec les citoyens : les habitants sont invités à signer une charte de l'éco-citoyen pour la réduction des déchets.

www.ville-plaisir.fr/rubriques/cadre/environnement/dechets.cfm

Le covoiturage à Chelles

Le site Internet de la ville de Chelles propose depuis 2004 le Car École, service de co-voiturage pour les parents dont les enfants fréquentent le même établissement scolaire (tous les quartiers et les établissements sont répertoriés). Les familles peuvent réaliser des économies de temps et d'argent, tout en préservant l'environnement... Chelles est « Villes amie des enfants » en 2005, un label décerné conjointement par l'Unicef et l'Association des Maires de France.

www.carecole.com

Extrait de la Déclaration des collectivités territoriales pour développer la participation des jeunes

22 septembre 2000

Fondés sur des notions de mixité, d'égalité, de respect des valeurs républicaines, les conseils d'enfants et de jeunes considèrent les enfants et les jeunes habitants d'une commune et d'un département, quels que soient leur nationalité, leur origine sociale ou leur âge, comme capables d'émettre un point de vue pertinent sur leur vie dans la ville et sur les améliorations à y apporter. Participer à un conseil d'enfants et de jeunes est un des éléments qui aident les enfants et les jeunes à prendre toute leur place dans la collectivité.

http://anacej.asso.fr/e_upload/pdf/declaration.pdf

25. Jacques Marseille, historien, in « C'est dans l'air », France 5, 5 décembre 2006
26. « Sans grades » et élites face à face, Le Monde, 23 juillet

4.3 Stimuler la créativité des jeunes

Exercée auprès des jeunes cet apprentissage par l'action, en particulier des adolescents, répond à leurs besoins de reconnaissance, leur offre des espaces d'expression et de rencontres avec les autres générations. Outil dynamique d'appropriation de la citoyenneté, il les incite à l'action collective, au sein de l'école, du quartier, du territoire. On peut s'appuyer sur les conseils municipaux, départementaux, régionaux de jeunes, nombreux en France. Il existe à l'heure actuelle environ 1 600 conseils d'enfants et de jeunes (**www.anacej.asso.fr**). Certaines collectivités, telles que les villes de Chatenay Malabry, de Juvisy sur Orge, de Viry-Châtillon, le Grand Nancy, le département du Val de Marne ou la région Poitou-Charentes ont impulsé la création de conseils de jeunes pour le développement durable, associés à la stratégie territoriale de développement durable.

Un service civil volontaire en faveur de la solidarité locale

L'association « Unis-cité » propose à tous les jeunes de 18 à 25 ans de vivre leur engagement pour la solidarité au niveau local, dans le cadre d'un service civil volontaire. Les jeunes sont invités à s'impliquer pendant 6 ou 9 mois (et/ou 2 mois d'été en Ile-de-France) à temps plein. Les candidats recrutés sont regroupés en équipes de 6 à 8 volontaires venus de tous les horizons, de formations diverses. Les équipes de volontaires viennent en renfort des structures locales agissant dans les domaines de l'action sociale, du développement durable ou de l'accès à la culture. Les frais et la couverture sociale du volontaire sont pris en charge et un encadrement et une formation sont organisés. En 10 ans, les volontaires ont réalisé plus de 400 projets de solidarité au profit d'associations comme les Restos du Cœur, le Secours populaire, France Terre d'Asile…

www.unis-cite.org/volontaires/1.php

Le Conseil général des jeunes d'Eure-et-Loir

Créé en 1999 par l'Assemblée départementale, le Conseil général des jeunes est composé des représentants des 51 collèges publics et privés du département. Outil d'échanges et de dialogue entre les jeunes et avec la collectivité, il offre à ses membres la possibilité de réaliser des projets avec le soutien du Conseil général. En 2006, ces élus juniors ont orienté leurs réflexions vers le développement durable et ont élaboré un « Agenda 21 junior », Agenda local pour le XXIe siècle, afin de sensibiliser tous les collégiens du département d'Eure-et-Loir. Mine d'informations, de réflexions et d'incitation à agir, l'Agenda 21 est structuré en 9 axes : l'eau, la biodiversité, l'agriculture, l'économie, le handicap, l'accès à la santé, les énergies, la croissance urbaine, l'éducation pour tous…

www.cg28.fr/cg_jeunes/index.htm

Les Antennes jeunes d'Amnesty International

Ces Antennes jeunes sont des groupes de jeunes de moins de 30 ans qui veulent défendre les principes d'Amnesty pour la défense des droits humains. Créées en 1995, les Antennes Jeunes au sein de la section française d'Amnesty (une quarantaine à travers la France dans campus universitaires et lycées) agissent sur le terrain en faisant un travail de sensibilisation et d'action. Elles organisent des conférences et des événements pour sensibiliser les jeunes autour de l'action d'urgence ou sur des grandes campagnes pour lutter contre les violations des droits humains lancées par Amnesty International (le Printemps des droits humains, Solidays…).

www.amnesty.fr/index.php?/amnesty/agir/jeunes

II . L'éducation au développement durable

Recommandations méthodologiques appuyées par des retours d'experiences en France et en Europe

1 . Inscrire l'éducation au développement durable parmi les axes stratégiques de l'Agenda 21 de la collectivité

L'éducation au développement durable doit être impulsée par le premier élu, représentée par le maire ou le président. L'ambition « pédagogique » de la collectivité doit être affichée parmi les axes essentiels de l'Agenda 21 et nourrie par les valeurs et les objectifs propres à la collectivité : association des jeunes et des citoyens au développement durable du territoire, sensibilisation aux enjeux locaux et globaux du développement durable, contribution au renforcement des savoirs et des savoir-faire, transparence de l'action publique et exercice de la démocratie participative…

L'Agenda 21 de la collectivité (le projet stratégique, le plan d'actions) précisera que cet axe concerne à la fois l'approche globale du territoire, les plans d'actions thématiques (énergie, transports, logement, consommation, solidarité internationale…) et la coopération avec les établissements scolaires.

« Susciter pour prendre conscience » Éditorial de la revue Angers 21, revue trimestrielle d'Angers sur le développement durable, numéro 6 - décembre 2006

Jean-Claude Antonini, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole, vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire

« La force de l'habitude ne facilite guère un changement de comportement. Pourquoi changer puisque apparemment les choses ne vont pas si mal ? Pourquoi se compliquer l'existence à trier ses déchets, marcher à pied, éteindre la lumière en quittant une pièce, rouler moins ? Et pourtant, il y a urgence à agir. Nous devons nous en persuader et en persuader nos contemporains. Il faut expliquer pourquoi changer nos habitudes aujourd'hui est indispensable. L'information, la sensibilisation sont indispensables pour convaincre. L'État, en France comme à l'étranger, les collectivités publiques ont un rôle particulier à jouer dans ce domaine et peut-être plus encore les collectivités territoriales au plus proche des citoyens. À l'image d'autres collectivités, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sensibilisent les Angevins par des campagnes de communication. Un accent tout particulier doit être mis, dès le plus jeune âge, sur l'éducation à l'environnement et au développement durable. Pédagogique et ludique, cette sensibilisation ne doit jamais faire oublier qu'une action locale aussi minime soit elle peut, répétée à l'infini, avoir des effets à une bien plus grande échelle ».

www.angers.fr/angers-21/developpement-durable/pour-s-informer/la-revue-angers-21/index.html

Créer une culture commune du développement durable à Valenciennes

Le plan local de développement durable de Valenciennes « Agenda 21 : un Nouvel Avenir pour Valenciennes » est structuré en 5 axes d'intervention, dont le 1er est intitulé : « Créer une culture commune du développement durable » (autres axes : attractivité et rayonnement ; cadre et qualité de vie ; mobilité durable ; habitat et équipements publics dans les quartiers). Cet axe « Créer une culture commune du développement durable » propose 6 volets, dont le 1er est l'éducation au développement durable (autres volets : la sensibilisation-formation des habitants et des acteurs socio-économiques ; le renforcement de la cohésion sociale ; la sensibilisation-formation du personnel ; la création d'un forum permanent de la gouvernance et de la citoyenneté ; la coopération internationale). L'éducation au développement durable concerne plusieurs cibles dont, en premier lieu, le milieu scolaire, avec le Plan Éducatif Local qui met l'accent sur la lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme et l'éducation des enfants à l'environnement et à la nature. Sont aussi concernés le milieu social, avec les maisons de quartiers et les centres de loisirs, et les responsables issus du monde de l'entreprise, des collectivités territoriales et des associations, dans le cadre de la formation continue, avec le Collège des Hautes Études du Développement Durable de Valenciennes (CHEDD). Cette politique s'appuie sur de nombreux espaces d'échanges, de concertation et de soutien aux projets des jeunes et des habitants :

- l'Atelier des Travaux Urbains, co-production de projets avec les habitants concernant le logement et les espaces publics, notamment dans le cadre de la profonde rénovation urbaine entreprise,
- le Fonds de Travaux Urbains qui finance des micro-projets d'aménagements urbains favorisant la participation des habitants, des riverains, des associations, des bailleurs ; inscrit dans le Contrat de Ville, il concerne 7 quartiers de Valenciennes,
- le Fonds de participation des habitants qui finance des micro-projets à l'initiative des habitants dans les quartiers en Contrat de Ville, avec le soutien du Conseil régional Nord Pas-de-Calais,
- le projet coopératif de développement et de cohésion sociale mis en place avec les centres sociaux de la ville pour permettre aux habitants de mieux s'investir dans les projets de la ville.

www.ville-valenciennes.fr

2 . Former l'administration et les élus à la démarche pédagogique, à la concertation, aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

L'ambition pour l'éducation au développement durable doit être transmise et partagée par l'ensemble des élus et des directions de la collectivité, porte-parole du développement durable auprès des habitants et des acteurs et partenaires du territoire. La plupart du temps, la construction et la mise en œuvre du plan d'actions nécessiteront donc au préalable une formation-sensibilisation interne concernant, selon les collectivités :

▸ Si ce n'est déjà fait, **une formation générale sur le développement durable**, ses enjeux et ses traductions sur le territoire (formation « initiale » au développement durable, dans le cas où la collectivité vient seulement de s'engager dans le processus).

▸ **Une formation-action à la pédagogie des enjeux**, tant auprès des jeunes dans leur univers scolaire ou extra-scolaire qu'auprès des habitants (associations, commissions consultatives, conseils de quartiers, familles, jeunes…) et des acteurs associés à la mise en œuvre de l'Agenda 21. L'apprentissage porte sur les moyens de sensibiliser les citoyens aux enjeux, locaux et globaux, les leviers de la mobilisation, les langages et supports à privilégier. Cette sensibilisation ne nécessite pas forcément beaucoup d'investissement en temps, les collectivités, en particulier les communes, étant rompues au dialogue avec les citoyens et à la coopération avec le monde éducatif. Mais cette étape peut être très utile aux responsables de la collectivité concernée, les élus ou les services techniques, dont les missions s'élargissent de plus en plus à l'information, à la concertation, à l'incitation à agir. On pourra par exemple organiser une ou plusieurs journées de rencontres-débats avec un sociologue, un chercheur en sciences sociales et en sciences de l'éducation, un institut de sondages auprès du grand public, un publiciste engagé dans le développement durable…

▸ **Une formation-action aux processus de démocratie participative :** transparence de l'information, conduite de projets au sein de groupes de travail (forums, ateliers, comités de pilotage), consultation, concertation, élaboration et évaluation partagées des plans d'actions, conventions de partenariat avec les structures associatives… les responsables de la collectivité sont en général pas ou peu et, d'une manière générale, inégalement rompus aux processus et techniques d'intermédiation et de démocratie participative. Or, il est essentiel que l'ensemble des représentants de la collectivité qui ont ou auront ces compétences à exercer partagent la même culture de ces démarches. Des interprétations contradictoires ou des niveaux d'engagement trop disparates menaceraient la légitimité des démarches entreprises par la collectivité auprès du public. On pourra faire appel pour ces formations à des bureaux d'études experts en concertation et débat public (par exemple, C&S Conseils) et aux associations de promotion et d'éducation au développement durable, spécialisées dans la conduite de projet (voir infra : les associations). Leurs interventions pourront être illustrées de retours d'expériences de collectivités menant de longue date des processus de concertation et de démocratie participative (cf. exemples méthodologie ou consulter le site du Comité 21 : **www.agenda21france.org**). L'apprentissage des processus de concertation nécessite une formation-action structurée, d'une durée variable selon les publics (une ½ journée pour

Think sustainable au Royaume-Uni

Think sustainable est une campagne de communication interne lancée en avril 2005 par le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (Defra).

Objectif : aider les employés à intégrer les principes du développement durable dans leurs activités quotidiennes.

La campagne vise à :

- fournir au personnel de Defra des outils pour intégrer le développement durable dans leurs activités
- faire en sorte que le développement durable soit concret et concerne tout le monde
- veiller à ce que les principes du développement durable soient pris en compte, dès le début du processus d'élaboration de la politique et non comme élément supplémentaire
- faire du personnel des porte-parole du développement durable auprès des parties prenantes.

Plusieurs outils ont été mis au point à cet effet, notamment :

- un film donnant des exemples concrets de développement durable au Royaume-Uni
- un jeu en ligne qui donne aux responsables politiques la possibilité de voir comment leurs décisions peuvent se transformer en réalité
- « tretching the web », un outil interactif pour évaluer les impacts de la réglementation sur l'environnement, la cohésion sociale et le développement économique.

Source : « Communiquer sur le développement durable, comment produire des campagnes publiques efficaces », PNUE et Futerra. www.sircome.fr/?Royaume-Uni-Pensezdurable - www.defra.gov.uk

Beauvais forme ses agents à la concertation

La Mairie de Beauvais (57 00 habitants) propose depuis 2004 deux formations à la pratique de la concertation. La première destinée aux chefs de service « Conduire et animer des réunions de concertation », aborde les différents types de concertation (objectifs et type d'animation), la conception d'une réunion (y compris le rôle et la fonction de l'animateur et différentes techniques d'animation). La seconde sur « La participation de la population », sensibilise les agents à l'importance de l'implication des acteurs dans la mise en œuvre d'un projet (son utilité, les effets attendus) et aux leviers de la participation (effets, principe, formes et techniques de la démarche participative).

www.beauvais.fr/pages/accueil/pageframe.php?page=accueil=centre.php

les élus, une à deux journée pour les directeurs et chefs de service) et l'intégration d'un module spécifique dans le cadre de l'offre de formation continue aux agents pour progressivement toucher l'ensemble des agents. La formation à la concertation sera évaluée grâce à des indicateurs spécifiques de suivi, de progrès et de résultats.

▸ Si ce n'est déjà fait, et selon les besoins de la collectivité, **une formation-action à l'utilisation des TIC** dans le cadre de l'animation de sites d'information sur le développement durable, de l'actualisation de cartographies accessibles via Internet, de l'animation de forums, débats et outils participatifs…

Ces formations-sensibilisations concernent les pilotes politiques de l'Agenda 21 et les différentes directions et services techniques concernés, qui doivent travailler en cohérence et en complémentarité sur toutes les étapes d'une stratégie d'éducation au développement durable, depuis la coopération avec les établissements scolaires jusqu'à l'organisation de campagnes de communication en passant par l'animation de la concertation pour l'Agenda 21 de la collectivité et les plans d'actions qui en découlent :

- Direction générale des services
- Service ou pôle interservices développement durable ou Agenda 21
- Ressources humaines
- Éducation (ou vie scolaire ou enseignement…)
- Petite enfance, jeunesse
- Communication
- Documentation et archives
- Prospective, évaluation et études
- Achats et les directions et services concernés
- Environnement, eau, propreté, voirie, urbanisme, politique de la ville, énergie, transports, action sociale et solidarité, santé, bureau des temps, coopération internationale…

Elles pourront donner lieu à l'édition d'un guide méthodologique (ou rubrique du site Intranet) diffusé auprès du personnel et aux nouveaux recrutés, et régulièrement actualisé par les bonnes pratiques des élus, directions et agents en matière d'éducation au développement durable.

3 . Constituer un groupe ressources

3.1 Objets d'un groupe ressources

Avant d'engager les différentes étapes du plan d'actions, la collectivité va identifier et constituer un groupe ressources. Elle ne peut en effet s'engager seule dans une politique d'éducation au développement durable, qui intègre à la fois l'information des habitants, l'éducation et la sensibilisation, les relations avec les établissements scolaires, la démocratie participative… Pour préparer le diagnostic, concevoir la stratégie, définir le plan d'actions, participer à sa mise en œuvre ou évaluer les progrès accomplis, il est important d'associer tous ceux qui jouent un rôle – direct ou indirect – dans la construction, l'animation et la diffusion d'une éducation et d'une culture du développement durable.

Nous préconisons d'associer dans un premier temps les compétences locales ou régionales en matière d'information, de pédagogie et de diffusion du développement durable. Préalable à la réalisation du diagnostic des besoins et attentes en matière d'éducation au développement durable, la collectivité va identifier les organismes ressources dans ce domaine pour mobiliser toutes les compétences, moyens d'intervention, circuits d'information et d'éducation, qui vont contribuer à la qualité et à l'efficacité de la stratégie.

Une concertation plus large sera organisée pour le diagnostic des besoins et des attentes des habitants et acteurs du développement durable local.

3.2 Quels réseaux ?

La collectivité va donc identifier et mobiliser les réseaux susceptibles de fournir des données pédagogiques, de participer à l'élaboration d'un patrimoine pédagogique commun, d'intégrer les recommandations d'acteurs ressources dans ce domaine.

On peut identifier plusieurs catégories de réseaux ressources à associer :

► **L'Éducation nationale :** l'Académie – il existe désormais un pôle éducation à l'environnement et au développement durable au sein de chaque Académie ; un panel représentatif de chefs d'établissements et d'enseignants ; les animateurs d'Agenda 21 scolaires ; le Centre régional de documentation pédagogique ; le GRETA pour la formation continue des enseignants… On le verra, d'autres types d'acteurs scolaires seront mobilisés en particulier pour l'élaboration des Agenda 21 scolaires (intendants, documentalistes…).

► **Les producteurs de données** sur le développement durable, aux niveaux national, régional, local et quand elles existent, conçues pour un usage pédagogique : les services déconcentrés de l'État et établissements publics, les centres de recherche et universités, les associations locales et les antennes régionales ou locales des ONG (environnement, protection de la nature, consommation, commerce équitable, défense des droits de l'homme et des droits de l'enfant, protection de l'enfance, action sociale, solidarité locale et internationale, coopération…).

► **Les collectivités de la région** (ou d'un bassin écologiquement et socialement pertinent) et les Parcs Naturels Régionaux… pour la mutualisation des données et des démarches pédagogiques.

► **Les conseils de quartiers,** conseils communautaires, commissions consultatives, conseils régionaux économiques et sociaux.

► **Les associations d'éducation** au développement durable, dont la plupart sont réunies au sein du Collectif d'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD), réseaux qui disposent pour la plupart d'associations ou d'antennes locales.

► **Les lieux et réseaux de diffusion de l'information :** centres de documentation et d'information des établissements scolaires, bibliothèques publiques, librairies…

► **Les lieux d'animation et de diffusion culturelle :** maisons de quartier, maisons de la culture, maisons de la nature ou du développement durable, lieux d'apprentissage à la nature, à l'environnement et au développement durable…

La collectivité va pouvoir à ce stade concevoir, avec l'appui de ce groupe ressources, le diagnostic du patrimoine de données, des actions d'information et d'éducation, des besoins et des attentes de la collectivité et de ces réseaux ressources.

4 . Organiser un diagnostic partage des besoins et des attentes

Le rôle essentiel du diagnostic, préalable à l'élaboration de la stratégie, est de mettre en évidence les besoins, les attentes et les axes de progrès à investir. Ce diagnostic va se constituer en deux phases, la première avec le groupe ressources, la deuxième avec une concertation élargie aux publics concernés, en particulier la communauté éducative.

4.1 Diagnostic des besoins avec le groupe ressources

Avec le groupe ressources et les services de la collectivité, le diagnostic réunira les éléments suivants :

► **L'inventaire des données** et du patrimoine pédagogique sur le développement durable à la disposition de la collectivité ; les mécanismes de collecte et de traitement des données, leur mode d'archivage et d'actualisation.

► **L'analyse de la qualité** de ce patrimoine d'information et de sensibilisation pédagogiques, sur le plan scientifique et sur le plan pédagogique (cf. chapitre I – Information).

► **L'inventaire des actions pédagogiques** menées récemment par la collectivité et par les acteurs du groupe ressources.

► **L'analyse de ces actions** par le groupe ressources : sont-elles suffisantes, cohérentes, exploitées, partagées, évaluées… ?

► **Les attentes du groupe ressources :** objectifs d'une éducation au développement durable, en fonction des caractéristiques sociales et culturelles du territoire ; besoins en matière de moyens humains et financiers, de supports ou de relais d'information ; besoins de formation des enseignants, de professionnalisation des animateurs pédagogiques, de mobilisation des élus…

4.2 Diagnostic des attentes avec les publics concernés

En complément de l'état des lieux du groupe ressources, le diagnostic fournira une analyse des attentes des publics concernés par l'éducation au développement durable : enseignants, jeunes, parents d'élèves, familles, consommateurs… Un questionnaire largement diffusé permettra de mesurer ou d'apprécier le niveau d'appropriation du développement durable par les citoyens et leurs attentes vis-à-vis de la collectivité et de ses partenaires en matière d'information, de sensibilisation, d'éducation : contenus et forme, souhaits de renforcer ses compétences, de rencontrer des experts, de participer à l'action…

Le recueil des attentes des publics peut être réalisé via plusieurs démarches complémentaires :

► **Un sondage** mesurant le degré d'appropriation du développement durable et d'information sur les actions menées par la collectivité.

► **Une consultation-questionnaire**[27] à la fois sur les attentes et sur les opportunités de « rencontre pédagogique » avec les publics visés : l'éventuelle participation des citoyens à des actions menées par la collectivité ; leurs attentes en matière d'information et d'animation pédagogique ; leurs référents en matière de développement durable (experts, chercheurs, personnalités nationales et régionales…) ; leurs lieux et supports privilégiés d'information ou de loisirs ; leurs initiatives et leurs capacités de contribution au développement durable territorial et leurs domaines privilégiés d'action…

► **Ce questionnaire** pourra être diffusé par courrier spécifique, au sein du journal municipal avec annonce dans la presse locale, et sur le site Internet de la collectivité ou de son Agenda 21.

► **Une réunion spécifique** avec le groupe ressources et les instances représentatives des habitants : groupe de pilotage Agenda 21 de la collectivité, conseils de quartiers ou communautaires, associations de consommateurs et de développement durable (environnement, solidarité et action sociale, santé, coopération…).

► **Un Forum** ouvert à tous les habitants, présentant les enjeux de l'éducation au développement durable et organisant les échanges et le débat sur les questions définies ci-dessus.

Le diagnostic final proposera donc un regard croisé entre les besoins, attentes et propositions des citoyens et des réseaux de l'éducation au développement durable et de la démocratie participative. Un document de synthèse sera diffusé via les supports utilisés pour la consultation.

Témoignages d'une consultation organisée par le Conseil général du Bas-Rhin, préalable à la conception d'Agenda 21 scolaires des Collèges du Département

Le choix des thématiques parmi les 14 proposées dans la consultation a été fait en deux temps :
1er temps : Le comité de pilotage Agenda 21, constitué par le Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC), a choisi 8 thématiques qui correspondaient le mieux à l'identité de l'établissement, aux contraintes, internes et externes et aux actions déjà menées par le CESC.

2ème temps : Un questionnaire a proposé aux adultes et élèves de classer les 8 thématiques par ordre d'importance décroissante : « Vous sentez-vous concerné par la thématique ? Vous sentez-vous capable d'agir dans cette thématique ? (et aux adultes seulement : « Voulez-vous être acteur/avoir un impact dans cette thématique ? Voulez-vous être responsable de cette thématique ? »). Le document était complété par un listing des actions menées ou des actions possibles à mener dans chaque thématique. Après classement, 2 thématiques n'ont pas été retenues, car aucun responsable ne s'était proposé. Des groupes de travail pluri catégoriels (agents, vie scolaire, enseignants, parents) ont été constitués avec les acteurs volontaires.
Le comité de pilotage Agenda 21 a été élargi aux responsables des thématiques.

Katia Haudidier, principal adjoint du collège de Woerth (Bas-Rhin), correspondante Agenda 21 de l'établissement

---

Dans le but de valoriser l'existant et de repérer les personnes motivées, le comité de pilotage a d'abord recueilli l'ensemble des actions effectuées depuis cinq ans dans le domaine de l'éducation au développement durable. Un expert extérieur, mandaté par le Conseil général du Bas-Rhin, a mis en forme et analysé les résultats, puis les a présentés au comité de pilotage. Sur cette base, nous avons mis en œuvre un processus de consultation en plusieurs étapes :

- enseignants et agents techniques et administratifs ont été consultés sur leurs priorités thématiques.
- élèves et parents impliqués dans la vie du Collège ont bénéficié d'une présentation du projet suivie d'un débat, puis consultés sur leurs priorités thématiques.

La phase suivante débouchera sur une programmation des actions.

Yves Hirn, coordonnateur de l'Agenda 21 scolaire du Collège de Villé (Bas-Rhin)

27. Cf un exemple de consultation page 35

Un exemple de consultation élargie à réaliser auprès des publics concernés dans le cadre du diagnostic préalable (en italique les informations à compléter par la collectivité)

INFORMER, ÉDUQUER, ASSOCIER LES CITOYENS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DONNEZ VOTRE AVIS, PARTICIPEZ !

La collectivité (*personnaliser au nom du 1er élu*) a inscrit l'éducation au développement durable comme axe essentiel de son Agenda 21 local et souhaite mobiliser tous les citoyens du territoire : les jeunes, la communauté éducative, les parents, les familles, les associations, les quartiers…

Date : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Éventuellement ; Organisme : .....

Si vous souhaitez participer à la conception ou à la réalisation d'actions mises en œuvre par la *Ville (ou la communauté de communes ou la communauté urbaine,…)* :

Adresse : .....

Courriel : .....

Vous êtes :

☐ Directeur d'établissement scolaire, enseignant

☐ Élève, membre du bureau des élèves, membre du conseil municipal des jeunes

☐ Parent d'élève

☐ Personnel d'un établissement scolaire (documentation, intendance, service médical, restauration, espaces verts, transport scolaire…)

☐ Membre d'une association intervenant en milieu scolaire

☐ Membre du Rectorat

☐ Agent d'un service déconcentré de l'État ou d'un établissement public

☐ Membre d'une association ou d'une antenne locale d'une ONG sur l'éducation au développement durable ☐ salarié ☐ bénévole

☐ Membre d'une association ou d'une antenne locale d'une ONG dans un domaine spécifique du développement durable : nature, environnement, solidarité, santé,protection des enfants, coopération internationale : préciser ☐ salarié ☐ bénévole

☐ Salarié d'un lieu d'accueil et d'animation (culturelle, artistique, sportive…)

☐ Autre :.....

☐ Autre catégorie selon la collectivité

À votre avis, les citoyens sont-ils suffisamment informés sur le développement durable ?

À l'échelle nationale : ☐ Oui ☐ Non

À l'échelle locale : ☐ Oui ☐ Non

Vos commentaires et suggestions :

.....

.....

.....

.....

L'Agenda 21 de notre territoire a identifié X enjeux (5, 8, 15…) pour le développement durable

Quels sont à votre avis les moyens les plus efficaces pour informer et mobiliser les habitants sur le développement durable ? Classez-les par ordre décroissant :

☐ Rencontres-débats :
- ☐ avec des personnalités locales
- ☐ les représentants de la collectivité
- ☐ les associations
- ☐ les chercheurs
- ☐ les représentants du ministère chargé du développement durable ou des établissements publics (ADEME, Agence de l'Eau, Conservatoire du Littoral…)
- ☐ autre, précisez : ……

☐ Rencontres-débats avec des experts ou des personnalités nationales

☐ Réunions des conseils de quartiers

☐ Sites Internet sur le développement durable

☐ Manifestations : expositions, festivals, fêtes ou salons du développement durable, opérations spéciales (Nettoyage des berges ou des plages, Journées sans voiture…)

☐ Livres ou guides informatifs et pédagogiques

☐ Organisation de concours (articles, dessins, projets concrets) sur le développement durable

Vos propositions, avis et commentaires :

……

……

……

Quelles sont vos sources d'information sur le développement durable ?

Affichage extérieur ☐ TV ☐ journal de la commune ☐ presse nationale

Internet ☐ radio ☐ presse locale ☐ Autre, préciser : ……

La collectivité (…) prépare un Agenda 21 pour contribuer au développement durable du territoire. Connaissez-vous cette démarche ? ☐ Oui ☐ Non

Si **Oui**, par quels moyens en avez-vous eu connaissance ? Détaillez : ……

Jugez-vous l'information : ☐ suffisante ☐ compréhensible ☐ convaincante ☐ inintéressante

Pourquoi ? ……

Avez-vous des commentaires ? ……

Si Non, souhaitez-vous en avoir connaissance ? ☐ Oui Sous quelle forme ? ……

Vos propositions, avis et commentaires :

……

……

……

L'Agenda 21 de notre territoire a identifié X enjeux (5, 8, 15…) pour le développement durable

△ **Classez-les par ordre croissant d'intérêt**

❑ **Cocher ceux pour lesquels vous agissez ou vous êtes prêt à agir**

❍ **Cochez ceux auxquels vous aimeriez apporter une contribution (action, participation à un groupe de travail…)**

Compléter avec les enjeux ou les axes de l'Agenda 21

△❑❍ *Axe n°1* de l'Agenda 21 △❑❍ *Axe n°2* △❑❍ *Axe n°3* △❑❍ *Axe n°4* △❑❍ *Axe n° 5*

△❑❍ *Axe n°6* △❑❍ *Axe n°7* △❑❍ *Axe n°8* △❑❍ *Axe n°9*

Vos propositions, avis et commentaires :

……

……

……

Quel type d'actions menez-vous ou souhaiteriez-vous mener ?
(*Compléter avec les cadres de participation proposés par la collectivité : plan climat, Agenda 21 scolaire, pedibus…*)

Action concrète

- ☐ dans ma vie quotidienne
- ☐ pour la vie du quartier
- ☐ à l'école
- ☐ au sein des plans d'action de la ville
- ☐ au sein de mon entreprise
- ☐ au sein d'une association

Participation à des rencontres organisées par la Ville

Participation à des appels à projets lancés par la Ville

Autre : ……

Vos propositions, avis et commentaires :

……

……

……

5 . Organiser le pilotage interne et externe de l'axe « éducation au développement durable »

L'organisation du pilotage va dépendre des situations des collectivités et en particulier de leur degré d'avancement dans le développement durable et des moyens humains qui lui sont affectés. S'il existe déjà un comité de pilotage de l'Agenda 21 (ou de la stratégie de développement durable) de la collectivité, l'axe « éducation au développement durable » y sera développé, au même titre que les autres, en s'appuyant sur un coordonnateur ou un comité de suivi spécifique animé par la direction générale des services ou par la direction en charge de l'éducation et/ou du développement durable, de la communication…

Le comité de pilotage valide les travaux préparés par le comité de suivi : diagnostic et sa synthèse élaboration, de la stratégie, conception, programmation, mise en œuvre, évaluation des plans d'action.

5.1 Les membres internes du comité de pilotage

Ce comité de pilotage sera présidé par le 1er élu de la collectivité (le maire ou le président) ou l'adjoint ou vice-président chargé de l'Éducation et/ou de la compétence choisie pour le comité de suivi. Il réunira les acteurs internes de la collectivité, en totalité ou en partie, selon l'ordre du jour des échanges ou des décisions :

- direction générale des services
- services développement durable ou Agenda 21
- ressources humaines
- éducation (ou vie scolaire ou enseignement…)
- petite enfance, jeunesse
- communication
- documentation et archives
- prospective, évaluation et études
- achats et toutes les directions concernées
- environnement, eau, propreté, voirie, urbanisme, politique de la ville, énergie, transports, action scolaire, bureau des temps, coopération internationale…

5.2 Les membres externes du comité de pilotage

Le comité de pilotage intègrera bien sûr les membres du groupe ressources déjà mobilisé pour la réalisation du diagnostic et pourra également mobiliser, selon les structures en place dans la collectivité :

- les conseils de jeunes (généralement collégiens et lycéens) et, quand ils existent, les conseils de jeunes pour le développement durable ; la mise en œuvre du programme constitue d'ailleurs l'opportunité de susciter la création de ce type de structures
- dans les grandes villes, les campus universitaires
- l'Union départementale des familles
- les associations de consommateurs et, quand elles existent, d'usagers (transports par exemple)
- les entreprises du territoire, en particulier celles qui assurent des missions de service public et fournissent les établissements scolaires
- les medias locaux

Le pilotage du Plan d'éducation au développement durable du Grand Lyon

Le Plan d'éducation au développement durable du Grand Lyon a été élaboré par la Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération (DPSA), sous l'autorité de la Vice-présidente en charge de l'éducation, avec la collaboration du groupe dit « interservices » réunissant les correspondants « éducation » des services du Grand Lyon (directions de l'Eau, de la Propreté, de la Voirie, de l'Urbanisme, de la Politique de la ville, de la Communication et la Mission Coordination Territoriale). L'éducation au développement durable est complémentaire aux fonctions de communication, de concertation et de formation au Grand Lyon ; chaque fonction ayant des moyens humains et financiers identifés. Le plan a été présenté à un groupe d'élus, adjoints de l'environnement ou affaires sociales de plusieurs communes de l'agglomération, puis aux associations déjà conventionnées avec le Grand Lyon. Il s'applique jusqu'à la fin de l'actuel mandat de l'exécutif communautaire. Le suivi de sa mise en œuvre sera effectué, au plan politique, par le comité de suivi de l'Agenda 21 et, au plan technique et financier, par la mission développement durable du Grand Lyon. Les communes volontaires peuvent formaliser ce plan avec le Grand Lyon par un nouveau document précisant en détail les engagements de chacun, après avoir réalisé un bilan municipal interservices des projets, des agents et des budgets dédiés. Avec les entreprises, des projets éducatifs dont les objectifs sont définis en commun avec le Grand Lyon, sont en cours (formations, outils pédagogiques….). Avec la fédération des centres sociaux du Rhône, un appel à projets vers un Agenda 21 de centre social sera lancé prochainement. Avec les acteurs locaux de l'éducation à la santé, et de l'éducation à l'environnement, un programme éducatif sur l'air et le bruit est en préparation.

www.millenaire3.com -> rubrique développement durable -> Agir/éducation au développement durable, rubrique documents officiels

Il sera judicieux d'associer aussi les organismes ayant répondu à la consultation et qui se sont portées volontaires à la participation à des groupes de travail ou à des actions opérationnelles pour l'éducation au développement durable.

6 . Élaborer une stratégie concertée et participative

Avant de concevoir un 1er plan d'actions, le comité de pilotage, avec l'appui du comité de suivi, va identifier les axes stratégiques de l'éducation au développement durable sur le territoire. Projetée à 10-15 ans, cette stratégie va définir les objectifs de la collectivité, les moyens d'action à privilégier et les partenaires à associer. Chaque plan d'actions déclinera ensuite cette stratégie, sur la base d'un calendrier et d'objectifs datés et si possible chiffrés.

Cette stratégie sera conçue en fonction des priorités de la collectivité en matière d'éducation au développement durable, identifiées selon au moins deux grandes entrées :

► d'une part, **les axes stratégiques de l'Agenda 21** du territoire lui-même : ces axes doivent impérativement faire l'objet d'une stratégie d'éducation pour renforcer la participation et la contribution des habitants à l'Agenda 21 local (départemental, régional) ; pour ne citer que cet exemple, il est indispensable qu'un PDU (plan de déplacement urbain) s'accompagne d'une campagne d'information sur les enjeux locaux et globaux des transports et de sensibilisation aux transports publics, à la mobilité douce, à l'intermodalité, à l'autopartage, à l'étiquetage CO_2 des voitures…

► d'autre part, **les conclusions du diagnostic** : besoins d'information et d'éducation de la communauté éducative, des jeunes, des familles, des enseignants ; territoires ou quartiers « orphelins » ou au contraire performants ; axes et moyens d'action mobilisateurs, thèmes de prédilection des citoyens, actions motrices ou à l'inverse peu convaincantes, capacités de participation et de créativité des structures qui se sont exprimées…

Son élaboration fera l'objet d'une préparation par le comité de suivi et d'une concertation au sein du comité de pilotage, avant adoption par l'Assemblée délibérante de la collectivité. Un document de synthèse présentant les enjeux pour le territoire, les objectifs de la collectivité, le mode de gouvernance adopté (pilotage, concertation, participation…), les publics visés et les partenaires associés, sera conçu et largement diffusé auprès des personnes et organismes consultés et auprès de la population.

Ce texte stratégique peut également se donner une valeur pédagogique en fournissant, si la collectivité ne l'a pas encore fait, l'état des lieux du développement durable du territoire, la politique Agenda 21 mise en œuvre pour y répondre et la contribution de la stratégie et de toutes les composantes du territoire à la réalisation de l'Agenda 21. Sa conception sera co-pilotée par le comité de pilotage et la direction de la communication, qui veillera à lui apporter qualité esthétique et lisibilité.

Ce document stratégique constituera le document de référence pour l'élaboration des futurs plans d'actions.

Cette phase de réflexion stratégique sur les politiques à mener est malheureusement souvent escamotée, le diagnostic conduisant souvent directement à l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel. Elle apporte pourtant des garanties d'ancrage dans la durée et d'efficacité, en embrassant l'ensemble des objectifs de la collectivité. C'est en cohérence avec ce document stratégique que chaque plan d'actions contribuera, étape après étape, à atteindre ces objectifs, dans un processus d'amélioration continue.

7 . Concevoir un plan d'actions et un dispositif d'évaluation partage

7.1 Concevoir un plan d'actions

À partir de la stratégie adoptée, peut s'engager la phase de conception d'un 1er plan d'actions. Cette phase va consister à :

- définir la durée du plan d'actions : plan annuel, triennal…
- mobiliser les partenaires utiles à sa mise en œuvre
- identifier les actions prioritaires à investir
- mettre au point et signer les contrats d'objectifs avec l'État, avec l'Académie, avec les associations
- animer le comité de pilotage et le comité de suivi
- préparer les actions : constitution de groupes de travail, calendrier de concertation, de validation et de mise en œuvre
- concevoir des indicateurs d'objectifs, de suivi et de résultats
- concevoir les fiches action
- rédiger, diffuser, mettre en œuvre, évaluer le plan d'actions

Attention !!! Ce n'est pas la quantité des actions à réaliser qui prime, mais leur capacité à donner des résultats positifs et visibles durant la période impartie. Il faut éviter le « catalogue de bonnes intentions » ou les plans pharaoniques, dont la réalisation serait irréaliste. Même si certaines actions sont inscrites dans la durée, le plan doit également produire des résultats à court terme, condition de mobilisation des acteurs et partenaires.

Même si le plan ne comporte qu'un petit nombre d'actions, on veillera à prendre en compte les différents axes de la stratégie : champs privilégiés d'information et d'éducation, création ou mise en cohérence des outils pédagogiques, mobilisation des établissements scolaires, démocratie participative, organisation d'un rendez-vous régulier avec les habitants…

Le plan d'actions sera diffusé lors d'une rencontre, présidée par le 1er élu, avec l'ensemble des acteurs et des partenaires ayant contribué à sa conception et les habitants.
On renforcera l'impact du lancement de ce plan, en organisant sa signature par l'ensemble des partenaires associés : collectivité, services déconcentrés de l'État, établissements publics, associations, lieux d'éducation et de sensibilisation, établissements scolaires, medias, entreprises…

Le Plan local d'éducation au développement durable du Grand Lyon

Dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté urbaine du Grand Lyon a adopté le 10 juillet 2006 un Plan local d'éducation au développement durable. Le document donne les orientations des actions pédagogiques menées par les services et fixe les thèmes d'éducation que souhaite financer le Grand Lyon, à travers les projets d'éducation portés en particulier par les associations. Avec ce nouveau plan, le Grand Lyon confirme son engagement dans le domaine de l'éducation à l'environnement et l'élargit au développement durable. Aux questions de préservation des milieux naturels et de la biodiversité, s'ajoutent désormais des enjeux liés aux questions d'air, de mobilité, de santé, de réduction des consommations d'énergie et d'eau et du volume des déchets. Ce plan, qui relève d'une vision collégiale, transversale et thématique, est représentée dans le comité de suivi de l'Agenda 21, composé d'élus.

Il s'articule autour de 15 fiches-actions :

- Éduquer aux projets urbains et à la ville
- Conforter le volet éducation au développement durable dans les territoires prioritaires de la Politique de la ville
- Informer et sensibiliser à la propreté et à la gestion des déchets ménagers
- Éduquer à la connaissance et au respect de l'eau et des fleuves
- Éduquer à la prévention des risques majeurs
- Éduquer à la qualité de l'air
- Éduquer à l'environnement sonore
- Éduquer à la mobilité durable
- Éduquer aux espaces naturels et agricoles
- Renforcer le volet éducation au développement durable dans les projets nature
- Éduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré du Grand Lyon
- Éduquer à la nature en ville
- Sensibiliser à l'animalité urbaine
- Éduquer et former à l'éco-citoyenneté
- Éduquer à la solidarité internationale et au commerce équitable

www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/strategie/developpement_durable/Plan_education_DD_200609.pdf

L'éducation et la sensibilisation au sein de l'Agenda 21 de Limoges

Le 1er plan d'actions Agenda 21 de la ville de Limoges a été adopté en juin 2005. Sa ligne directrice : le bien collectif. 9 objectifs de travail ont été identifiés, dont « les conditions d'une implication collective et citoyenne dans la vie de la cité ». Il comporte 23 axes de travail, dont 5 concernent spécifiquement l'éducation et la sensibilisation des citoyens :

- Susciter une appropriation par tous des espaces naturels
- Diversifier les formes d'appropriation des espaces publics
- Éduquer et sensibiliser aux questions de santé
- Promouvoir une participation active et efficace des associations et des citoyens à la vie des quartiers
- Susciter des comportements citoyens en matière de déplacements.

www.ville-limoges.fr/Limoges/WebLimog.nsf/Tous+documents/004

L'éducation au développement durable à Brest

Le Projet Éducatif Local de Brest a été initié par la ville avec de nombreux partenaires : l'État (Éducation Nationale, Jeunesse et Sports), la Caisse d'Allocations Familiales du Nord-Finistère, le Conseil général, la Communauté Urbaine de Brest, les écoles, les équipements de quartiers, les associations… Originalité de la démarche, l'élaboration du Projet prend en compte les différents temps de vie de l'enfant, en s'appuyant sur l'expérience de la ville dans l'action éducative (Contrat de Ville, Contrat Enfance, Contrat Temps Libre). Le Projet a été finalisé en décembre 2003 après différentes étapes : état des lieux-diagnostic auprès des acteurs de l'éducation ; présentation de l'état des lieux dans chaque quartier ; création d'un groupe de pilotage représentatif des acteurs de l'éducation au sein chaque quartier ; groupes de travail à l'échelle de la ville. L'une des grandes orientations du projet est d'offrir la possibilité aux enfants de vivre dans un monde équilibré. Dans ce contexte, l'éducation au développement durable constitue l'une des priorités de travail et d'action choisie par les partenaires, à l'initiative de la ville de Brest. De nombreux projets et expériences sont soutenus dans ce cadre.

www.pel-brest.net

Chaque fiche-action indiquera :

- l'objectif de l'action, issu de la stratégie " Éducation au développement durable et de l'Agenda 21 de la collectivité "
- le titre de l'action
- le descriptif et le calendrier de l'action, les résultats attendus
- le pilote de l'action (un membre du comité de pilotage ou du comité de suivi, service technique, maison de l'environnement, association d'éducation au développement durable, parent d'élève…), les publics concernés (jeunes, familles, quartiers, personnel technique…), les partenaires à associer (pour appuis techniques ou financiers, accueil d'une manifestation, édition d'un guide pédagogique, animation ou formation…)
- les indicateurs d'objectifs (les résultats attendus) et de suivi (les résultats obtenus)
- les coûts éventuels et leur financement

7.2 Élaborer un dispositif d'évaluation partagé

L'évaluation même des politiques de développement durable territorial ne fait qu'émerger en France. On dispose encore moins de retours d'expériences sur l'évaluation des politiques d'éducation au développement durable à l'échelle locale.

L'évaluation répond à l'objectif de transparence de la conduite de l'Agenda 21. Il s'agit d'informer tous les acteurs des résultats acquis et de conduire une réflexion sur l'efficacité de la démarche, apportant ainsi les conditions d'une amélioration continue de l'action collective. Elle permet de mesurer et valoriser les résultats obtenus par l'action collective et d'améliorer la conduite du 2e plan d'actions, si certains ne sont pas à la hauteur des objectifs pré-définis.

Cette évaluation va s'appuyer sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs et permettre de vérifier l'état d'avancement du plan, de mesurer les écarts entre les objectifs et les résultats, d'améliorer l'efficacité, de corriger, de réorienter, d'enrichir le plan d'actions. L'évaluation constitue aussi le pilier d'une information transparente sur les résultats de la politique engagée par la collectivité et la contribution de tous les acteurs associés, y compris les citoyens. Elle fera l'objet d'une communication, soit dans le cadre du bilan de l'Agenda 21 de la collectivité, soit à l'issue du plan d'actions « Éducation au développement durable », à l'occasion de son renouvellement.

Le dispositif d'évaluation sera élaboré au sein du comité de pilotage du plan d'actions « Éducation » et devra intégrer :

- l'identification de critères pertinents et renseignables, pour mesurer l'adéquation du plan d'actions aux objectifs stratégiques de la collectivité (cf. stratégie)
- le suivi et l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre de ce plan
- le degré de satisfaction des membres du comité de pilotage

Il sera nourri par le comité de pilotage, les services concernés de la collectivité, mais aussi par les partenaires avec lesquels la collectivité aura signé des contrats d'objectifs (Académies, établissements scolaires, associations, établissements, conseils de quartiers, entreprises…) qui, dans le cadre de ces contrats, seront chargés d'évaluer leur propre action ou contribution. Les données renseignées sur la base des indicateurs d'objectifs et de suivi retenus, seront fournies au comité de suivi, qui sera chargé de les réunir et organiser, au sein du document d'évaluation du plan d'actions.

L'évaluation de chacune des actions sera conçue et actualisée sur la base d'une grille de suivi pour chacune des actions (engagée, pas engagée, en attente, report de calendrier…), étapes managériales de l'action franchies (information, concertation, réalisation), étapes techniques…

Voici une liste d'indicateurs, non exhaustive et à adapter selon les besoins et la taille de la collectivité :

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de services techniques engagés dans la démarche
- Taux de quartiers engagés dans le plan d'actions
- Taux de participation des publics informés ou invités aux forums ou débats
- Taux d'établissements scolaires engagés dans une démarche Agenda 21
- Nombre de contrats d'objectifs conclus avec les partenaires et état d'avancement de chacun des contrats (grille de suivi)
- Taux de finalisation des actions mises en place par les services techniques dans le cadre de l'Agenda 21 de la collectivité : eau, énergie, climat, nature… et par les partenaires (Académie, associations, conseils de quartiers, établissements publics, autres collectivités…)
- Taux de remontée des questionnaires pour le diagnostic
- Taux de propositions d'actions en réponse aux questionnaires
- Répartition et évolution des catégories de publics engagées (communauté éducative, associations, conseils de quartiers…)
- Taux de fréquentation du site Internet Agenda 21 et nombre de demandes d'information, d'inscription aux actions, de propositions d'actions ; évaluation dynamique (taux de progression mensuelle, semestrielle, annuelle, selon la taille de la collectivité…)
- Nombre d'articles consacrés au développement durable dans les medias locaux ; progression ou taux de couverture
- Part du budget programmé pour le plan d'actions et investi dans les actions
- Part du budget communication consacrée au développement durable…

Evaluation qualitative

Le comité de suivi évaluera l'efficacité technique et managériale du plan d'actions, sur la base d'un bilan réalisé par les porteurs internes et externes des actions :

- Les indicateurs de mesure sont-ils pertinents pour évaluer l'action ? Les données sont-elles facilement disponibles ?
- La répartition des tâches a-t-elle été clairement établie ?
- Les actions choisies sont-elles adaptées pour répondre aux objectifs de l'Agenda 21 et du plan d'actions Éducation ?
- Les acteurs du territoire ont-ils été suffisamment mobilisés pour contribuer à la réussite du plan ?
- …

Il s'agit aussi de recueillir l'avis des citoyens et des contributeurs au plan d'actions, dans leur pluralité (groupe de pilotage, comité de suivi, partenaires, jeunes, habitants…), par consultation, sondage ou questionnaire auprès des publics concernés (par exemple, questionnaire de satisfaction joint à la diffusion de guides pédagogiques ou diffusé à l'issue de rencontres publiques).

- La démarche a-t-elle permis de développer des nouvelles connaissances ? De nouveaux questionnements ? Ouvert de nouveaux horizons en matière de compétences, de savoir être, de citoyenneté ?
- A-t-elle suscité de nouveaux comportements dans la vie quotidienne, au sein de la collectivité ?
- A-t-il favorisé le développement de l'esprit critique, de l'initiative, de l'autonomie, de la coopération ?
- Ont-ils éprouvé du plaisir et de l'intérêt à participer au plan d'actions ?
- …

Nous recommandons la lecture d'un document réalisé par Educasol, plate-forme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale : « Comment les acteurs évaluent-ils leurs actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale ? » Recueil n°10 (2006-2007 – **www.educasol.org**). Il réunit des retours d'expériences d'évaluation en particulier sur la sensibilisation du grand public ou sur les interventions en milieu scolaire et montre les difficultés d'engager une pratique d'évaluation, en particulier au sein de l'univers associatif, fortement conduit par la pratique du bénévolat.

Les collectivités, en particulier les métropoles, départements et régions, disposent, quant à elles, de compétences et d'outils d'évaluation, qui doivent être mis à contribution pour l'évaluation du plan « Éducation » au même titre que des autres plans de l'Agenda 21 local.

A chaque collectivité, bien entendu, de construire son propre dispositif d'évaluation, en fonction des axes de l'Agenda 21 local et du plan d'actions Éducation, et des moyens mis en œuvre. Bien évidemment, tout n'est pas mesurable. Au sein d'un faisceau d'actions et de campagnes visant le renforcement des compétences des habitants, comment évaluer l'efficacité de chacune d'entre elles ? L'évaluation n'a pas pour objectif de constituer un dossier statistique ou une bible de données ; elle est au service de l'efficacité et de la transparence.

7.3 Constituer un patrimoine pédagogique partagé

Cet objectif, qui devrait être inscrit à tout objectif d'éducation des citoyens au développement durable, renvoie à l'enjeu de la qualité de l'information diffusée auprès des citoyens, à la fois sur le plan scientifique et sur le plan pédagogique (cf. partie I – Information). La production d'information sur le développement durable reste très sectorielle et la plupart du temps, limitée à des données environnementales, ce qui est nécessaire mais insuffisant. Si l'on prend l'exemple des consommations (réductions, consommation responsable), on ne peut occulter la question de l'égalité et de la capacité d'accès (eau potable, transports en commun, alimentation issue de l'agriculture biologique, voitures et énergies propres). De même, les impacts sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux des transports polluants font partie intégrante de la pédagogie sur la mobilité, visant les changements de perception et de comportements.

L'information sur le développement durable requiert un travail important de traduction pédagogique, compte-tenu de la complexité et de l'interdépendance des enjeux et des politiques, et de la dimension juridique et technique de nombreuses données… Bien sûr, on peut se limiter à un stock de connaissances simples (consommations d'eau, d'énergie, réductions à la portée du citoyen…), mais l'on sait aujourd'hui que cette information de base n'entraîne pas, y compris chez les plus jeunes, une appropriation suffisante pour renforcer les capacités de citoyenneté. Par ailleurs, les collectivités risquent d'être soupçonnées, en réduisant la portée de l'information ou des questionnements, d'occulter certains aspects du développement durable.

Évaluation de la qualité des outils pédagogiques dans la Région Centre

Le Conseil régional de la région Centre, représenté par son Président, a signé une convention cadre pour l'éducation à l'environnement en Région Centre.

Les partenaires signataires sont l'État (directions régionales chargées de l'environnement, de la jeunesse et des sports, de l'agriculture et de la forêt, de l'industrie, recherche et environnement) ; l'Académie d'Orléans-Tours ; l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'ADEME. Elle vise à améliorer la qualité et la cohérence de l'éducation à l'environnement, grâce à la synergie de ces partenaires. Les priorités pédagogiques sont définies : milieux naturels et eau ; paysages et cadre de vie ; risques naturels et technologiques ; air ; pollutions, nuisances et déchets ; ENR et maîtrise énergétique, avec pour axes transversaux le respect de l'environnement, l'initiative des citoyens et une réflexion sur les pratiques, méthodes et évaluation. La convention intègre l'évaluation de la qualité technique et pédagogique des outils. Un comité de pilotage est chargé d'élaborer le plan d'actions et de procéder à une évaluation annuelle.

www.cpie.fr/index.php

D'autant que l'accès des citoyens à l'information s'est considérablement renforcé ces dernières années, en particulier grâce aux campagnes d'information des ONG.

7.3.1 Quelles données ?

L'information sur le développement durable à l'échelle de la collectivité couvre des champs multiples. On peut identifier sans ordre hiérarchique les données concernant :

- l'état et les enjeux de développement durable de la planète, de l'Europe, de la France, de la région, de la collectivité…
- le développement durable en mouvement : historique, perspectives, mutations en cours ou à attendre
- le diagnostic de la collectivité et les enjeux locaux du développement durable
- la politique de la collectivité : vision à long terme, enjeux pris en compte et stratégie
- le plan d'action Agenda 21 : processus adopté, axes d'intervention, objectifs et moyens
- par axe investi (eau, mobilité…) : enjeux, objectifs – si possible datés et quantifiés, actions et calendrier, partenaires associés, budget, pilotage interne, acteurs associés, la Charte adoptée quand elle existe, précisant le partage des responsabilités et des moyens d'intervention
- les forces en présence pour l'Agenda 21 du territoire : collectivité, quartiers, ONG, associations et structures de représentation (fédérations professionnelles) entreprises, collectivités voisines et supra (département, région), communauté éducative et milieux de la recherche,

structures déconcentrées de l'État, organismes consulaires…
- le rôle et les actions possibles du citoyen
- les résultats acquis
- le document Agenda 21 lui-même.

Fort heureusement, la collectivité n'est pas tenue de produire elle-même l'ensemble de ces informations. Elle peut s'appuyer sur des sources d'information fiables, sur les plans scientifiques et pédagogiques. Reste à coordonner la mise à disposition et l'actualisation de ces données.

Le guide de Lanvollon Plouha (Côtes d'Armor)

Un guide « le développement durable chez nous» a été publié par la Communauté de communes de Lanvollon Plouha.
Il présente 8 enjeux illustrés de bonnes pratiques « pour œuvrer vers un territoire où il fait bon vivre » : la vie quotidienne, la consommation, le jardin, l'habitat, les déplacements, la solidarité, la qualité de vie et les actions de la communauté de communes.

www.cc-lanvollon-plouha.com/developpement-durable.php

Le guide écocitoyen de l'Autunois

Face à l'apparente complexité du développement durable, la Communauté de communes de l'Autunois a distribué auprès de tous ses administrés un guide pratique écocitoyen détaillant une série de mesures simples à mettre en œuvre par tous au quotidien. Traitant de thèmes comme la consommation responsable, les dépenses pour les foyers, les enjeux sanitaires ou le changement climatique, ce guide, diffusé à 6 000 exemplaires, soit 50 % des foyers de la communauté de communes, fournit un accompagnement pratique et permet à chacun d'engager la réflexion et l'action.

http://avenirclimat.info/public/PDF/rdd%202005/GuideBonnesPratiques.pdf

7.3.2 Les producteurs de données

On peut identifier plusieurs catégories de producteurs de données (déjà identifiés pour constituer le groupe ressources) :
- Les services déconcentrés de l'État en charge de l'écologie et du développement durable, de l'éducation, de la santé, de la solidarité… Les DIREN (Directions régionales de l'environnement) en particulier mettent en œuvre localement les campagnes ou les opérations nationales d'éducation au développement durable (« Réduisons vite nos déchets, ça déborde », l'opération « 1000 défis pour ma planète »…) et propose des outils d'aide à la réalisation d'actions pédagogiques adaptées à tous les publics. Les Académies, depuis la création récente de pôles dédiés au développement durable, les CRDP (Centres régionaux de documentation pédagogique), les GRETA (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement) pour la formation continue des enseignants, sont également des acteurs clés de la production pédagogique.
- Les établissements publics : les Agences de l'Eau, les directions régionales de l'ADEME, du Conservatoire du Littoral, de l'Office national des Forêts, du Conseil Supérieur de la Pêche, de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage…
- Les Parcs naturels régionaux, dont la vocation pédagogique concerne tous les publics du territoire…
- Les associations locales et les antennes régionales ou locales des ONG (environnement, protection de la nature, consommation, commerce équitable, défense des droits de l'homme et des droits de l'enfant, protection de l'enfance, action sociale, solidarité locale et internationale, coopération…). On peut citer FNE (France Nature Environnement), mais aussi l'UNICEF ou Solidarité Laïque qui proposent des outils pédagogiques sur la solidarité et les droits humains.
- Les antennes nationales des ONG internationales : le WWF France, le Comité français pour l'Union mondiale pour la nature, Amnesty International, …
- Les associations d'éducation au développement durable, dont la plupart sont réunies au sein du Collectif d'Éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD), réseaux qui disposent pour la plupart d'associations ou d'antennes locales
- Les collectivités de la région (ou d'un bassin écologiquement et socialement pertinent)
- Les syndicats
- …

Mieux comprendre les enjeux du 21e siècle

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) mène un effort soutenu de sensibilisation et de formation auprès des collectivités, des entreprises, des associations et aussi du grand public afin de contribuer à faire évoluer les comportements. Elle édite et diffuse des guides, réalise des campagnes de communication et élabore des outils pédagogiques. Elle anime également sur l'ensemble du territoire un réseau d'Espaces Info-Énergie pour apporter aux citoyens des informations et des conseils pratiques de proximité.

Les supports pédagogiques de l'ADEME

Les guides pratiques
- Le changement climatique
- L'air : information des citoyens
- Le développement durable
- L'air : santé et prévention
- Les éoliennes

Les expositions
- Déchets : du tout-à-la-rue à la collecte sélective
- Énergies et énergies renouvelables
- Alerte aux climats
- Décibels à l'appel

www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12437

© Illustration ADEME / F. Macard extraite du guide Le développement durable

Pour l'information concernant le développement durable aux niveaux planétaire ou européen, on peut s'appuyer sur d'excellents réseaux. Certains réseaux thématiques de collectivités : Villes numériques, Villes-Santé, Alliance des villes pour le climat… proposent des « données état des lieux » dans le monde, qui peuvent être utiles aux supports pédagogiques de la collectivité. Des organismes, tels que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le World Resources Institute, l'Agence Européenne de l'Environnement ou l'Institut Français de l'Environnement fournissent des travaux (rapports, synthèses, faits et chiffres) d'une excellente qualité, mais auxquels il reste la plupart du temps à apporter une traduction pédagogique.

Il faut saluer l'exception du PNUE qui produit des documents pédagogiques s'adressant à plusieurs cibles d'enfants ou de jeunes et directement exploitables par les acteurs de l'éducation.

« Le développement durable, pourquoi ? »

« Le développement durable, pourquoi ? » est le titre d'une exposition pédagogique conçue en 2006 par l'association GoodPlanet.org, présidée par Yann Arthus-Bertrand, en collaboration avec les ministères chargés de l'éducation et du développement durable. Elle comporte 20 affiches photos légendées, mises à disposition sur demande aux écoles primaires, collèges et lycées. Le site internet de l'exposition propose de très nombreuses sources pour approfondir chacun des sujets : fiches pédagogiques réalisées par l'Éducation nationale et sites Internet.

www.ledeveloppementdurable.fr

Éditorial de la revue Tunza, le magazine junior du PNUE, « pour les jeunes, sur les jeunes et par les jeunes », vol. 4, n° 3 : Les forêts

« Nous sommes des êtres de la forêt - et pas seulement parce que nos ancêtres vivaient dans les arbres. Sans les arbres, nous ne pourrions pas survivre. Ils nous protègent de la fureur de la nature et de nos propres folies. Sur les montagnes, les bassins versants boisés régulent les ressources en eau d'un tiers des humains. Le long des côtes, les forêts de palétuviers protègent la terre des tempêtes et des tsunamis, et servent de nourriceries aux poissons. Partout, les arbres absorbent une partie du dioxyde de carbone qui autrement accélérerait le réchauffement mondial. Pourtant, dès que l'humanité a commencé à labourer la terre, elle a traité les arbres en ennemis plutôt qu'en amis. Ils nous gênaient et occupaient des terrains que nous souhaitions cultiver ou habiter. Pire encore, ils semblaient servir de refuge aux sorcières et aux bêtes féroces, et aux voleurs et guerriers susceptibles de nous attaquer. Alors, on a très vite considéré qu'il valait mieux les couper : lorsque les Anglo-Saxons conquirent l'Angleterre au Ve siècle, la moitié des forêts sauvages qui couvraient autrefois 80 % du territoire britannique furent déboisées. Depuis quelques décennies, cette politique se retourne contre nous. Le déboisement des bassins versants provoque l'assèchement des ressources en eau, la pluie dévale les coteaux mis à nu et provoque des inondations. Les mangroves, déracinées et aménagées en élevages piscicoles ou en complexes touristiques, exposent les populations à la violence de la mer. Et en brûlant les forêts, on libère du dioxyde de carbone qui accélère et aggrave le changement climatique. Pourtant, certains peuples n'ont jamais adopté cette approche destructrice. Dans la forêt, des cultures indigènes ont appris à exploiter leur environnement tout en le préservant. Si nous voulons vivre en harmonie avec la nature, nous avons beaucoup à apprendre de ces peuples. Notre génération doit mettre fin à cette agressivité vis-à-vis de la forêt. Elle doit s'inspirer de la sagesse des cultures indigènes. Si elle ne le fait pas, l'avenir des forêts actuelles et le nôtre se présentent bien mal ».

www.unep.org/tunza/

7.3.3 Un vaste chantier à construire, à partager, à répartir

Ces réseaux sont nombreux à produire des supports pédagogiques et de plus en plus dans une approche intégrée de l'information : on constate l'évolution récente mais constante dans la conception de l'information de la prise en compte des dimensions environnementales, sociales, économiques, culturelles et de leurs interactions. L'ADEME a, par exemple, depuis deux ans, considérablement fait évoluer ses productions pédagogiques sur l'environnement, en y introduisant des clés de lecture plus transversales et en renforçant les enjeux de solidarité et de responsabilité des différentes forces en présence. Cette évolution est en marche tant dans les structures associatives d'éducation à l'environnement et à la solidarité, qu'au sein des collectivités ou des établissements publics. Reste à systématiser cette évolution, sur la base de cahiers des charges préalables à la production de données pédagogiques.

Car l'information renvoie à un deuxième enjeu, non moins déterminant que la qualité au regard du développement durable : la nécessaire coordination à établir entre les producteurs de données sur le développement durable à l'échelle locale (ou départementale, régionale), dans une visée pédagogique.

De nombreuses collectivités, et sur leur territoire, de nombreux acteurs, participent de ce chantier de l'élaboration de produits pédagogiques, à partir de données locales, régionales ou nationales. On peut constater, au sein d'un même bassin de vie, la production de données contradictoires ou la déperdition d'énergie et de temps consacrée à refaire le même travail.

Pourquoi ne pas partager ce travail, sous réserve évidemment de s'appuyer sur des objectifs et des principes communs, pour identifier les données, concevoir et actualiser l'information ?

Dans un souci d'efficacité et de cohérence vis-à-vis des publics destinataires, cet objectif pourrait faire l'objet :

- d'un cahier des charges partagé pour la conception des données pédagogiques
- d'un partenariat pluri-acteurs pour les produire
- d'un dispositif mutualisé pour constituer dans le temps un patrimoine partagé de données pédagogiques sur le développement durable local, avec des garanties d'actualisation, de pérennisation et de libre utilisation, tout en laissant à chaque utilisateur l'adaptation des données à ses spécificités territoriales et à ses publics.

Vaste chantier… qui constitue un impératif pour tout territoire visant l'efficacité de son action pédagogique et une démocratie participative digne de ce nom. Pourquoi ne pas imaginer la création d'un GIE (Groupement d'intérêt économique) ou d'une Fondation d'utilité publique, à une échelle significative (la Région) et qui mobiliserait toutes les capacités de conception, de production et de diffusion pour construire ce patrimoine pédagogique partagé ?

7.3.4 Les cartographies, des supports privilégiés pour la pédagogie des enjeux

L'éducation au développement durable passe, on l'a dit, par la qualité et l'accessibilité de l'information sur le développement durable. Appliquée au territoire, elle s'appuiera bien entendu sur toute la panoplie des supports d'information, dont la cartographie encore sous-exploitée en France. Outil efficace de la compréhension des enjeux du territoire, sa force pédagogique est indéniable et les nouvelles technologies à la disposition des concepteurs et utilisateurs facilitent l'actualisation des données et la réalisation de combinatoires et de scenarii, en particulier dans le cadre de concertation sur les projets d'aménagement ou d'implantation d'un équipement : aménagement d'un quartier et ses différents scenarii, voies vertes et véloroutes, plan de déplacements, desserte en transports en commun du département, implantation des Agenda 21 scolaires sur le territoire… la cartographie est un outil de représentation incontournable pour la pédagogie des enjeux et ses applications sont multiples.

L'atlas mondial du développement durable

Pour sensibiliser les Français aux enjeux du Sommet de Johannesburg, le Comité 21 a publié en août 2002 (réactualisé en 2004) un atlas mondial du développement durable. L'atlas propose une lecture interactive des enjeux globaux du développement durable à travers trois parties : le développement humain ; l'environnement et les risques ; économie, dépendances et solidarités. Chacune des 29 entrées de l'atlas, illustrée de cartes et graphes, fait l'objet d'un commentaire synthétique, qui renvoie le lecteur à d'autres cartes, pour une lecture « interactive ».

www.comite21.org/guides/atlas_mondial.htm

« *La démocratisation des données urbaines est moins liée à un appauvrissement de ces données qui appelleraient à être simplifiées qu'à un travail de design sur la présentation de l'information* », selon Xavier Boissarie, membre du conseil de quartier Porte Saint-Denis Paradis dans le 10e arrondissement de Paris et développeur d'applications 3D en temps réel.
Ce conseil de quartier s'appuie largement sur les SIG (systèmes d'information géographiques) pour organiser l'information dans le cadre des démarches participatives : PLU, « groupe verdir » sur la végétalisation du quartier, appel à idées pour le réaménagement du cœur d'Ilot Bonne Nouvelle Échiquier. Les propositions des habitants qui répondent à l'appel à participation sont produites sous format numérique.
On peut réaliser ainsi des atlas urbains – mais la cartographie trouve aussi les applications en milieu périurbain ou rural – constitués de cartes simples, supports pédagogiques par excellence et qui peuvent alimenter une réflexion commune grâce à une information partagée, technique ou sensible.[28]

L'atlas régional du développement durable du Nord-Pas de Calais

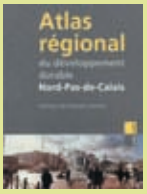

Dans le cadre de son Agenda 21 régional, dont le 1er plan d'actions a été publié en mai 2003, la Région Nord-Pas-de-Calais a mis en place de nombreuses actions visant à informer, former et sensibiliser le grand public aux enjeux du 21e siècle.
Dans cet esprit, le Conseil régional a publié en 2004 un atlas régional du développement durable. Ce document, illustré de graphiques et de cartes, mesure l'ampleur du chemin à parcourir vers le développement durable. Il s'articule sur une trentaine de thèmes : solidarité internationale, formation, changement climatique, ressource en eau, risques industriels, éco-entreprises, espérance de vie, habitat, accès à l'information... Cette version papier de l'atlas s'accompagne d'une version interactive, mise en ligne peu de temps après.

www.atlas.nordpasdecalais.fr/

7.4 Développer les partenariats

7.4.1 Conclure des contrats d'objectifs avec les partenaires institutionnels et associatifs

L'éducation des jeunes et la sensibilisation des habitants au développement durable, dont le besoin est aujourd'hui reconnu par les acteurs publics, privés, associatifs du développement durable, fait l'objet de contrats d'objectifs, à l'initiative de l'État ou des collectivités. En mutualisant objectifs, moyens humains et financiers, plans d'actions et communication auprès des publics concernés, les partenaires jouent la carte du gagnant-gagnant.

En voici une traduction : les conventions signées entre les Académies et les Conseils régionaux pour la création de réseaux d'échanges à l'échelle régionale sur les Agenda 21 de lycées. C'est le cas de l'Académie de Rouen et de la région Haute-Normandie.

Ces missions d'éducation peuvent aussi constituer une conditionnalité des aides aux collectivités. Il faut le rappeler, la majorité des appels à projets ou des aides européennes accordées aux collectivités intègrent quasi systémiquement le respect de principes de gouvernance, dont l'information, la sensibilisation et la participation des habitants constituent des processus incontournables pour la Commission européenne. On trouve aussi cette conditionnalité aux niveaux national, départemental ou régional. L'information et la démocratie participative sont au nombre des critères de reconnaissance des démarches Agenda 21 local par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Dans le cadre de sa politique de soutien aux Agenda 21 des intercommunalités, le Conseil général de la Gironde a introduit une conditionnalité de ses aides aux collectivités : sensibiliser les habitants au développement durable et concevoir les investissements ou aménagements dans une démarche participative.

Compte-tenu de la diversité des acteurs en jeu, les partenariats pluri-acteurs devraient fortement se développer dans les prochaines années : collectivités, aux différentes échelles, État et Académies, ADEME, associations et partenaires privés.

28. « Une cartographie partagée est-elle possible ?» dossier du n°476 de mars 2007 du mensuel Territoires – www.adels.org

7.4.2 Soutenir les associations d'éducation au développement durable des scolaires et des citoyens

De nombreuses associations nationales, régionales et locales, intervenant en milieu scolaire ou extra-scolaire, ont acquis un savoir-faire reconnu par l'Éducation Nationale. Au niveau national, on peut citer la Ligue de l'Enseignement, Solidarité Laïque, École&Nature, l'UNCPIE (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), le réseau GRAINE, l'ASTS (l'Association Science Technologie Société), la FEEE (Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe)… Ces associations sont pour la plupart réunies au sein du Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable.

Il existe aussi de nombreux réseaux régionaux pour l'éducation au développement durable : Vivacités ou Éveil en Ile-de-France, l'IFREE, (Institut de formation en recherche sur l'éducation à l'environnement) en Poitou-Charentes, le CRISLA (Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine) ou Cohérence pour un développement durable en Bretagne… pour ne citer qu'eux[29].

Dans le cadre de l'accompagnement des établissements scolaires, les collectivités peuvent contractualiser avec ces réseaux pour répondre à des besoins fortement ressentis par la communauté éducative :

- Besoins de formation des enseignants et plus généralement des membres de la communauté éducative au développement durable, ceux-ci ne recevant pas à l'heure actuelle de formation spécifique au sein de l'Éducation Nationale.

- Besoins d'animation des démarches Agenda 21 scolaires ou d'éco-responsabilité des établissements, qui nécessitent des compétences spécifiques de conduite de projet, fondées sur la concertation, le partenariat et l'évaluation.

De nombreuses autres associations interviennent auprès des collectivités, des écoles, des habitants sur des enjeux spécifiques du développement durable : France Nature Environnement, la Fondation Nicolas Hulot pour l'homme et la nature, le WWF, la CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie) sur la consommation responsable, l'UNICEF sur les droits de l'enfant et la place de l'enfant dans la ville, Amnesty International sur les droits de l'homme…

La formation à l'éco-citoyenneté

Les associations d'éducation à l'environnement œuvrent depuis une quarantaine d'années en France. Associations spécialisées (Planète Science, CPIE, LPO, FNE…) ou associations d'éducation populaire (CEMEA, Francas, Ligue de l'Enseignement, Léo Lagrange…), elles ont un rôle important d'élaboration de méthodes pédagogiques innovantes proposées aux jeunes dans le temps extra-scolaire. D'autre part, le travail effectué en relation avec les enseignants a permis une intégration de ces méthodes durant le temps scolaire. De par leurs réseaux, en particulier École & Nature et UNCPIE, ces associations ont su enrichir les contenus des enseignements part la mutualisation des savoirs et des savoir-faire. Elles ont impulsé de nombreuses actions d'étude de la nature, puis de découverte de l'environnement, et aujourd'hui de prise en compte du développement durable. L'Ifree a réuni en Région Poitou-Charentes de nombreux partenaires, tant institutionnels (Rectorat, Conseil régional, DIREN, ADEME, IUFM, Agences de l'Eau, universités…) qu'associatifs (Graine, CPIE, Orcades…) pour proposer des formations dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation au développement durable, aussi bien pour les éducateurs (animateurs pédagogiques, enseignants et formateurs) que pour les différents publics des collectivités (élus, agents, conseils de développement…).

Interview de Jean-Pierre Trillet, ancien directeur de l'IFREE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) publié dans le tome 3 de la collection « Territoires et développement durable » du Comité 21, avril 2004.

29. Le Comité 21 prépare la mise en ligne en décembre 2007 une base de données de réseaux ressources sur l'éducation au développement durable. Voir aussi le chapitre consacré aux associations dans « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable », Comité 21, décembre 2006

La recommandation du Comité 21 : « *soutenir l'action des réseaux associatifs d'éducation au développement durable* », s'adresse aux collectivités, mais aussi aux entreprises publiques ou délégataires qui assurent des missions d'intérêt général pour le compte de collectivités. La plupart de ces entreprises produisent des supports pédagogiques à destination du milieu scolaire (mallettes pédagogiques, dossiers spéciaux dans les magazines de l'Éducation Nationale ou des éditeurs pédagogiques). Il serait préférable de confier ce travail d'information pédagogique (sur l'eau, les déchets, les énergies, les transports…) à des associations d'éducation au développement durable, qui interviennent en toute légitimité auprès des enseignants.

Même si l'éducation au développement durable est en marche, elle ne bénéficie pas à l'heure actuelle d'un soutien significatif de l'État et ses réseaux déplorent le manque d'impulsion politique sur cet enjeu crucial pour les mutations sociales et culturelles. Voici le texte d'un manifeste adressé par ces réseaux aux candidats à l'élection présidentielle 2007. Il constitue une bonne synthèse des besoins auxquels l'État mais aussi les collectivités, compte-tenu de leur rôle prépondérant, devront répondre.

Les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)

Issus dès 1972 d'une réflexion conjointe des Ministères de l'environnement, de l'Agriculture, de l'Éducation Nationale et de la jeunesse et des sports, les 78 Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement contribuent à l'éducation au développement durable des citoyens. Ils mènent, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, collectivités, établissements publics, parcs naturels régionaux, services de l'État, socioprofessionnels…), des projets d'ingénierie de l'environnement, d'activités de loisirs et de découverte, d'animation scolaires et des actions de formations.

Leurs actions s'articulent autour de 3 axes :

- chercher, en offrant des services d'études, de conseil et d'expertise
- développer, en agissant concrètement avec les acteurs locaux pour préserver et valoriser les ressources du territoire
- transmettre, par une pédagogie active adaptée à chaque public, dans une démarche à la fois scientifique, sensible et culturelle.

www.cpie.fr/

Lille et la CLCV pour la campagne « Achetez malin, c'est jeter moins »

Cette campagne s'inscrit dans le cadre d'un programme transfrontalier franco-belge associant Lille Métropole Communauté Urbaine et deux intercommunalités wallonnes (Ipalle et Intersud). Elle vise à sensibiliser les consommateurs sur le suremballage, le recyclage et la récupération et à aider concrètement les ménages à réduire à la source les quantités de déchets qu'ils produisent. La communauté urbaine et la CLCV ont conçu et diffusé aux habitants un guide proposant des alternatives à l'achat de produits neufs et répertoriant les vingt-six associations de réparation, de don, de revente et d'achats de biens de seconde main de la région lilloise.

www.minidechets.org/indexj.htm

Une plateforme régionale de concertation pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable en Provence Alpes Côtes d'Azur

Dans la Région PACA, la stratégie régionale d'éducation à l'environnement et au développement durable fait l'objet d'une concertation entre les acteurs concernés, coordonnée aujourd'hui par une plateforme spécifique. Elle réunit les acteurs régionaux : GRAINE (Groupe Régional Animation Initiation Nature Environnement) réseau régional pour l'éducation à l'environnement, DIREN, Région, Agence de l'Eau, Éducation Nationale, ADEME, Direction de la Jeunesse et des Sports. Ces activités sont décrites au sein d'un site animé par le GRAINE PACA.

http://plateforme.grainepaca.org

POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Le Collectif français d'éducation à l'environnement vers un développement durable interpelle les candidats à l'élection présidentielle 2007 avec 10 propositions

1. **Mettre en œuvre concrètement des projets et actions d'EEDD sur le terrain :**
   - Changement climatique : Organiser une fois par an dans toutes les classes, les entreprises, les administrations, un débat d'une demi-journée.
   - Biodiversité : Organiser au moins une sortie nature par an pour toutes les classes de tous niveaux accompagnée d'acteurs de terrain.
   - Prendre des initiatives semblables pour l'eau, les déchets, la consommation, les risques majeurs...
   - Promouvoir des projets ancrés localement, mais reliés d'un point de vue spatial et temporel, afin de renforcer la solidarité qui nous lie à tous nos contemporains (notamment dans les pays du sud) et de mieux exercer notre responsabilité vis à vis des générations à venir.

2. **Créer les conditions de mise en relation des acteurs de l'EEDD :** les aider à s'organiser en considérant l'EEDD comme une action d'utilité sociale ; en soutenant les réseaux d'éducateurs, les plates-formes, les espaces de concertation ou collectifs et les associations d'EEDD et en permettant aux acteurs de l'EEDD d'être membre des instances consultatives (comités académiques pour l'EEDD, ...).

3. **Construire une démarche éducative en accompagnement de chaque politique publique** en associant au moins un représentant des acteurs de l'éducation à l'environnement dans les constructions des politiques publiques pour y définir ensemble un volet éducatif.

4. **Promouvoir la culture du partenariat** en favorisant le conventionnement, notamment dans un cadre pluriannuel, pour la réalisation des projets d'actions définis en commun entre les pouvoirs publics, les associations et les entreprises et en excluant les actions d'EEDD du champ de la mise en concurrence des marchés publics (classes de découverte, centres de vacances, interventions pour les écoles, ...).

5. **Mettre en place des stages de formation** en insérant l'EEDD dans tous les programmes de formation continue et initiale et notamment celle des élus et des techniciens des collectivités, des animateurs, des enseignants de la maternelle au supérieur.

6. **Amplifier l'éducation à l'environnement et développer un volet EEDD dans chaque projet d'établissement.**

7. **Sensibiliser la population aux questions environnementales** en créant un poste d'animateur environnement par quartier ou par commune en milieu rural.

8. **Soutenir la professionnalisation** en formalisant la reconnaissance officielle du métier d'éducateur à l'environnement

9. **Développer la recherche-action en associant monde de la recherche et praticiens de terrain.**

10. **Consacrer un réel budget à l'EEDD** en mettant en place des fonds de financement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable à tous les échelons de territoire.

http://cfeedd.org/

7.5 Communiquer sur le développement durable

7.5.1 Les campagnes d'éducation au développement durable

Jusqu'à une période récente limitée à la sphère des scientifiques et des convaincus, le développement durable fait depuis deux ans une entrée en force dans la communication publique. Au niveau national, de nombreuses campagnes sont menées par le Ministère de l'écologie et du développement durable ou l'ADEME sur l'environnement, en particulier « Faisons vite, ça chauffe » et « Réduisons nos déchets, ça déborde ». On peut citer aussi l'excellente campagne menée par la HALDE, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et les Exclusions. Les associations ne sont pas en reste, et en particulier le WWF « Du jetable au durable », la Fondation Nicolas Hulot « Sans nature, pas de futur » et le Pacte écologique qui a recueilli en mars 2007 près de 700 000 signatures de Français.

Ces initiatives portent leurs fruits. Un sondage réalisé par l'institut LH2 pour le 10e anniversaire du Comité 21 en novembre 2005 met en évidence la très forte progression de la sensibilisation des Français aux enjeux du développement durable et à leur propre responsabilité en tant que consommateur et citoyen. 71 % des Français se disent inquiets des changements climatiques et prêts à s'engager personnellement.

Les campagnes menées à Lille sur l'eau ou l'alimentation (cf. IV – monographie de Lille) démontrent l'efficacité de l'information et de la communication quand elles sont conduites par les objectifs de préservation de la ressource mais aussi de renforcement de l'éducation des jeunes, des citoyens et des acteurs socio-économiques. Elles montrent aussi qu'on peut pratiquer – sans simplisme - une pédagogie des enjeux du développement durable, dans leur complexité et leur interdépendance. Dans ce cadre, toute la panoplie des outils et des supports de communication peut être mobilisée.

Les progrès sont immenses depuis la communication de propagande pratiquée jusqu'à une période encore récente ! On le voit bien à travers ces exemples, la communication locale offre de nombreuses caisses de résonance à l'action publique pour le développement durable et renforce la stratégie d'éducation au développement durable, et ce, à toutes ses étapes : information, éducation, concertation, démocratie participative et pour l'ensemble des publics : jeunes et habitants. Selon Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République, « *Sous l'influence des citoyens, la communication locale s'éloigne de plus en plus d'une stratégie de conquête du pouvoir pour traiter les problèmes politiques majeurs qui touchent le quotidien et l'avenir des habitants…/…* »[30].

Il est utile de rappeler trois fondamentaux de toute campagne de communication sur le développement durable :

► **L'exemplarité de la collectivité :** la campagne, qu'elle s'applique au développement durable en général ou à un axe particulier de l'Agenda 21 local, pourra être mise en œuvre quand la collectivité sera en mesure de faire la preuve de son propre engagement, condition de la légitimité et de l'efficacité ; la communication doit donc mobiliser outils et supports qui lui permettent d'expliciter les réalisations effectives de la collectivité (site, cartographie, guide, rencontre-débat, dossier spécial dans le magazine municipal).

► **L'exemplarité de la campagne :** on veillera à ce que la campagne évite les impacts négatifs sur l'environnement, sur la qualité et l'accessibilité de l'information, sur les conditions de travail des salariés si elle fait appel à des sous-traitants… L'ADEME a publié un guide sur la communication responsable qui donne des conseils sur les précautions à prendre dans la conception-production-diffusion des supports de communication (**www.caractere-sa.fr/environnement/eco_communication.pdf**).

« Croire au développement durable, c'est se faire une autre idée de l'avenir »

La Région Rhône Alpes a lancé en 2006 une campagne d'information sur le développement durable, sous la bannière « Croire au développement durable, c'est se faire une autre idée de l'avenir ». Elle se compose d'un site internet et d'une campagne d'affichage et radio, illustrant trois axes de développement durable de la Région : énergies renouvelables, modes de transport doux et préservation de l'eau. Cette campagne est accompagnée d'un appel à projets auprès des citoyens de la région.

www.rhonealpes.fr/campagne-dd/popup.html

30. Intervention lors du colloque « La communication territoriale à l'heure de la décentralisation » organisé par le Service des Collectivités territoriales du Sénat en partenariat avec Public Sénat et l'Association Communication Publique, le 23 juin 2003

▸ **Le « retour sur investissement » du citoyen**, c'est-à-dire l'absolue nécessité de communiquer les résultats des actions engagées par la collectivité, seule, ou en concertation avec les citoyens.

7.5.2 Les outils et les supports

▸ **Le journal municipal**

Ce media a une audience considérable. Chaque mois, douze millions d'exemplaires de journaux municipaux sont distribués en France, 30 % sont lus partiellement, 30 % le sont totalement, selon Jean de Legge, directeur TMO régions[31] qui déplore toutefois que la presse territoriale apparaît comme une « presse du bonheur » qui ne laisse place qu'à des actions positives. La grande majorité des villes consacre régulièrement des dossiers spéciaux sur le développement durable, à l'échelle territoriale, à l'occasion par exemple du lancement d'un plan d'actions et parfois en relation avec les enjeux ou événements nationaux ou internationaux. Ils diffusent reportages, interviews des porteurs de projets - internes ou externes - des jeux et quizz sur le développement durable, des questionnaires de consultation y sont encartés…

▸ **Les TIC**

Les nouvelles technologies sont au cœur du processus de modernisation de l'action publique et le web est aujourd'hui une source d'information du public et en particulier des jeunes. En France, la télévision est le premier media des 15-24 ans. Ils y consacrent 31 % du temps qu'ils réservent aux medias. Internet est en 2e position avec 27 %, devant la radio (25 %) et la presse (9 %)[32].

Fournir l'information sur l'action publique, faciliter l'accès aux services publics et aux décisions municipales, animer des lieux d'échanges et de débats, répondre aux attentes de participation et de concertation, les TIC offrent de nombreuses opportunités aux collectivités et aux habitants ! Selon André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux et président de l'Arc de Seine, « *les nouvelles technologies doivent développer des outils de démocratie locale et contribuer à réduire les inégalités. C'est la mission de tout élu que d'éviter la création d'une nouvelle inégalité entre cyber-branchés et SDF du multi-media. La télévision interactive, qui permet aux administrés de poser des questions aux élus lors des Conseils municipaux permet de renforcer la dialogue avec la ville, de restaurer l'image du politique et de produire un débat de qualité* ». 70 % des foyers d'Issy-les-Moulineaux sont équipés en haut-débit. Le maire reçoit en moyenne 1 700 courriers électroniques par jour.

Seine Saint Denis, le magazine

D'une grande qualité éditoriale et graphique, ce mensuel paraît depuis 1996 et consacre de nombreux dossiers à la vie départementale et en particulier au développement durable et à la participation des citoyens. « Je participe, donc je suis » est d'ailleurs le dossier spécial du numéro de mars 2007. Éducation populaire, place des jeunes dans la cité, conseil municipal des enfants, le dossier est illustré de très nombreuses photos et d'interviews d'enfants et d'adolescents, d'un lexique de la démocratie participative, d'informations sur les lieux et actions proposés aux citoyens… On peut retrouver les articles du magazine sur la rubrique archives sur le site du département.

www.cg93.fr/-Magazine-departemental-.html

La lettre d'information « Agenda 21 d'Auxerre : le développement durable en actions »

La ville d'Auxerre édite deux fois par an une lettre d'information dédiée à son Agenda 21. Cette lettre a suivi une progression pédagogique. S'attachant dans son premier numéro à définir les notions du développement durable, les outils et les exemples concrets, elle présente dans le second la gouvernance de l'Agenda 21 (groupes de consultation des habitants, agents municipaux, acteurs locaux, et composition et rôle du comité de pilotage, du comité technique et des ateliers). Son troisième numéro développe la stratégie de la Ville et le rôle du citoyen. Des exemples de projets ont été présentés dans le 5e numéro sur les économies d'eau, les économies d'énergie, la lampe basse consommation, l'empreinte écologique ou encore la participation des habitants.

www.auxerre.com/fr/rubriques-racines/menu-principal/votre-mairie/agenda-21.html

Le forum World e-Gov à Issy-les-Moulineaux

La ville d'Issy-les-Moulineaux a reçu en octobre 2006 le forum World e-Gov, forum mondial de l'e-démocratie et de l'administration, carrefour annuel international de débats sur les enjeux de la société de l'information. Quatre axes d'échanges sur le thème « Quelle société connectée voulons-nous ? » étaient au programme, dont les nouveaux usages et la vie des territoires. Les Trophées du web public, qui récompensent les collectivités qui apportent l'information la plus complète et les meilleurs services en ligne, ont été décernés à la région Picardie, au département des Yvelines et à la ville de Lyon.

www.issy.com/index.php/fr/international/world_egov_forum

31. Cf. note 3
32. Source : European Interactive Advertising Association, 2005

L'anneau citoyen de Valenciennes

En France, « l'anneau citoyen de Valenciennes » est un vaste réseau de communications entre la ville et les habitants, et entre les habitants. Ce site-portail créé en 2000 propose des informations sur l'ensemble des projets menés par la ville, des reportages en images tournés avec les habitants. Il constitue le support interactif des consultations des citoyens sur les projets d'aménagement, avec une efficacité redoublée par rapport aux techniques surannées d'enquête publique !
Les habitants peuvent y gérer leurs démarches administratives et dialoguer sur le web TV avec les élus pendant les Conseils municipaux. Le site enregistre 40 000 connexions par mois.
Il relaie aussi l'actualité et les appels à participation de l'Agenda 21 de Valenciennes. La télévision valenciennoise diffuse quant à elle un journal local généraliste et des émissions économiques, sociales, culturelles… L'une d'elles, Ozone est une émission sur l'environnement qui propose des reportages sur l'environnement à Valenciennes et dans ses alentours.

www.valenciennes.fr

« Barcelone Numérique »

Barcelone s'est fixée pour objectif de faire de la ville d'ici 2010 l'un des hauts lieux de la culture numérique, une ville de l'innovation et de la connaissance et s'en donne les moyens : alphabétisation digitale, accès aux TIC pour tous, soutien aux usages applicatifs avec les laboratoires de recherche et les universités, création de centres commerciaux virtuels… Dans le 3e plan stratégique de la Deputacion de Barcelone, le programme « Barcelone numérique » a pour objectif l'excellence de l'administration électronique, afin de mettre à disposition de tous les habitants - avant même les services électroniques - l'information la plus exhaustive possible.

On peut citer aussi l'exemple[33] de Parthenay, cité numérique pilote, qui appuie à la fois son développement (lutter contre l'anonymat et attirer des entreprises) et la vie démocratique sur l'investissement dans les nouvelles technologies.
« *La prise en compte de la demande sociale, révélatrice des besoins des habitants, fournit un moyen dynamique de les transformer en co-créateurs de services et d'éviter qu'ils ne restent des consommateurs cobayes.*
Les TIC favorisent la mise en œuvre d'une citoyenneté active », selon Michel Hervé, maire de Parthenay.

Au-delà des capacités d'accès à l'information qu'elles libèrent, les TIC ouvrent aussi la voie à l'expression. On estime qu'il existe aujourd'hui plus de 30 millions de blogs sur la toile et qu'il s'en crée environ 80 000 par jour. Le phénomène est révélateur de l'appétit d'expression des citoyens. Selon le futurologue Joël de Rosnay, l'un des fondateurs d'Agora Vox, premier media citoyen francophone gratuit, il traduit le passage « des mass-medias aux medias des masses ». La ville de Rennes anime une expérience intéressante d'expression communautaire avec l'opération « Tout Rennes blogue ». Ce site Internet communautaire propose aux habitants d'investir les quartiers et de nourrir 43 blogs collectifs parsemés aux quatre coins de la ville. Cette initiative locale est réalisée en partenariat avec 20six, prestataire européen de plate-formes contributives et SFR (prêt de téléphones mobiles et de visio-répondeurs).

Les TIC requièrent un apprentissage, individuel et collectif. Selon Denis Pansu, de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)[34], les équipements personnels et professionnels - téléphone, mobile, assistant numérique, ordinateur portable, messagerie électronique… nécessitent une « écologie informationnelle ». Quels outils pour quelles fonctions ? Quels usages pour éviter le harcèlement numérique ?
Le site de la FING propose un site d'information sur les usages des TIC : **www.fing.org**

▸ Les médias locaux

Les grandes agglomérations privilégient la notoriété auprès des medias nationaux. « *Il est d'ailleurs frappant de constater à quel point, dans une France urbaine à 77 %, les medias ignorent les élus des métropoles et n'accordent la parole qu'aux caciques des partis. L'image et la légitimité de l'action politique s'en trouvent sûrement affaiblies* »[35]. Heureusement, le regard des medias évolue peu à peu. La progression des sujets liés au développement durable au sein de l'ensemble des medias nationaux (journaux radio et TV, presse quotidienne et magazine, web) s'exerce au profit des territoires, où les journalistes puisent dans une actualité dense dans ce domaine, avec des réalisations concrètes et innovantes.

33. La sitographie en fin d'ouvrage propose une sélection de sites locaux sur le développement durable et la démocratie participative : Birmingham, Helsinki, Berlin, Vienne, Zürich…
34. Intervention lors de la 1ère rencontre internationale « TIC et développement durable », co-organisée par l'ADEME
35. « L'avenir en vert. Environnement, santé, emploi : pour une France du XXIe siècle », Comité 21, Le Seuil, mars 2007.

Les retombées dans les medias locaux restent un miroir significatif pour les habitants : PQR, magazines régionaux, radios locales, télévisions locales, décrochages locaux des radios et télévisions herziennes, ils restent incontournables pour apporter de la proximité à l'information, pour mettre en exergue les capacités d'innovation du territoire et valoriser les initiatives individuelles et collectives.

Selon Jean-Marc Dubois, directeur général de Télé-Lyon Métropole, « *les télévisions locales entretiennent de nombreux partenariats avec les collectivités territoriales. Par exemple, un partenariat avec la ville de Lyon nous conduit à retransmettre dix fois par an les séances du conseil municipal. Bien que nous diffusions les séances à une heure de faible écoute, 140 000 téléspectateurs lyonnais assistent aux séances par l'intermédiaire de notre antenne. Cela témoigne à la fois de l'attente des citoyens à l'égard d'une information de réelle proximité et de l'impact d'une télévision comme instrument de sensibilisation politique* »[36].

« À Toulouse, Trions pour la planète »

La ville de Toulouse a lancé en avril 2007 cette campagne de sensibilisation pour encourager les toulousains à poursuivre leur efforts en matière de tri sélectif. Elle se décline notamment sous forme d'un film d'animation intitulé « Le Combat », réalisé par l'agence Légendes et IMAKO-TAT. Il met en scène des personnages en pâte à modeler qui luttent avec humour contre un monstre d'ordures ménagères dans les rues de Toulouse. Le film est diffusé dans les salles de Cinéma de Toulouse et sur France 3 Sud. La campagne se décline aussi sur les stations de radios NRJ, Chérie FM, Nostalgie, RFM et Europe 2 et sur 13 radios libres depuis le 16 avril pour une semaine, ainsi que sur le réseau d'affichage urbain. Une manière décalée pour montrer que le tri, c'est facile et rapide.

www.agenda21-toulouse.org/?2007/04/18/173-trions-pour-la-planete

Nice TV

Nice TV est hébergée sur le site portail de la ville. Cette télévision généraliste propose un journal d'informations locales et de nombreuses émissions, parmi lesquelles « C'est l'heure », un magazine bi-mensuel (avec rediffusions) sur le développement durable et l'éco-citoyenneté, diffusée en première partie de soirée. La production bénéficie d'une subvention de la Commission européenne.

www.nice-television.fr/php/articles.php?lng=fr&pg=66

7.6 Encourager, soutenir et mettre en réseau les démarches Agenda 21 scolaires

Depuis le Sommet de la Terre, l'Agenda 21 a été appliqué par les gouvernements (Agenda national ou stratégie nationale de développement durable), par les collectivités (Agenda 21 local, départemental, régional), par les entreprises (stratégie pour le développement durable). Il peut aussi être mis en oeuvre par tout organisme collectif comme les établissements scolaires. Aujourd'hui, de nombreux établissements scolaires ont engagé des plans d'actions pour le développement durable, appelés Agenda 21 scolaires et donc inspirés de l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio. Ces démarches contribuent à l'apprentissage par les jeunes des enjeux du développement durable, à travers des actions concrètes sur l'approvisionnement alimentaire ou énergétique des établissements, sur les trajets domicile-école, sur la diversité culturelle, sur la solidarité internationale etc. Elles contribuent aussi à faire vivre une culture de la concertation et de la coopération entre tous les acteurs associés à la démarche : jeunes, enseignants, parents d'élèves, élus et services techniques, fournisseurs de l'établissement, associations d'éducation au développement durable…

De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable

Le Comité 21 a élaboré une méthodologie pour la conception et la mise en œuvre de ces Agenda 21 scolaires. Sur la base de nombreux témoignages et retours d'expériences, il a publié un guide méthodologique pour susciter la « contagion » de ces démarches sur le territoire national. Cet ouvrage s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'éducation au développement durable, dans les milieux scolaire et extra-scolaire. Une large part y est consacrée au rôle et à l'action des collectivités.

www.comite21.org/guides/guide_a21.htm

36. Intervention lors du colloque « La communication territoriale à l'heure de la décentralisation » organisé par le Service des Collectivités territoriales du Sénat, 2003

Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de l'Agenda 21 scolaire. Aujourd'hui, elles sont nombreuses, en partenariat avec le pôle développement durable des Académies, à impulser et/ou à coordonner les Agenda 21 scolaires auprès des établissements scolaires dont elles ont la compétence.

Agenda 21 scolaires dans le Bas-Rhin

Le Conseil général du Bas-Rhin accompagne ses collèges dans la mise en place d'Agenda 21 d'établissement.
En partenariat avec le Rectorat, un comité de pilotage a été mis en place, associant principaux de collèges et représentants du Rectorat, de l'Inspection académique et des deux Conseils généraux alsaciens. La première étape a consisté à rédiger un guide méthodologique adapté au contexte spécifique des collèges et tenant compte des actions déjà menées sur le territoire alsacien (par l'Éducation nationale, les associations locales, l'ADEME ou la Direction régionale de l'environnement…). Ce guide permet aux collèges de s'approprier la démarche à partir d'actions très concrètes et fournit des outils et informations pratiques pour 16 thématiques clés. Aujourd'hui, le guide est expérimenté dans six collèges des deux départements.

Le guide est téléchargeable à l'adresse suivante : www.cg67.fr/index.asp?fic=page&id=10785

Expérimentation d'Agenda 21 scolaires en Isère

Le soutien du Conseil général de l'Isère aux projets pédagogiques est formalisé depuis 2006 sous la forme de contrats éducatifs passés avec les collèges. Parmi les quatre grandes thématiques retenues par le département pour les contrats éducatifs figure la sensibilisation des différents acteurs (collégiens, parents d'élèves, équipes techniques et éducatives de l'établissement) au développement durable. A ce titre, 2 types d'actions sont soutenus : la mise en place d'Agenda 21 scolaires et les actions pédagogiques classiques.

1. Un Agenda 21 d'établissement est à la fois une démarche citoyenne et un cadre pédagogique pour l'établissement. Le département, en lien étroit avec le Rectorat et l'Inspection académique, va travailler avec deux collèges pour élaborer une méthode à généraliser en 2007-2008.

2. Les actions pédagogiques proposées par les établissements seront analysées au cas par cas par le département, en lien étroit avec le Rectorat et l'Inspection académique. Le niveau de soutien sera évalué au regard des finalités de développement durable visées par le projet.

www.isere-agenda21.fr/10273-agir-comme-citoyen-entreprise.htm

Les « E-team » de la Ville de Heidelberg (Allemagne)

La ville de Heidelberg a mis en place des « E-teams » dans 19 établissements scolaires depuis 1994.
Ces équipes, chargées de promouvoir les économies d'énergie, sont composées d'élèves et d'enseignants et sont accompagnées de responsables Énergie, postes créés dans les établissements par la ville. Le projet est coordonné par le service Environnement qui assure le lien entre les parties prenantes : élèves, enseignements, responsables municipaux, responsables énergie. La communication du projet se fait autour d'événements comme la remise du prix Énergie de la Ville, la célébration des 10 ans des équipes énergie et le « Energy Tour » (construction de bateaux ou de véhicules solaires). Grâce aux E-teams, plus de 1 000 tonnes de CO_2 ont été évitées, soit une économie d'environ 450 000 euros.

www.heidelberg.de/servlet/PB/menu/1126001_l3/index.html

7.7 Associer les citoyens à l'Agenda 21 local

Sur la base d'une sensibilisation aux enjeux, quel meilleur apprentissage que le passage à l'acte ? Il est un des facteurs de réussite de l'Agenda 21 local et il répond aux besoins des citoyens, dont nombre d'entre eux ont pris la mesure des changements à adopter, mais se sentent démunis. Ils attendent de la collectivité, de la commune en particulier, l'échelon le plus opérationnel pour les Français, un cadre d'échanges, de décision et d'action, des solutions concrètes, des « boîtes à outils », la possibilité d'agir.

Cet appel à participation est inhérent à l'Agenda 21 et trouve de nombreuses traductions à la fois dans la vie quotidienne et dans la vie citoyenne. Depuis les sacs de caisse jusqu'au pedibus, les initiatives foisonnent. La collectivité est dans ce domaine force d'impulsion, d'animation, de coordination… A l'instar des contrats d'objectifs signés avec les associations d'éducation au développement durable, on voit se développer depuis deux ans des cadres de participation des citoyens aux objectifs ou aux plans d'action de la collectivité, souvent appelés « Chartes ». Ils permettent d'interpeller les habitants, de mettre en avant la complémentarité entre leurs interventions et celles de la collectivité, de définir des objectifs, parfois datés et quantifiés. Certains ont le mérite de valoriser l'expérimentation, en particulier dans les domaines neufs de la consommation responsable. C'est le cas à Venise ou à Bruxelles, mais aussi à Rennes ou au Havre.

Le défi Énergie à Bruxelles

1435 familles ont relevé le défi Energie du ministère bruxellois de l'environnement. Du 1er novembre 2006 au 30 avril 2007, chaque ménage avait pour mission d'appliquer des gestes quotidiens pour économiser l'eau et l'énergie, sans perte de confort, de temps ni d'argent. Sur le site du Défi, les familles ont pu choisir les mesures qu'elles étaient prêtes à appliquer parmi une quinzaine. Une partie des ménages ont en outre choisi de fournir leurs factures de gaz, électricité, eau, carburant et de relever leurs compteurs tous les mois. En retour, ils recevaient un graphique montrant l'évolution de leurs consommations tout au long du projet. Pour ceux-là, l'économie a atteint 1 250 kg de CO2 dans le logement (sur une base annuelle) et 400 kg dans leur déplacements. Des soirées d'information ont renforcé l'essor d'une dynamique collective tout au long du projet. Chaque participant a pu partager informations, questions et astuces sur le forum du site Internet. Un troisième Défi est d'ores et déjà prévu à l'automne 2007.

www.defi-energie.be

Le projet « Changerais- tu ? Consommation, environnement, économies d'énergie, modes de vie » par la ville de Venise.

1 000 familles vénitiennes pour la consommation responsable.

En 2005, dans le cadre de son Agenda 21, la ville de Venise, sous la conduite d'AGIRE, Agence vénitienne pour l'énergie, a mené une campagne très innovante, avec la participation de 1 000 familles (1 240 exactement) ayant répondu à l'appel à participation : « Cambieresti? » (« Changerais-tu ? »). Chaque cellule familiale s'est impliquée volontairement pendant deux mois pour modifier son mode de vie afin de consommer plus durablement au sein de groupes de quartiers thématiques. Cet engagement des familles a été accompagné par des experts (en particulier le WWF Recherches et projets) et des techniciens. Les moyens d'action ont été : la formation, les échanges entre les familles, le suivi des changements, l'assistance pour la fabrication du compost, la lecture critique de l'étiquetage des produits, l'obtention de financements locaux et nationaux, la fourniture de biens et services tels que lampes à basse consommation, l'installation de réducteurs de consommation d'eau, l'abonnement aux réseaux de bus et au car sharing à Venise et Mestre, l'abonnement aux revues Altreconomia, Gaia et Terra Nuova… Parmi les supports d'échanges et d'information : un web, un CD-Rom sur le Plan énergétique communal, un guide sur la consommation responsable, proposant informations et adresses utiles (liste de magasins distribuant les éco-produits, cartographie des déchetteries…). Onze thèmes ont structuré l'opération : économie d'énergie, économie d'eau, modes de déplacement soutenables, alimentation, consommation responsable et commerce équitable, éco-construction, réduction des déchets, tourisme responsable, finance éthique, médecine naturelle, respect des droits des animaux. Cette opération a été menée en concertation avec de nombreux partenaires : la Province de Venise, le Réseau d'Économie Solidaire, l'Université de Venise et les entreprises associées : ACTV, Coop, Enel, Italgas. Compte-tenu de son caractère novateur, elle a fait l'objet de retours d'expériences dans de nombreuses manifestations européennes : l'Assemblée générale de la Coordination italienne des Agenda 21 locaux à Bologne, la 6e Biennale des Villes à Copenhague (Danemark), le Congrès des Villes Durables à l'Université de Malmö (Suède), Meilleures pratiques européennes pour le développement durable à l'Université de Readind (Royaume-Uni)…

www.cambieresti.net/09/II_progetto_1.html

Le compostage dans l'Essonne

Le Conseil général de l'Essonne a mis en place le 3 janvier 2007 une aide pour l'incitation au développement du compostage individuel ou de proximité. Cette aide, reversée par les communes ou les associations, peut atteindre 180 € par foyer et 30 % de l'investissement. Afin de recevoir cette aide, les projets doivent accepter de faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le but de généraliser ce système à moyen terme. Cette aide fait partie des différentes campagnes concernant le traitement des déchets mises en œuvre par le département depuis plusieurs années telles que « No déchet » et « Village sans gaspillage ». Elle participe à la volonté affichée par le Conseil général de faire participer les habitants aux actions entreprises par son département.

www.essonne.fr/les_aides/environnement/dechets/aide_pour_lincitation_au_developpement_du_compostage_individuel_ou_de_proximite/?type=123

Le « Chemin des énergies renouvelables » de Clermont-Ferrand

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, la ville a adopté en 2003 un plan « Énergie + », inscrit au programme de l'Agenda 21. Ce plan intègre l'information et la sensibilisation des utilisateurs des équipements communaux et plus largement des Clermontois aux énergies locales renouvelables (économie de ressources, lutte contre les pollutions, potentialités d'emplois locaux). L'objectif consiste à renforcer dans ce domaine une culture scientifique et technologique « alternative » auprès des habitants.

La ville a donc conçu un « Chemin des Énergies renouvelables », reliant des sites bâtiments publics emblématiques (restaurant administratif de La Charme , services techniques de la rue du Limousin, groupe scolaire Jules-Ferry, gymnase Raymond-Perrier, crèche Saint-Jacques…) qui proposent des informations sur l'intérêt et l'adaptabilité de chacune des énergies (panneaux photovoltaïque, solaires, centrale de cogénération, récupération de biogaz).

www.defi-energie.be

Un Contrat éco-citoyen à Bourges

La Ville a signé en 2003 le Contrat Environnemental avec les Berruyers : « Habitant du monde, citoyen de Bourges – Habitant de Bourges, citoyen du monde ». Cet engagement entre la ville et ses habitants définit une politique locale qui responsabilise l'ensemble des acteurs de la ville : ville, associations, partenaires institutionnels, population, professionnels… Un questionnaire adressé à tous les foyers (taux de remontée : 10 %, soit 3 800 questionnaires) a permis d'identifier les préoccupations mais aussi d'analyser les habitudes et comportements, sur huit thèmes : les déplacements et la qualité de l'air, la gestion des déchets, la consommation d'énergie, l'eau, le bruit, la propreté, le patrimoine vert, la pédagogie et l'information. Les conclusions ont été présentées aux habitants et ont enrichi les propositions des groupes de travail, composés d'employés municipaux. C'est à partir de ces réflexions que le programme d'actions du Contrat Environnemental avec les Berruyers, l'Agenda 21 de la ville de Bourges, a été élaboré. Une personne ressource, un objectif et un indicateur d'évaluation ont été définis pour chacune des actions à initier.

www.ville-bourges.fr -> rubrique Environnement -> Contrat Environnemental

Sensibiliser à la consommation responsable avec les commerces locaux : le sac-plastique

Sur l'impulsion de l'association « Les Amis du Festival du Vent », l'Assemblée Territoriale de Corse a décidé de bannir de l'île les sacs plastiques donnés en caisse dans la grande distribution. Les hypermarchés ont d'abord testé de nouvelles formules auprès de leurs clients (sacs en papier ou en amidon de maïs, cabas réutilisable) et une vaste campagne d'information a été engagée (affichage, liflets, rencontres-débats).

Elle a été suivie d'un référendum organisé les 23 et 24 mai 2003 dans les supermarchés de l'île, qui a donné la préférence aux sacs cabas en nylon. Le référendum a été validé par l'Office de l'Environnement de la Corse.

www.oec.fr/modules.php?name=Sections&sop=viewarticle&artid=23&page=1,11

7.8 Soutenir la créativité et les initiatives des jeunes

Principe 21 de la Déclaration du Sommet de la Terre de Rio « Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur. »

Un sondage réalisé en 2005 par IPSOS à la demande de France 2 et de WWF France « Les jeunes face à l'avenir de la planète en 2025 », témoigne de l'inquiétude des jeunes, parfaitement informés sur les risques environnementaux et sociaux. Mais ils ne se laissent pas aller au défaitisme : ils sont prêts à faire les gestes quotidiens nécessaires pour améliorer les choses. Et ils en attendent autant des adultes.

Les collectivités doivent être à l'écoute de ces citoyens de demain. Associés à l'Agenda 21 de la collectivité ou appuyés dans leurs propres démarches de coopération avec les associations locales, nationales ou internationales, les jeunes générations ont leur mot à dire et ont leur part à prendre dans la vie de la cité. Certaines collectivités créent des mécanismes de soutien aux projets des jeunes pour la coopération internationale, dans le cadre des politiques de coopération décentralisée par exemple. D'autres soutiennent la création de conseils de jeunes spécifiquement dédiés au développement durable ou financent les actions de structures créées par les grandes ONG pour les jeunes (adolescents, étudiants), telles que les Antennes Jeunes d'Amnesty International ou les clubs « Jeunes Ambassadeurs » de l'UNICEF. Cette valorisation des initiatives des jeunes générations et la prise en compte de leurs aspirations sont au cœur d'une éducation de tous au développement durable.

Favoriser l'expression : plaidoyers lycéens pour le développement durable en Poitou-Charentes

La direction éducation-formation de la Région a lancé un appel à projets intitulé « Dix plaidoyers pour le développement durable ». Chaque classe de lycée inscrite préparait un argumentaire incitant à réfléchir à l'impact des choix quotidiens (biodiversité, santé, nutrition, modes de consommation, relations Nord/Sud, modes de déplacement, consommation d'énergies, etc.).
Les projets ont fait l'objet d'une synthèse qui a servi de trame à la rédaction d'une Charte d'engagements réciproque entre la Région et les établissements d'enseignement. Après examen du jury, le plaidoyer lauréat en 2007 est une pièce de théâtre sur le développement durable « Et si on s'y mettait tous maintenant », écrite par deux élèves du lycée Victor Hugo de Poitiers.

www.cr-poitou-charentes.fr/fr/doc/10-plaidoyers.pdf

Pour des campus responsables

Le Comité 21 et Graines de changement, agence d'information sur le développement durable, animent la campagne « Campus responsables » avec le concours du WWF. Elle incite les établissements d'enseignement supérieur à intégrer le développement durable dans la gestion des établissements (services généraux, gestion, architecture, relations avec les entreprises, les riverains et les autres publics externes, politiques des stages, etc.). À ce jour, 6 écoles de commerce (Bordeaux École de management, Escem, ESCP-EAP, Euromed, HEC et Iseam) et une école d'ingénieurs, l'université de technologie de Troyes (UTT) sont engagées dans cette campagne. (www.campusresponsables.com). Après avoir adhéré au Pacte Mondial en 2005, ESCP-EAP a lancé l'opération « ESCP-EAP, 5 Campus Responsables » (Paris, Londres, Madrid, Berlin, Turin). Après un audit du campus (consommation de papier, gestion de l'énergie, gestion des déchets, achats responsables, mixité et promotion de la diversité), les étudiants investissent depuis la rentée 2006 5 axes : le papier, l'énergie, les déchets, la responsabilité sociétale et la politique sociale et ont élaboré un code de bonne conduite environnementale.

www.escp-eap.net/global_compact/fr/declaration_engagement.html

Agissez pour le développement durable ! Le prix Henri Vernhes de la Région Midi Pyrénées

Depuis 2002, l'ARPE Midi-Pyrénées récompense chaque année trois projets de développement durable portés par des jeunes de 18 à 30 ans. L'objectif de ce prix est de faire comprendre aux jeunes et à leurs interlocuteurs la possibilité et l'utilité du développement durable. Les critères de sélection des candidatures sont le respect des conditions du développement durable, la prise en compte des signes d'efficacité économique et environnementale, sociale et culturelle, et l'analyse de ses effets à long terme et sur les autres territoires. Le jury, composé de 12 spécialistes des secteurs économique, social et environnemental, récompense les trois lauréats en leur offrant un accompagnement technique de l'ARPE et un financement pour la réalisation de leur projet (5 000 euros pour le 1er, 3 000 euros pour le 2ème, 2 000 euros pour le 3ème). Lauréats 2006 : un spectacle animation pour l'environnement « Alerte Verte » ; une installation en agriculture durable à Saint-Paul-Cap-de-Joux ; la création d'une vélothèque à la Maison du Vélo à Toulouse et un prix spécial pour le projet « HELIOS Installation d'une centrale photovoltaïque au lycée ».

www.arpe-mip.com/html/1-5539-Actualites.php?id=24

« Agis aujourd'hui pour la Métropole de demain » à Rennes-Métropole

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau projet d'agglomération (2007-2015), Rennes Métropole a sollicité la participation des jeunes de 15 à 25 ans pour promouvoir des initiatives locales originales en matière de développement durable. En 2006, l'agglomération Rennes-Métropole, en partenariat avec la direction départementale jeunesse et sport, a lancé un appel à projet intitulé « Agis aujourd'hui pour la Métropole de demain ». La mise en œuvre de ce dispositif a été confiée au Centre régional Information Jeunesse. Il a récompensé 24 projets innovants qui ont bénéficié d'une aide financière de Rennes Métropole (de 300 à 800 €). Le projet « le papier recyclé fait école » lancé par deux élèves du lycée Bréquigny a bénéficié d'une aide pour la création d'un circuit de collecte sélective du papier et du carton. Pour la rentrée 2007, une cinquantaine de boîtes, deux chariots à roulettes et deux containers ont été placés à la cantine et dans les salles de classe. Une association d'insertion spécialisée de la filière papier, la Feuille d'Érable, passe régulièrement ramasser les déchets ainsi récupérés.
« On a investi également une partie de la bourse octroyée par Rennes Métropole dans l'achat de papier recyclé, à hauteur de 25 % des stocks existants ».

www.rennes-metropole.fr/index.php?module=page&action=Display&pageref=6698&cmplang=fr

Besançon, Ville amie des enfants

Ville amie des enfants, initiative conjointe d'UNICEF France et de l'AMF, réunit en 2006 plus de 120 villes françaises.
Ce réseau a pour objectif de promouvoir l'application des droits des enfants dans les villes, notamment en les associant à la vie locale. Besançon a créé un conseil de jeunes qui regroupe 129 jeunes de 13 à 16 ans, répartis en 10 groupes. Ces équipes conçoivent et conduisent des projets de solidarité locale et internationale.

www.villeamiedesenfants.fr/

Le budget participatif des lycées en Poitou-Charentes

La Région Poitou-Charentes a créé en 2005 le budget participatif des lycées, première en France. Lycéens et lycéennes, personnels enseignants et non enseignants, parents d'élèves choisissent ensemble les projets qu'ils estiment prioritaires pour mieux vivre et travailler au lycée.
Le Budget Participatif des Lycées (BPL) dispose de 10 millions d'euros par an, soit 10% du budget global que la Région consacre annuellement aux lycées. Il a permis en 2005/2006 de financer 255 projets pour les 93 lycées de Poitou-Charentes (« restauration-nutrition bio », aménagement un terrain de basket, achat d'un mini-bus…).

www.democratie-participative.fr

8 . Travailler en réseau aux niveaux local, national, international

L'éducation au développement durable est un vaste chantier qui répond à de nombreux enjeux de développement durable de la collectivité. Comme dans de nombreux autres domaines, le travail en réseau sera source d'inspiration, de coopération, de partage des outils et des bonnes pratiques. Le mouvement récent de renforcement de la démocratie participative, le poids du développement durable au sein de l'opinion, mais aussi dans l'exercice de toutes les compétences de la collectivité, méritent ces temps d'échanges réguliers, aux niveaux régional, national, international.

Au niveau régional, plusieurs Conseils régionaux, en partenariat avec les Académies, ont créé des dispositifs d'échanges sur les Agenda 21 de lycées qu'ils soutiennent : expérimentation avec lycées pilotes, élaboration d'un cadre commun pour la conception et l'évaluation des démarches… Ces réseaux contribuent à renforcer la qualité des Agenda 21, en mettant en partage appuis méthodologiques ou financiers, diagnostics, outils et meilleures pratiques…. C'est le cas des régions Rhône-Alpes, Franche-Comté, Haute-Normandie, Nord Pas-de-Calais ou des départements des Bas-Rhin et Haut-Rhin…

L'Association des Villes Éducatrices

L'association internationale des Villes Éducatrices est issue d'un mouvement initié en 1990 à Barcelone à l'occasion du 1er Congrès international des Villes Éducatrices. La ville de Rennes en est actuellement le siège français. Elle compte plus de 300 villes issues de 35 pays, travaillant en réseau pour favoriser l'épanouissement des habitants et leur implication dans la vie de la cité. Le concept de ville éducatrice est en effet fondé autour de l'idée qu'une ville démocratique, espace de vie et entité politico-administrative, est un espace privilégié d'apprentissage que la collectivité doit investir en tant que telle.

Ainsi, les pays membres de l'association sont engagés à travers une Charte qui proclame la ville éducatrice comme un droit. « Former les habitants tout au long de la vie (…) en tenant compte de tous les groupes avec leurs besoins particuliers », « prévoir une politique éducatrice vaste, transversale et novatrice, incluant tous les modes d'éducation : formelle et informelle », « veiller aux besoins d'accessibilité, de rencontre, de jeu et loisirs et d'un rapprochement de la nature » (…), « encourager la participation citoyenne en offrant l'information nécessaire et en promouvant des orientations et des actions de formation aux valeurs éthiques et civiques », tels sont quelques-uns des engagements de cette Charte.

Chaque ville du réseau des Villes Éducatrices s'engage sur une action qui lui est propre. Ainsi la ville de Rennes a fait le choix de mettre l'accent sur l'éducation à la sécurité routière, la ville de Tampere (Finlande) a conçu un programme de développement et d'accessibilité aux nouvelles technologies…

www.bcn.es/edcities/aice/adjunts/Educating-Cities-FR.pdf

Des réseaux régionaux pour les Agenda 21 scolaires

- **Bourgogne :** le Conseil régional, en partenariat avec l'Académie de Dijon, le SFFERE (Système de Formation de Formateurs à l'Éducation Relative à l'Environnement) soutient 12 Agenda 21 de lycées volontaires. Cette expérimentation conduira à l'édition d'un guide méthodologique et d'une labellisation Agenda 21 des établissements scolaires de la Région.

- **Franche-Comté :** le Conseil régional accompagne 28 Agenda 21 de lycées. Il a mandaté un bureau d'études en environnement, DSA Environnement, qui anime les démarches et conseille les établissements.

- **Haute-Normandie :** l'Académie de Rouen en partenariat avec la Région Haute-Normandie, la DRDAF de Haute Normandie (Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), les Conseils généraux de Seine Maritime et de l'Eure, les Villes de Rouen, Grand Couronne et Canteleu, la DIREN, l'ADEME, l'AREHND se sont engagés dans un projet d'établissement pour le développement durable auprès de 63 établissements scolaires.

- **Nord Pas-de-Calais :** l'Académie de Lille avec la Région Nord Pas-de-Calais a lancé une expérimentation auprès de 2 lycées Éco-structures. Sous l'égide de l'Agenda 21 scolaire, cette expérimentation doit être généralisée en 2007 dans la Région et les départements du Nord et du Pas-de-Calais, avec une formation d'animateurs d'Agenda 21. Un site intranet permet la mise en réseau des Agenda 21 scolaires.

- **Rhône-Alpes :** le Conseil régional, les Académies de Lyon et Grenoble et la Direction régionale de l'agriculture et de la Forêt de Rhône-Alpes accompagnent 18 lycées dans une démarche d'éco-responsabilité sur 3 ans.

Charte des villes européennes pour la durabilité - Charte d'Aalborg

(Aalborg, Danemark, le 27 mai 1994)

Extrait : « Les citoyens, protagonistes de la durabilité, et la participation de la collectivité »

« Nous, villes, nous engageons, conformément au mandat qui nous a été conféré par l'Action 21, document de base adopté lors du sommet de Rio de Janeiro, à collaborer avec tous les partenaires de nos collectivités citoyens, entreprises, groupes d'intérêt - lors de la conception de nos plans locaux fondés sur l'Action 21…/… Nous baserons donc nos efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, nous veillerons à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels locaux et nous nous emploierons à éduquer et à former non seulement le grand public mais encore les représentants élus et le personnel des administrations locales à la durabilité. »

www.ecologie.gouv.fr/IMG/agenda21/textes/aalborg.htm

Au niveau national, sous l'égide du Comité français de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable (2005-2014), présidé par le Professeur Michel Ricard, président du Conseil national du développement durable, devrait voir le jour un Observatoire de l'éducation au développement durable, dont la création est demandée depuis plusieurs années par le Collectif d'associations Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable, ayant pour objet la capitalisation et la mise en réseau des pratiques.

Le Comité 21, quant à lui, anime depuis 2005 un groupe de travail sur l'éducation au développement durable, mobilisant des représentants de tous les acteurs concernés. Ce groupe a en particulier contribué à la « contagion » sur le territoire national des démarches Agenda 21 scolaires, en proposant à ses membres des échanges avec des animateurs d'Agenda 21 scolaires, la mise à disposition d'outils méthodologiques, la mutualisation des retours d'expériences. Il se développe en coordination avec des programmes similaires dans d'autres pays européens (Italie, Espagne, Belgique, Allemagne, Autriche…). Les travaux de ce réseau, conduits au sein d'un groupe de pilotage ouvert aux adhérents et à la communauté éducative, sont accessibles via un site Internet dédié -> rubrique Agenda 21 scolaires (**www.comite21.org**).

Au niveau international, il faut signaler également le réseau international des Villes Éducatrices, dont le Grand Lyon a accueilli en septembre 2006 le 9ème Congrès.

Enfin, il faut rappeler que de nombreuses villes européennes sont aujourd'hui réunies au sein du réseau européen des villes durables, créé dans le cadre du Sommet de la Terre de Rio, pour diffuser la culture de l'Agenda 21 au sein des collectivités territoriales, en s'appuyant sur « la Charte d'Aalborg », officialisé aux Pays-Bas en 1994. Cette Charte met fortement en exergue le rôle des collectivités territoriales pour éduquer et sensibiliser les habitants et pour construire avec eux des réponses adaptées aux enjeux du XXIe siècle.

III . Quelques champs d'actions privilégiés
pour l'éducation au développement durable

La mise en œuvre d'une politique d'éducation au développement durable dans les collectivités vise à intégrer de manière équitable et responsable les champs d'actions du développement durable. Les fiches de synthèse proposées apportent des pistes d'approches et d'actions, loin d'être exhaustives, pour l'éducation au développement durable, appliquée à quelques enjeux transversaux clés, tant pour la conduite de la collectivité que pour la citoyenneté.

Pour chacun des items, nous proposons des recommandations à mettre en place dans une démarche globale de concertation, d'évaluation et de progrès continu.

Nous recommandons également une liste (non exhaustive) de réseaux ressources pour l'éducation au développement durable sélectionnés pour :

- la qualité des informations produites, tant sur le plan scientifique que pédagogique
- des savoir-faire en animation pédagogique
- des capacités de proposer, à destination des jeunes ou du grand public, des campagnes d'information, de sensibilisation, d'implication.

1 . L'eau

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général. » Loi du 3 janvier 1992

Patrimoine de l'humanité, l'eau doit en effet être considérée par tous comme une richesse épuisable et fragile à transmettre aux générations futures. Nos modes d'utilisation de l'eau doivent se faire plus respectueux de cette ressource fragile et rare (seuls 3 % de l'eau sur Terre est douce). Il incombe aux pouvoirs publics et aux entreprises de trouver des solutions innovantes qui permettent de la préserver et de l'économiser. La collectivité se doit de protéger cette ressource, renforcer la transparence de sa gestion et de sa qualité, valoriser sa place dans la ville et sensibiliser les habitants à son usage.

1.1 Recommandations

▸ **Politiques territoriales**

- Concevoir et actualiser une carte des ressources en eau et de l'exploitation-transport-distribution sur le territoire
- Éditer chaque année (au sein du plan d'actions Agenda 21, au sein d'un rapport annuel des services publics…) un bilan dynamique des consommations, des coûts, des investissements et du financement des services eau et assainissement
- Favoriser l'utilisation de produits sanitaires et d'entretien respectueux de l'environnement
- Restaurer, réhabiliter, faire vivre le parcours et le patrimoine de l'eau dans la ville (berges, canaux, prairies, fontaines…)
- Utiliser les moyens proposés par la Loi Oudin sur la coopération internationale sur l'eau et l'assainissement
- Intégrer un axe « Eau, ici et dans le monde » dans tout Agenda 21 scolaire
- …

▸ **Sensibilisation et mobilisation des citoyens**

- Concevoir, sur la base de cette politique de l'eau, une Charte locale de l'eau sur une période donnée, définissant des engagements pour chacun des acteurs de la chaîne et des indicateurs de suivi
- Concevoir et diffuser un document d'information sur la politique de l'eau de la collectivité, indiquant les objectifs datés et chiffrés et la chaîne locale des responsabilités (publiques, industrielles, agricoles, domestiques) dans les impacts actuels (environnementaux, sociaux, économiques) et dans l'atteinte des objectifs de progrès
- Organiser une exposition temporaire ou permanente sur les alternatives (collectives, individuelles) sur le territoire, existantes ou programmées
- Engager une campagne d'information et de sensibilisation sur les impacts sur la ressource : des prélèvements (industries, agriculture, bâtiment…) ; des produits polluants (espaces verts, activités agricoles, jardinage…) ; des choix alimentaires
- Autres sujets de campagnes : impacts des aménagements (ruraux, urbains) sur les risques d'inondation ; changements climatiques et ressources en eau : mutations et impacts sur les modes de production et sur la vie quotidienne…
- Organiser des manifestations sur la dimension festive et culturelle de l'eau (expositions, productions, appels à concours photos, festivals…) : diversité des milieux et des ressources du territoire (fleuves, torrents, écosystèmes, espèces endémiques…), richesses des cultures et des mythologies, patrimoine hydraulique, tourisme fluvial, loisirs et plaisirs d'eau…

Charte des Collégiens pour l'eau en Val de Marne

Le thème de la préservation de l'eau, fil rouge de l'Agenda 21, a alimenté la politique de construction inter-générationnelle développée par le Conseil général du Val de Marne en mobilisant 856 collégiens autour de la rédaction de la « Charte des collégiens pour une nouvelle culture de l'eau ». Une équipe de médiateurs scientifiques suit les collégiens tout au long de l'année. L'objectif est d'inviter au débat, faire émerger la parole des enfants, développer l'esprit critique et donner à comprendre la construction de notre société. Ce souci de faire du développement durable l'affaire de tous se poursuit avec la création de Forums inter-collèges. En 2006, 750 collégiens du Val-de-Marne ont participé aux Forums inter-collèges pour une nouvelle culture de l'eau.

www.festival-oh.org/fest/Charte-eau.pdf

La loi Oudin : coopérer pour l'eau et l'assainissement

Initiée par Jacques Oudin, ancien Sénateur de Vendée, et votée le 27 janvier 2005 (et parue au Journal Officiel du 10 février 2005), elle concerne la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Elle permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le plafond des sommes qui peuvent y être consacrées est fixé à 1 % des ressources affectées jusqu'ici à ces services. De même, les agences de l'eau sont autorisées à conduire des actions de coopération internationale dans la limite de 1 % de leur budget.

www.assemblee-nationale.fr/12/ta/ta0375.asp

Le Parlement des Jeunes pour l'eau (rectorats, Agence de l'eau, CPIE)

Les rectorats de l'Académie de Lille, de l'Académie d'Amiens et l'Agence de l'eau Artois-Picardie ont installé un Comité scientifique et pédagogique eau en octobre 2005. Ce comité est chargé de coordonner les démarches d'éducation à l'eau dans le bassin Artois Picardie, selon 3 axes : les partenariats pédagogiques, les outils pédagogiques et le Parlement des jeunes pour l'eau. Créé en 2003 et fondé sur le principe de la participation active, le Parlement des jeunes pour l'eau propose à des jeunes collégiens (5ème/4ème) du Nord et de la Somme d'investir le thème de l'eau et d'apprendre à se concerter pour en améliorer la gestion. Il se réunit 2 à 3 fois par an pour choisir les axes de travail et mettre en commun les résultats de leurs travaux. Les animations dans les Collèges et celle du Parlement sont assurées par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) d'Auxi le Château. Aujourd'hui, le Parlement compte 50 collégiens et des enseignants de 8 Collèges. Jean Rostand (Le Cateau Cambrésis), Jules Ferry (Douai), Thérèse d'Avila (Lille), St Michel (Roubaix), Louis Pasteur (Somain), Jean Moulin (Wallers) Etouvie (Amiens), Jules Ferry (Conty).

www.eau-artois-picardie.fr/rubrique.php3?id_rubrique=403

Économies d'eau dans les lycées bretons

L'opération de maîtrise de la consommation engagée dans les 277 lycées publics et privés bretons devrait permettre de réaliser une économie d'eau potable d'environ 20 %. Tous les types d'enseignement sont impliqués (général, technologique, professionnel, agricole et maritime) dans cette action qui concerne au total 144 000 lycéens. Elle se déroule en trois phases : diagnostic du réseau d'eau potable de l'établissement, subvention des travaux visant à réaliser des économies durables (mise en place de boutons poussoir sur les WC, lavabos et douches, compteurs divisionnaires, réducteurs de pression...) et, enfin, campagne de sensibilisation pour inciter les lycéens à développer des réflexes « économies d'eau ». 200 000 m³ d'eau : C'est le volume d'eau que peuvent économiser l'ensemble des lycéens bretons sur une année. Cela représente une économie proche de 500 000 euros.

www.region-bretagne.fr/CRB/Public/rubriques_thematique/agir_pour_lenvironn/gagner_la_bataille_d/economisons_leau

« Jardiner au naturel, ça coule de source ! »

Dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté d'agglomération de Rennes conduit une politique pour réduire la consommation de pesticides sur le territoire. L'objectif est de restaurer la qualité des eaux de surface d'ici 2015 conformément aux objectifs européens. Cette politique associe les associations de consommateurs, d'environnement et de jardinage et les collectivités territoriales de l'agglomération et des bassins versants. Pour renforcer la promotion du jardinage sans pesticides, en partenariat avec le syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais, elle a conclu en 2005 une Charte avec les jardineries de l'agglomération « Jardiner au naturel, ça coule de source ! », qui vise deux objectifs : informer les consommateurs des impacts des pesticides et renforcer l'offre de produits naturels de jardinage sur le territoire. En 2007, 30 magasins sont signataires, soit plus de 90% des magasins de jardinage. Les communes de Rennes Métropole ont divisé par 10 en moyenne les pesticides utilisés dans la période 2000-2006. Plusieurs communes ont affiché un objectif « zéro phyto » comme la Ville de Rennes.

www.rennes-metropole.fr/sortir/jardiner-c-est-facile/conseils-jardinage-jardiner-naturel-rennes-metropole.html
www.mce-info.org/pesticides.php

Les « Chemins de l'eau » à Ambarès et Lagrave (Garonne)

Dans le cadre de la semaine du développement durable 2006, la ville d'Ambarès et Lagrave, en partenariat avec la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, a organisé une animation autour des « Chemins de l'eau » proposée par La Lyonnaise des Eaux. Chaque année depuis 2002, la Lyonnaise des Eaux organise dans toute la France les « Chemins de l'eau », ateliers pédagogiques et de découverte ludique en plein air du cycle de l'eau et de son assainissement. Destinées aux classes de CM1-CM2, ces opérations ont pour but de sensibiliser les enfants à la protection des ressources en eau et à son utilisation raisonnée. A Ambarès et Lagrave, une trentaine d'élèves de CM2 de l'école Ambarès 1 ont été sensibilisés en classe au cycle de l'eau domestique et à l'assainissement des eaux usées sur la commune, et sur l'étang de la Blanche, à la protection des milieux aquatiques. En 2006, 8 000 écoliers ont été sensibilisés et 10 000 personnes se sont rendues aux différentes animations ouvertes au grand public proposées par Lyonnaise des Eaux.

www.ville-ambaresetlagrave.fr/ambares.php?pg=articles&m=actu&show=urban_272

1.2 Acteurs-ressources et outils

▸ La fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE) qui représente près de 3 000 associations françaises, a créé **le réseau « Eau » de France Nature Environnement (FNE)**. Des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation pourront être réalisées par elle sur votre territoire. L'actualité du secteur de l'eau, une analyse de différents dossiers (projet de loi sur l'eau, directive-cadre sur l'eau, etc.) sont présentés sur son site. Il propose des fiches pédagogiques sur les rivières et eaux souterraines, les zones humides et les carrières, l'eau potable, et les boues de stations d'épuration ainsi que des informations sur les pesticides et les inondations.
« Que faire chez vous avant, pendant et après la crue ? » apporte des indications claires et très concrètes sur le comportement à adopter par le citoyen en cas de risque d'inondation. **www.fne.asso.fr**

▸ **Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)** est agréée comme association de consommateurs, de protection de l'environnement, d'éducation populaire, complémentaire de l'enseignement public, représentant les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique, et représentative des locataires et copropriétaires. Elle agit pour améliorer la qualité de la vie, pour des produits sains et loyaux accessibles à tous, pour des modes de production et de distribution des biens et des services respectueux de la santé, de la sécurité, et de l'environnement. Elle est membre du Bureau Européen des Unions de Consommateurs et de Consumers International. L'une des missions de la CLCV est de défendre le point de vue des consommateurs auprès de nombreuses institutions locales, nationales et européennes, et des professionnels. Les antennes locales réalisent des actions de sensibilisation des citoyens à l'utilisation des produits ménagers « Maison nette sans salir ma planète » (présentation de produits ménagers sans danger pour la santé et l'environnement, formation à la reconnaissance de produits dangereux et respectueux, décodage des limites de la publicité sur ces produits), et sur la réduction des déchets et emballages avec l'opération « stop au chariot gâchis » menée dans les grandes surfaces. Elle a aussi développé un réseau de bars à eau pour réaffirmer l'importance de la garantie de la bonne qualité de l'eau du robinet, des actions de sensibilisation des jardiniers domestiques pour réduire l'utilisation des pesticides, des ateliers sur la consommation responsable dans les « Consothèques » locales. Elle forme les représentants des locataires et copropriétaires à la négociation pour la prise en compte du développement durable dans l'habitat et l'aménagement urbain. Elle anime avec WWF le guide d'achat « Topten » des produits les moins énergétivores. **www.clcv.org**

▸ En région Provence-Alpes Côte d'Azur, six **CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement)** se sont associés en réseau régional pour sensibiliser et animer des activités sur le thème de l'eau. Ils agissent en particulier au travers de l'action « Des glaciers à la Méditerranée » réalisée dans le cadre du Contrat de plan État-Région sur les usages de l'eau. Elle consiste en la mise en place d'un observatoire des problématiques liées aux usages de l'eau, actions pédagogiques à l'échelle locale et régionale pour le grand public, les scolaires, les acteurs-usagers.
http://cpieazur.free.fr/articles.php?lng=fr&pg=28
L'Union régionale des CPIE Rhône-Alpes accompagne et aide les acteurs des territoires à renforcer leurs pratiques de gestion concertée de l'eau par des modes d'intervention qui intègrent la participation et l'adhésion citoyenne aux projets locaux (aide à la mise en œuvre de la gestion concertée de l'eau ; formation, professionnalisation et accompagnement des acteurs et des élus ; création d'outils d'envergure régionale).
www.urcpie-rhonealpes.fr/T3.htm

▸ **Les 6 Agences de l'eau** animent des classes d'eau et proposent de nombreux outils pédagogiques : films, expositions, guides, dépliants…
L'Agence de l'eau Seine-Normandie a réalisé un module éducatif pour responsabiliser petits et grands à la protection de l'eau. 1 000 classes d'eau sont organisées par an sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (25 départements). L'Agence de l'eau Seine-Normandie met à disposition des écoles une méthodologie, des outils pédagogiques (livret de bord) et une aide financière.
www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=classesdeau

▸ **Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France** est le plus important service public d'eau en France avec environ 1 milliard de litres distribués chaque jour aux habitants d'Ile-de-France. Sa communication s'adresse entre autres aux scolaires en mettant régulièrement l'accent sur les enjeux de l'eau potable, le respect de la ressource en eau, les règles de bonne conduite en matière de consommation, la valeur humaine et technique que contient chaque litre d'eau distribué. Chaque année est organisé le jeu-concours « les Castors d'Ile-de-France » pour les 3e cycles. L'objectif est d'amener les enfants, tout en s'amusant, à adopter les bons réflexes dans leur vie de tous les jours pour contribuer au développement durable de la planète. Par ailleurs, le syndicat propose plusieurs outils pédagogiques : une mallette pour réaliser 40 expériences en classe de CE2, CM1 et CM2 pour mieux comprendre le cycle de l'eau. Des conférenciers peuvent aussi intervenir dans les classes sur les enjeux de l'eau.
Un kit permettant de découvrir tous les aspects de l'eau potable est disponible pour les cycles 3 des communes adhérentes.
www.sedif.com/espace_scolaire/accueil_dispositif.html

▸ Le Pavillon Bleu d'Europe est une campagne de l'Office Français de la **Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (FEEE)**. Cet éco-label distingue et valorise les communes et ports de plaisance français qui répondent à des critères d'excellence pour la gestion globale de leur environnement. Il est attribué sur une base volontaire à partir de 4 grandes familles de critères : l'éducation à l'environnement, l'environnement général, la gestion des déchets et de l'eau. Cette récompense est portée par la FEEE. **www.pavillonbleu.org**

22 mars : journée mondiale de l'eau

2 . L'alimentation

L'alimentation est révélateur des aberrations de notre mode de développement (vache folle, grippe aviaire, obésité, résistance aux antibiotiques), mais aussi des volontés persistantes de faire mieux et autrement (agriculture biologique, traçabilité, jardins de cocagne) pour une alimentation saine. Nous avons tous des raisons d'agir non seulement pour assurer nos besoins quotidiens mais aussi pour préserver l'alimentation future de nos enfants. Les préoccupations liées à l'alimentation sont un vecteur fort pour une sensibilisation et une prise de conscience plus efficace de la nécessité de modifier nos pratiques de la production à la consommation.

2.1 Recommandations

▸ **Les politiques territoriales**

- Intégrer la dimension « alimentation » : dans la santé ; dans la protection de la biodiversité ; de qualité pour tous ; issue de filières locales ; solidaire dans l'Agenda 21 de la collectivité (spécifiquement ou au sein d'un axe santé ou bien-être ou protection de la biodiversité)
- Intégrer cette dimension dans les Agenda 21 d'établissements scolaires : gestion d'un jardin botanique par les élèves, approvisionnement des écoles par les lycées agricoles du territoire proposant des filières bio, création d'une instance de coordination entre la collectivité, l'établissement scolaire, les élèves et parents d'élèves sur l'alimentation (qualité et conditions d'accessibilité de l'offre, lutte contre l'obésité…)
- Introduire des critères de développement durable dans l'ensemble des marchés alimentaires de la collectivité : cantines des établissements scolaires et des centres de loisirs, restauration des agents de la collectivité, réceptif…
- Proposer aux fournisseurs ou aux organismes subventionnés par la collectivité (crèches, établissements de soins, maisons de retraites…) et aux entreprises du territoire d'adopter les mêmes prescriptions pour leurs marchés alimentaires

▸ **La sensibilisation et mobilisation des citoyens**

- Concevoir et diffuser largement un document sur la politique de la collectivité en matière d'alimentation
- Organiser une campagne sur les impacts de la production, l'approvisionnement et la distribution alimentaire sur le territoire : changements climatiques et transport de denrées ; déchets et rejets des cantines ; distribution alimentaire et mobilité urbaine ; commerce de proximité et vieillissement de la population ; accès des plus démunis à l'alimentation de qualité ; risques sanitaires des agriculteurs et éleveurs ; pauvreté et obésité ; soutien au développement du bio, production et marketing…(cf. L'Avenir en Vert, Comité 21, Le Seuil, février 2007)
- Organiser une campagne sur la biodiversité et l'alimentation sur le territoire : carte des espèces et des produits labellisés du terroir, parcours gourmands, création d'un conservatoire botanique ou exposition sur le patrimoine biologique du territoire, diffusion d'un répertoire des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), organisation d'une journée annuelle sur un produit local emblématique…
- Inciter les habitants à participer aux campagnes de solidarité des banques alimentaires

Les Paniers du Val de Loire

L'association Val Bio Centre rassemble des producteurs de fruits et légumes biologiques qui développent des activités d'insertion professionnelle par le maraîchage biologique. L'association anime treize fermes familiales, trois jardins de Cocagne avec 80 salariés, un centre d'aide par le travail employant 45 personnes handicapées et un lycée horticole proposant une formation au maraîchage biologique. Les Paniers du Val de Loire sont constitués et livrés aux points de dépôts par une entreprise d'insertion (dans le cadre d'une convention de partenariat passée avec l'association).
En mai 2005, Val Bio Centre a reçu le prix de l'Initiative en économie sociale décerné par le Crédit coopératif de la Région Centre.

www.lespaniersduvaldeloire.com/page.asp?idssr=9&idr=1

Éduquer à l'empreinte écologique alimentaire dans l'Agenda 21 local

Le Grand Lyon éduque à l'empreinte écologique de l'alimentation dans son Agenda 21. Dans sa rubrique « qu'apprend-on ? », il apporte les notions servant de base à l'analyse : par exemple, l'alimentation représente un tiers de notre empreinte écologique et 90 % de cette empreinte correspond à la production (plus les aliments sont transformés ou d'un rang élevé dans la chaîne alimentaire, plus ils ont une empreinte écologique importante). La communauté urbaine propose les messages grand public suivants : « favoriser les productions locales », « favoriser les produits d'origine biologique ou raisonnée », « manger des produits de saison », « substituer une partie des protéines animales en protéines végétales ».

Pour information, Terragones est un logiciel de calcul de l'empreinte écologique, élaboré avec l'Inspection académique de Lyon, et est diffusé avec un passeport écocitoyen aux élèves d'écoles primaires en septembre 2007.

www.grandlyon.com/L-Agenda-21-du-Grand-Lyon.1882.0.html#c5062

Des repas « bio » pour les cantines en Charente Maritime

Un partenariat entre le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente Maritime et la communauté d'agglomération du Pays Roannais permet aux cantines du pays royannais d'être approvisionnées en produits bio. Les agriculteurs de Charente Maritime sont soutenus pour la distribution de leur production par la plate-forme régionale « Paysans Bio Distribution ». Des animations sont proposées autour de trois supports pédagogiques : une maquette interactive pour comparer mode de production bio et mode de production classique ; un jeu en bois conçu par la Chambre d'Agriculture et une maquette grandeur nature de table de petit déjeuner rappelant l'origine des aliments. Ce projet d'éducation des enfants à une alimentation saine s'inscrit dans le cadre du programme national de lutte contre l'obésité « EPODE ».

gab-17@wanadoo.fr

Des marchés publics plus écologiques en Autriche

La ville de Vienne (Autriche) a engagé un programme d'écologisation de l'ensemble de ses marchés publics, y compris alimentaires. Dans les hôpitaux et les maisons de retraite, près de 30 % des denrées servies – produits laitiers, pains, fruits et légumes, viandes – proviennent de l'agriculture biologique. Les services de restauration constatent en particulier que le bœuf biologique est très apprécié pour ses qualités gustatives. Les médecins recommandent d'éviter le bœuf issu de l'agriculture intensive en raison de présence dans la viande d'antibiotiques.

www.wien.gv.at/

2.2 Acteurs-ressources et outils

▸ **Le réseau des villes EPODE**

« Ensemble, prévenons l'obésité des enfants » est un programme de prévention santé lancé en 2004 dans 10 villes pilotes (Asnières sur Seine, Beauvais, Béziers, Evreux, Meyzieu, Roubaix, Royan, Saint-Jean, Vitré, Thiers) en France afin d'éviter la prise de poids excessive des enfants. C'est à l'échelon local que des actions transversales sont mises en place pendant 5 années pour mobiliser l'ensemble de la collectivité. Enseignants, professionnels de santé, parents, associations, commerçants sont invités à participer aux initiatives développées dans les écoles et dans la ville. L'objectif est de favoriser, pour les enfants et leur famille, l'amélioration des habitudes de vie à travers la promotion d'une alimentation équilibrée et diversifiée, et d'une activité physique régulière. En 2005, l'ensemble des maires des villes pilotes ont créé l'association « Club des Maires EPODE ». Ce club a plusieurs objectifs : étendre le programme aux municipalités qui le souhaitent ; fédérer les maires des villes pilotes et des nouvelles villes EPODE dans un objectif commun : enrayer la progression de l'obésité infantile ; mettre en place des actions communes et fédératrices autour de l'alimentation et de l'activité physique dans toutes les villes investies dans le programme EPODE. En 2007, 117 nouvelles villes ont rejoint le programme. En parallèle, le programme EPODE s'est étendu en Europe avec la mise en place du programme VIASANO en Belgique et du programme THAO en Espagne. Afin de capitaliser sur ces expériences, le « PODE EUROPEAN NETWORK », structure d'échanges, de mutualisation des pratiques et d'ingénierie de projet, est actuellement mis en place pour favoriser l'extension et l'évaluation de ces projets communautaires.

www.epode.com

▸ **L'association nationale « Un plus bio »** accompagne les personnes et les structures souhaitant introduire progressivement une alimentation de qualité en restauration collective, en s'appuyant sur le concept « manger Bio »® (produits certifiés Agriculture Biologique[37], saisonnalité, proximité, actions éducatives). Cet accompagnement porte sur trois domaines : appui stratégique et politique auprès des élus et des responsables de restauration collective ; organisation du travail, gestion des approvisionnements et de la qualité et intervention de spécialistes pour l'élaboration d'actions et de menus équilibrés adaptés au public visé. Ses interlocuteurs peuvent être les élus comme les parents, gestionnaires, cuisiniers ou encore des professionnels de l'éducation, de la santé. Tous les secteurs de la restauration collective sont concernés : les scolaires (maternelles, primaires, lycées, collèges) comme les restaurants administratifs.

37. Contrôle par un organisme certificateur officiel, agréé (Union Européenne)

Des outils pédagogiques sont proposés : un livre pour sensibiliser les cuisiniers à la cuisine végétarienne en collectivité, une bande dessinée « Arthur à la conquête de la bio » destinée aux enfants, parents et éducateurs ainsi qu'une lettre d'actualité : Actu Bio Restauration collective.
www.unplusbio.org

▸ Jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale, **les Jardins de Cocagne** sont généralement créés à partir d'association loi 1901 à but non lucratif. Il s'agit de produire des légumes biologiques distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs et de permettre à des adultes de retrouver un emploi et de construire un projet personnel. Les Jardins de Cocagne sont donc des lieux d'accueil qui mettent en œuvre un programme d'insertion sociale et professionnelle et un service de proximité favorisant le développement économique local. La collectivité peut choisir de réhabiliter les jardins ouvriers permettant de fournir les réseaux d'entraide alimentaire. Les Jardins de Cocagne ont adopté trois principes : produire uniquement des aliments biologiques ; n'employer que des défavorisés rémunérés (SDF, érémistes, chômeurs…) et destiner la production aux plus modestes, avec des systèmes de paiement très souples. Le réseau organise des formations à la méthodologie « Jardin de Cocagne », aide au montage de dossiers financiers, conseille et informe grâce à une mutualisation des expériences des jardins constituant le réseau. Un panier de fruits et de légumes pour deux personnes et cinq ou six repas coûte environ 12,50 Euros. **www.reseaucocagne.asso.fr/**

▸ **« Des gaz à effet de serre dans mon assiette ? »**
Dépliant édité par le Réseau Action Climat, « Des gaz à effet serre dans mon assiette ? » sensibilise le grand public à l'impact de l'alimentation sur les émissions de gaz à effet de serre. Tout au long du processus de fabrication d'un aliment, chaque étape émet des gaz à effet de serre (culture ou élevage, transformation, emballage, conservation et transports). Selon le mode de culture des produits agricoles, l'origine géographique des produits et la quantité d'emballages, l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre des différents produits est très différent.
www.rac-f.org/article.php3?id_article=1157

16 octobre : journée mondiale de l'alimentation
La semaine du goût a lieu chaque année courant octobre. Sa 18e édition se déroulera du 15 au 21 octobre 2007.

3 . La consommation

Selon le « Rapport Planète Vivante 2002 » du WWF, l'empreinte écologique globale de l'humanité dépasse de 20 % les capacités biologiques de la Terre (il faudrait que chaque habitant n'utilise que 1,6 hectares).

L'enjeu primordial du changement de nos modes de consommation est le maintien ou la réduction de la capacité des générations suivantes à assurer leur développement. Dans un monde aux ressources naturelles limitées, il est dangereux de vivre « à crédit » sur le capital des générations futures. Autre enjeu, la limitation de la quantité de déchets que nous produisons dépend en grande partie de la quantité de produits consommés. Il faut permettre à chacun d'accéder à une consommation soutenable dans un monde où les niveaux de consommation sont très inégaux (9,5 hectares de terre sont nécessaires pour produire ce qu'un américain consomme et absorber ce qu'il rejette contre 5,3 pour un français et 0,6 pour un bengali).

3.1 Recommandations

▸ **Politiques territoriales**

- Organiser avec les syndicats, les associations de consommateurs, les ONG, et plus généralement les acteurs spécialisés de la consommation, des campagnes de formation sur les pratiques concrètes de la consommation durable (achats équitables, produits locaux).
- Soutenir les projets d'économie solidaire, comme l'organisation de points de vente équitables et solidaires, de coopératives de consommateurs, de relations directes producteurs-consommateurs (système de paniers, Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne …), de jardins ouvriers.
- Initier, promouvoir et accompagner la relocalisation de l'économie, la reconstruction d'une souveraineté alimentaire au niveau territorial approprié.
- Accompagner la démarche d'achats publics durables par la formation des agents territoriaux concernés en partenariat avec l'antenne régionale de l'ADEME ou le CNFPT.
- Pour les régions, remettre les modes de consommation au cœur de la négociation internationale notamment grâce aux délégations régionales à Bruxelles.
- …

▸ **Sensibilisation et mobilisation des citoyens**

- Mener des campagnes de sensibilisation pour promouvoir les produits respectueux de l'environnement, locaux et équitables. Informer le citoyen sur la signification des éco-labels (label européen, etc.), le sensibiliser au concept de cycle de vie d'un produit et à l'éco-conception.
  Ces campagnes doivent être adaptées aux spécificités locales. On pourra ajouter au site internet de la collectivité une section « consommation durable » incitant le citoyen à faire évoluer son mode de consommation en lui donnant les moyens concrets de ce changement, en l'informant notamment sur les acteurs locaux des différents domaines de la consommation durable.
- Soutenir des initiatives de sensibilisation des citoyens pour une approche globale et transversale de la consommation responsable et de la citoyenneté (sans culpabilisation ou sur-responsabilisation des consommateurs).
- Initier les jeunes à la consommation durable et responsable, valoriser ce type de consommation dans leur système de valeurs.
- …

La Ville de Limoges s'engage pour une consommation citoyenne

La ville de Limoges est adhérente du collectif « De l'éthique sur l'étiquette » depuis mai 2000 et fait partie d'un réseau de villes « consommatrices éthiques » qui a pour projet la création d'un label social. Elle souhaite sensibiliser les plus jeunes à une consommation citoyenne et s'est donc associée au collectif « De l'éthique sur l'étiquette » et aux CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) du Limousin pour concevoir une mallette pédagogique dédiée à la sensibilisation aux droits de l'Homme au travail (composée de jeux de société, de livres, de CD-Rom et de cassettes-vidéo). 2 284 € ont été investis par la Ville pour l'achat de ce matériel. Plus généralement, les objectifs de la Ville sont de développer ses achats éthiques ou écologiques, de diffuser auprès d'autres acteurs locaux son expertise en matière de commerce éthique et de sensibiliser la population aux enjeux de cette démarche.

www.ville-limoges.fr/Limoges/WebLimog.nsf/b889c58ba727e5b5c12568bc003e9407/39d7eeb735cd22dcc1256e6900499735?OpenDocument

L'Essonne sensibilise au suremballage grâce à un guide sur la réduction des déchets

Le Conseil général de l'Essonne sensibilise les citoyens à la une réduction des déchets à la source avec son « guide de l'éco-citoyen pour la réduction des déchets ». Très didactique, il aborde le suremballage avec le slogan : « Pour emballer, pas besoin d'en faire des tonnes » et apporte des conseils de base sur les modes de consommation. Par exemple : se munir d'une liste de courses et d'un cabas permettra d'éviter la surconsommation et le sac plastique ; acheter des produits réutilisables au lieu de produits jetables, des produits concentrés et des éco-recharges, des produits en vrac et à la coupe ; préférer les grands conditionnements aux portions individuelles permet de réduire le volume des déchets d'emballage et les dépenses du consommateur. Le Conseil général met l'accent sur le coût plus élevé qu'entraîne la consommation d'emballages (le consommateur paye à la fois la production à l'achat et le traitement).

www.essonne.fr/environnement/actualites/visualiser/dechets_la_parole_et_le_geste/

Campagne sur l'éco-consommation à Angers Loire Métropole

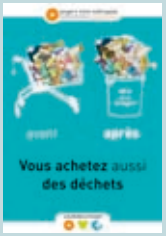

En novembre 2006, Angers Loire Métropole lance une campagne de sensibilisation sur l'éco-consommation par le biais d'un affichage urbain, d'annonces dans la presse, de spot radio, d'articles dans le journal Métropole… Elle a pour but d'inciter chacun à réfléchir à ses actes d'achat avec un clin d'œil aux publicités comparatives. Basée sur le principe « avant /après », l'affiche donne à réfléchir sur le comportement d'achat, « Vous achetez aussi des déchets ». Sur la poubelle, le tonnage annuel de déchets produits par un Angevin (480 kg) intervient comme repère pour le consommateur. Pour guider les citoyens, des outils pratiques sont mis en place : foire aux questions (avec lien sur la page foire expo), n° Vert (0800 800 050), composteurs individuels (les premiers ont été mis à disposition dès 2005), exposition itinérante, guide (en fin d'année)…

www.angersloiremetropole.fr/actu/actualite_detail/article/moins-de-dechets-cest-plus-davenir1/index.html?tx_ttnews%5BbackPid%5D=6286&cHash=efb3a5bc6c

Formation aux achats publics verts à Lille

Depuis 2003, la ville de Lille a formé plus de 50 de ses agents municipaux en charge de l'achat. La formation est composée d'une journée de sensibilisation aux éco-achats et une journée de formation sur l'écriture des cahiers de charges. Elles ont permis d'aborder les éléments suivants : le développement durable à Lille, les éco-critères et éco-produits, la connaissance et reconnaissance de l'offre d'éco-produits, et des cas pratiques : exercices simples et intuitifs sur 10 produits de fournitures de bureau, notions juridiques … Des documents portant sur les éco-labels français et européens, un glossaire des termes employés par les experts et un CD-Rom sur l'éco-conception ont été diffusés. La Ville prévoit de développer une argumentation économique sur le « coût global environnemental », la diffusion d'un classeur des achats pour les acheteurs municipaux et l'élaboration d'une carte d'identité produit à fournir aux entreprises. Un rapport sociétal des sociétés cotées en bourse devrait s'y ajouter. Elle entend également élargir sa gamme de produit et vient de lancer une étude afin d'élaborer des critères écologiques pour le marché alimentaire. www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/PNAAPD.pdf

www.mairie-lille.fr/sections/site-fr/Menu_horizontal_haut/Cadre_de_vie/developpement-durable/lille-ville-exemplaire

« Comment consommer responsable dans le Canton de Genève »

Le Canton de Genève a édité une série de 24 fiches pour aider les citoyens à « faire leurs achats en accord avec les principes du développement durable ». Pour chaque thème, la fiche présente au recto quelques questions à se poser au moment de l'achat et les principaux labels. Au verso, on y trouve des éléments d'information et de réflexion qui permettent d'approfondir certains aspects de la question (santé, éthique, environnement, économie, etc.), suivis de sites internet et adresses postales utiles et d'ouvrages de référence. Les thèmes abordés sont notamment : les types d'aliments (fruits et légumes, viandes et poissons), les achats pour la maison (électricité, électroménager, jardin, meubles), mais aussi l'automobile, les vêtements, les voyages… Il propose de procéder de manière progressive et pragmatique dans le changement de comportement des consommateurs.

www.geneve.ch/agenda21 (espace individus)

3.2 Acteurs-ressources et outils

▸ **PNUE et UNESCO : le programme « YouthXchange »**

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'UNESCO mènent une initiative conjointe d'éducation à la consommation durable envers des jeunes âgés de 15 à 25 ans : YouthXchange. Ce projet présente les choix de consommation comme un outil de changement pour un monde plus respectueux de l'environnement et contribuant au bien-être des communautés. Le projet aborde les sujets de fond et d'éthique en amenant les jeunes à s'interroger sur leurs priorités et le bien-fondé de leurs valeurs. Il a pour support un kit d'éducation à la consommation pour formateurs, composé d'un guide et d'un site Internet. Le kit vise à éveiller une prise de conscience chez les jeunes, mais surtout à les inciter à agir en leur présentant des études de cas concrètes.
www.youthXchange.net/fr/main/home.asp

▸ **Le portail de la consommation** met à disposition plus de 800 outils pédagogiques. (**www.conso.net/page/bases.3_education.1_la_pedagotheque./**). Il propose entre autre un kit pédagogique « Pour réfléchir sur la consommation » destiné à fournir une série d'outils pédagogiques aux enseignants. Ce kit comprend un classeur abordant l'empreinte écologique. Il propose des jeux de rôles, une enquête, un chapitre « comprendre les étiquettes », des textes à étudier, un guide pratique ainsi qu'un film (DVD-Rom) qui évoque certaines activités quotidiennes : manger, s'habiller, voyager, gérer son argent, etc. Diffusé par Action conso : **www.actionconsommation.org**

▸ **Le portail d'échanges des collectivités « Commande publique et développement durable »**
Ce site est piloté par le groupe de travail national des réseaux territoriaux « commande publique et développement durable » animé par Les Éco Maires et Cités Unies France. Il apporte les informations de référence : de nombreux guides, des extraits de loi, ainsi que des sites internet utiles. Il souhaite faciliter les échanges d'expériences entre collectivités structurées pour cela en réseaux géographiques : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Grand Ouest, Ile-de-France, Lorraine, Nord Pas-de-Calais, PACA, Rhône-Alpes. On peut y télécharger des fiches de retours d'expérience sur différents thèmes : papier pour photocopieur et imprimantes, véhicules neufs, produits d'entretien. **www.achatsresponsables.com/**

▸ **Le « réseau citoyen pour la consommation durable »**
Ce réseau a été lancé en avril 2007 par le Mouvement Vraiment Durable sous le parrainage du PNUE et en coordination avec le Comité 21 et l'Institut de sondages LH2. Le réseau souhaite réunir toutes les parties prenantes agissantes ou concernées par l'évolution des modes de consommation, afin de créer des liens de reconnaissance et de solidarité entre citoyens et professionnels. Le Mouvement Vraiment Durable anime ce réseau dans le but d'informer sur les impacts environnementaux et les modalités concrètes de la consommation durable, sur les initiatives existantes, les interlocuteurs de référence, le fond des débats, les documents fondateurs. Autre objectif : être une force de proposition. Un état de la consommation durable sera publié chaque année, accompagné de propositions concrètes pour orienter les modes de consommation.
www.vraiment-durable.org

▸ **Artisans du monde**
En 2004, la fédération Artisans du Monde a reçu le prix de la coopération internationale « Action de sensibilisation et d'éducation au développement » organisé par le Haut Conseil de la Coopération Internationale. Pour sensibiliser les citoyens au commerce équitable et à la consommation citoyenne, Artisans du Monde propose aux collectivités divers outils pédagogiques : dessins animés, vidéos, exposition, manuels, kits d'animation.

Le jeu « La route du coton » invite les adolescents à découvrir la filière du coton pour mieux comprendre d'où viennent les vêtements que nous portons et le rôle de chaque acteur au sein de cette filière.

À destination du tout public, **le manuel pédagogique « Comprendre pour agir »** (212 pages) explique la proposition pédagogique issue du partenariat entre Artisans du Monde et l'Institut Kairos au Brésil, accompagnée de fiches thématiques (« La société de Consommation», « Les moyens de communication et la publicité», « Des relations commerciales inégales », « Des Alternatives »), et de fiches d'activité.

Des animations pédagogiques et des conférences publiques sur le commerce équitable avec présentation de produits solidaires peuvent être réalisées dans la collectivité par les antennes locales.
www.artisansdumonde.org/docs/plaquetteCollectiviteCeAssoADM20042005.pdf

▸ **Formations sur l'achat public responsable par l'ADEME**
Deux ouvrages de l'ADEME abordent l'achat public responsable et la formation des agents dans ce domaine : « Le guide de l'éco-agent » et « Le guide des administrations éco-responsables ». Il s'agit d'aider les gestionnaires et responsables de services administratifs à engager des démarches éco-responsables et diminuer les impacts environnementaux de leurs activités.
www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=234

▸ **Le groupe régional d'Animation et d'initiation à la Nature et l'Environnement** (GRAINE) de la région Centre diffuse l'exposition « Consommons autrement pour un développement durable » réalisée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes. Cette exposition sous la forme de 14 panneaux présente les grands principes du développement durable sous l'angle de la consommation et les gestes faciles à adopter pour agir au quotidien. Le GRAINE Centre a réalisé un livret pédagogique qui accompagne l'exposition.
www.grainecentre.org/activ_outils.htm

La « Quinzaine du commerce équitable » nationale est organisée la première quinzaine de mai.
Des semaines du commerce équitable sont organisées en octobre ou au printemps dans certaines collectivités.

4 . Le climat

Les changements climatiques, les risques pour la santé, la raréfaction des ressources sont aujourd'hui avérés. Le réchauffement est un phénomène dont les effets sont déjà largement perceptibles. Une augmentation de la température moyenne de la surface de la Terre de 0,6°C a déjà été observée au cours du XX^{e} siècle et les scénarios prévoient 1,4 à 5,8°C pour 2100. Les impacts redoutés se précisent et mettent en exergue de réelles menaces écologiques et sociales (élévation du niveau de la mer, augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles, désertification). Ce défi ne pourra être relevé qu'au prix d'un engagement fort et solidaire de l'ensemble de la société. Il est urgent d'agir et de sensibiliser tous les habitants aux actions qu'ils peuvent mener, aux modes de vie qu'ils peuvent adopter…

4.1 Recommandations

▸ **Politiques territoriales**
- Valoriser les énergies (éolienne, solaire, biomasse) et les matériaux de construction (chanvre, paille, …) disponible sur le territoire
- Mettre en place un plan de déplacements des agents de la collectivité
- Réaliser un bilan carbone du territoire afin d'identifier les lieux et les postes du budget où les efforts devront être concentrés. C'est un premier niveau d'engagement dans un Plan Climat Territorial.
- Élaborer un Plan Climat Territorial, dont certaines des actions pourront être intégrées dans les documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale...) ou de déplacements (Plan de déplacements urbains...). Informer le citoyen sur ce plan ou une autre politique climatique de la collectivité
- …

► **Sensibilisation et mobilisation des citoyens**

- Créer ou soutenir la création des points Info-Énergie pour faire agir les particuliers sur leur consommation énergétique : les informer sur les enjeux énergétiques et sur l'étiquette énergie pour les logements et l'électroménager
- Informer sur les énergies renouvelables et inciter par des aides fiscales et financières l'achat des équipements « verts »
- Informer le citoyen sur les transports doux : pour tous les déplacements inférieurs à 3 kilomètres, privilégier les trajets en vélo, à pied ou en transports en commun (exemple : organiser des pédibus avec des parents d'élèves pour emmener les enfants à l'école) et aménager la voirie pour réhabiliter la marche et la pratique du vélo
- Réaliser une thermographie du territoire
- Organiser des campagnes pour l'isolation des toitures
- Informer et sensibiliser le citoyen sur les attitudes à adopter face au risque climatique local
- …

Contribution des parisiens à l'élaboration du Plan Climat de Paris

Pour l'élaboration de son Plan Climat, la ville de Paris a mené une large consultation des citoyens en posant en point de départ cette question aux Parisiens : « Que doit faire Paris pour contribuer, pour la part qui est la sienne, à assurer la stabilité du climat ? » Après avoir réalisé un Bilan carbone en collaboration avec l'ADEME en 2004, la Ville a souhaité que le débat soit le plus large possible pour l'élaboration de ce programme d'actions. Depuis juin 2006, 17 débats ont été organisés dans les mairies d'arrondissement et à l'Hôtel de Ville. Ils ont réuni un bon millier de personnes pendant près de 40 heures de discussion.
8 ateliers thématiques d'élaboration du Livre Blanc (bâtiment, activités économiques, transports de personnes, transport de marchandises, achats responsables, coopération territoriale, éducation et comportements) ont eu lieu. Les 234 personnes qui y ont participé ont cumulé 100 heures de travail collectif. En quinze jours, 114 parisiens se sont inscrits à ces ateliers via le site internet de la Ville. Un livre blanc « Contribution des parisiens pour lutter contre les dérèglements climatiques » rassemble l'ensemble des contributions et des travaux issus de la concertation. Le Plan Climat a été présenté au Conseil de Paris en juillet 2007.

www.paris.fr/portail/viewmultimediadocument?multimediadocument-id=28663

Lutter contre le changement climatique en Rhône-Alpes

Dans le cadre de son « Plan régional contre le réchauffement climatique », la région Rhône-Alpes a lancé en février 2007 une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur le réchauffement climatique et les moyens d'agir pour réduire ce phénomène. Films, expositions, conférences et débats citoyens dans les villes de la Région, dans les lycées, les gares et les TER. Le numéro printemps 2007 de son journal a été consacré au sujet : il expose les faits visibles du réchauffement dans la Région, apporte le témoignage des personnalités scientifiques locales et présente les initiatives des acteurs locaux. L'exposition « Des glaciers et des Hommes » présente jusqu'à la fin de l'année 2007, à Chamonix, les glaciers du monde ayant le plus significativement réduit avec plus de 250 documents photographiques. L'exposition de Yann Arthus Bertrand sur la biodiversité et le film d'Al Gore sont présentés dans les lycées accompagnés de rencontres et débats sur les impacts du réchauffement climatique. Un appel à projet sera organisé chaque année auprès d'acteurs économiques ou associatifs mais aussi citoyens ou collectivités proposant des réalisations exemplaires en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

www.rhonealpes.fr/default_f.cfm?cd=1187&depth=2&dept0=1028&dept1=1187&dept2=1187&doc=5595

www.123savoie.com/index.php?act=art&art=43745

Une carte de thermographie aérienne à Marseille

Depuis la fin de l'année 2006, la ville de Marseille a mis au point un service qui permet aux habitants de savoir si leur logement a besoin de travaux d'isolation, grâce à une carte de thermographie aérienne de l'ensemble de la ville (140 km^2 de zones urbaines habitées). Le constat de base est que 30 % des déperditions thermiques des bâtiments sont dues à la toiture. Un site internet permet à chaque habitant de consulter la photographie thermique de son quartier et de son habitation. Ils peuvent constater les déperditions de chaleur en toiture et sont ainsi incités à engager des travaux qui contribueront à réduire leur facture énergétique.

http://sig.mairie-marseille.fr/scripts/gcis.exe?XgoPageName=Plan_thermo&ADRESSE=

La Communauté Urbaine de Dunkerque soutient les économies d'énergie

La Communauté urbaine de Dunkerque a pris l'engagement de réduire de 10 % ses consommations d'énergie d'ici 2007 et d'inciter les autres communes de l'agglomération à réaliser un meilleur suivi énergétique de leur patrimoine. En 2006, Dunkerque Grand Littoral lance l'opération « Réflexénergie ». Cette initiative est destinée à tous ceux, particuliers et professionnels, qui envisagent d'effectuer des travaux d'isolation et d'économies d'énergie. Des actions de communication, d'incitation et de conseil sont déclinées localement avec, entre autre, la mise en ligne d'un numéro vert pour obtenir des conseils en matière d'isolation, d'économies d'énergies, d'énergies renouvelables et des rendez-vous avec les conseillers énergie de la Communauté urbaine. Avec le soutien de ses partenaires et dans le cadre de BELIEF, la Communauté urbaine de Dunkerque contribue également à l'organisation de deux Forums annuels « Réflexénergie ». Les Forums comprennent des expositions avec la présence de professionnels, des visites de sites (installations solaires, chantiers de réhabilitation thermique), des conférences sur les économies d'énergie et les aides financières. 600 chantiers de pose d'isolation performante et 100 installations solaires sont attendus sur 3 ans.

www.belief-europe.org/IMG/pdf/dunkerque_fr_2.pdf

Une campagne Display® exemplaire à Bristol (Royaume-Uni)

La ville de Bristol a reçu le premier prix du concours Display® « Towards Class A » fin 2006 pour sa stratégie de communication. La municipalité a lancé en 2004 un programme de sensibilisation à l'énergie basé sur la campagne Display® afin de mieux préserver les ressources en eau et en énergie. Elle a affiché ses performances sous la forme d'un poster géant sur l'un de ses principaux bâtiments dès le début de la campagne.
Les posters indiquant des performances médiocres ont suscité des débats quant aux améliorations pouvant être apportées.
Le journal de la ville, la newsletter interne et la presse locale ont été largement utilisés comme vecteur d'information.
Une formation est proposée aux agents municipaux afin de les impliquer comme volontaire pour la sensibilisation à l'énergie.

www.display-campaign.org/rubrique281.html

4.2 Acteurs-ressources et outils

► Display®

Conçue par des spécialistes de l'énergie de 20 villes européennes, Display est une campagne européenne destinée à encourager toute autorité locale à afficher volontairement les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. Display® offre un produit de communication « clé en main » pour les collectivités.
Le poster qu'il propose est réalisé sur la base de l'étiquette énergie des équipements électroménagers appliquée aux bâtiments publics communaux. Ce poster, affiché dans les bâtiments ouverts au public, indique dans quelle classe (de A à G) se trouve le bâtiment et propose des actions pour le faire progresser vers la classe A. Il peut être édité à partir d'un outil de calcul accessible en ligne (www.display-campaign.org), qui permet aux « responsables énergie » des communes de traiter les données de leurs bâtiments afin d'évaluer leur performance énergétique et de la comparer.
Les communes inscrites reçoivent un classeur présentant toutes sortes d'outils et de supports pour lancer une campagne efficace de communication Display®.
www.display-campaign.org/rubrique39.html

► Énergie-Cités

L'association des municipalités européennes pour une politique énergétique locale durable propose à ses membres (plus de 150 membres représentant plus de 500 villes) une plate-forme d'échanges et d'expertises en matière de stratégies énergétiques locales. Elle monte des projets européens afin d'aider ses membres à développer une politique énergétique locale durable avec par exemple : le projet BELIEF (des forums locaux pour l'énergie intelligente sont mis en place dans 20 autorités locales de 11 pays européens) ; la « Semaine européenne de la mobilité » coordonnée par Énergie-cités au niveau européen pour sensibiliser les citoyens au développement d'un transport urbain efficace et durable et la campagne européenne Display®. Une exposition intitulée « Ces territoires qui nous montrent la voie » permet également de sensibiliser élus, citoyens ou acteurs locaux sur le climat et l'énergie. Cet outil de communication prêt à l'emploi met en lumière les pratiques exemplaires en matière de gestion énergétique intelligente de 16 territoires en Europe, avec une touche artistique et esthétique pour dépasser la vision technique de l'énergie.
www.energie-cites.eu

▸ **Le Réseau Action Climat France (RAC-F)**

est composé d'une quinzaine d'associations françaises spécialisées pour la lutte contre l'effet de serre. Il est le représentant français du réseau mondial d'ONG concernées par les changements climatiques, le « CAN : Climate Action Network ». Il s'est donné entre autres pour missions d'informer le grand public sur le changement climatique et ses enjeux (par le biais de débats ou de campagnes de sensibilisation), de suivre les engagements et les actions des collectivités locales (outre celles de l'État) concernant la lutte contre l'effet de serre et de proposer des mesures cohérentes avec les engagements internationaux pris à Kyoto. Deux de ses outils sont particulièrement intéressants pour les actions de sensibilisation des collectivités.

Un kit d'information et de sensibilisation édité en partenariat avec l'ADEME, la Mairie de Paris et le WWF pour l'organisation de conférences sur les changements climatiques.
Il comprend un livret (64 pages) qui explique clairement le phénomène des changements climatiques sous trois aspects : Qu'est ce que le changement climatique ? Que font les gouvernements ? Que faire soi-même ?, et sa version informatique en CD-Rom.

Une exposition présente en 6 panneaux les aspects scientifiques et politiques des changements climatiques et donne des pistes pour agir au quotidien et réduire son impact sur le climat. Conçue en partenariat avec le Conseil général l'Isère et l'Université Joseph Fourrier de Grenoble, elle peut être louée pour des événements ponctuels.
www.rac-f.org/article.php3?id_article=688

▸ **L'ADEME : outils de communication et ingénierie du Bilan Carbone®**

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a pour mission, entre autres, de proposer à tous les acteurs des campagnes de communication comme la campagne « Économies d'énergie : Attention, faisons vite, ça chauffe ! » et des outils pédagogiques et techniques pour lutte contre l'effet de serre. Elle a développé une méthode Bilan Carbone spécifique aux collectivités. Cet outil permet d'analyser et de quantifier l'ensemble des émissions de CO_2 et autres gaz à effet de serre qui résultent d'une activité. Cette étape de quantification permet par la suite de définir et de hiérarchiser des actions de réduction d'émissions. De manière générale, l'ADEME peut financer une partie des politiques énergétiques locales dans le cadre de conventions de partenariat.
www.ademe.fr/Outils/BilanCarbone/Default.htm

▸ **Le guide « Un Plan Climat à l'échelle de mon territoire »**, co-édité par l'ADEME, l'Association des Maires de France, le Ministère de l'écologie et du développement durable et la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre, propose à tous les décideurs politiques et techniques un cadre structurant d'actions territoriales visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Sa démarche peut être adaptée à chaque territoire grâce à une approche pragmatique et modulable : Pourquoi agir ? Dans quels domaines ? Avec qui ? Comment ? Exemples et témoignages illustrent ces différentes étapes pour donner envie d'agir ou de progresser dans la voie du développement durable. **www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=28943&p1=00&p2=04&ref=12441**

16 au 22 septembre :
semaine européenne de la mobilité
avec la journée du transport public, le 19 septembre

5 . La biodiversité

La biodiversité disparaît sous l'effet d'un certain nombre de pressions directes comme la destruction des forêts, la surpêche, ou plus globalement, la disparition des milieux naturels. Mais c'est essentiellement à cause de nos modes de développement, basés sur la surexploitation des ressources naturelles, de nos comportements par rapport à la nature, et de nos modes de consommation que la biodiversité est mise à mal. Ce sont aujourd'hui dans les villes que se concentrent l'essentiel des déséquilibres de la planète. C'est le lien culturel avec la nature qui est à reconstruire, dans les décisions politiques et dans la vie quotidienne. Réhabiliter la nature au sein des territoires, y compris urbains, adapter les aménagements aux besoins des écosystèmes, et dans un monde artificialisé, retrouver les savoirs du cycle de vie … Sauvegarder la biodiversité implique la mobilisation de tous.

5.1 Recommandations

▸ **Politiques territoriales**

- Intégrer les enjeux de la biodiversité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, puis dans l'ensemble des politiques publiques menées par la collectivité
- Promouvoir auprès du monde agricole des pratiques plus respectueuses de l'environnement
- Pour les territoires accueillant un parc naturel régional, mettre en place un partenariat pour l'éducation à l'environnement avec son administration
- Initier un regroupement national des collectivités gestionnaires d'espaces naturels qui permettrait outre les missions classiques de ce genre de réseau (échange d'expériences, formation, acquérir plus de poids en tant qu'interlocuteur) de susciter et animer le débat démocratique à l'écoute des scientifiques et en dialogue avec les associations de protection de la nature
- Prendre des dispositions pour améliorer la transparence, l'évaluation et le contrôle démocratique de la gestion des espaces naturels sensibles régionaux créés par la loi de démocratie de proximité de février 2002
- Former les personnels des espaces verts de la ville afin de leur donner les moyens de mieux respecter la biodiversité (formation sur la réduction de l'utilisation ou la suppression des produits phytosanitaires, sur l'éco-toxicologie). Ils pourront ainsi être les acteurs, la ressource humaine de la mise en œuvre d'une politique de la ville en matière de biodiversité.
- …

▸ **Sensibilisation et mobilisation des citoyens**

- Informer le citoyen sur le programme européen Natura 2000, sur l'intérêt les sites locaux et les comportements à adopter pour le respect de ces sites
- Soutenir les actions de sensibilisation à la nature des associations locales
- Concevoir et diffuser un document d'information sur la biodiversité du territoire de la collectivité ou créer un outil de suivi de la biodiversité du territoire
- Informer sur les labels des forêts gérées durablement : PEFC et FSC
- Organiser une campagne d'information sur les conséquences des activités collectives et individuelles sur la biodiversité (produits phytosanitaires...) et les gestes à éviter
- Concevoir une charte de la biodiversité pour formaliser la volonté des acteurs du territoire (collectivités, associations, chercheurs, entreprises…) de faire connaître, de préserver et de gérer la biodiversité et les milieux naturels
- Communiquer sur la fragilité de la nature, faire connaître les espèces protégées sur le territoire de la collectivité, et promouvoir les comportements adéquats auprès des habitants et des jeunes
- Identifier les messages et les meilleurs moyens de communication sur la biodiversité auprès des publics fréquentant le site de manière épisodique, notamment les touristes. Promouvoir par exemple un tourisme durable et des comportements particulièrement respectueux de la biodiversité
- Publier un rapport annuel sur la gestion des espaces naturels sensibles.

L'atlas de la biodiversité du Conseil général de Seine et Marne

Le Conseil général de Seine-et-Marne, en partenariat avec des organismes de recherche dont le Muséum national d'histoire naturelle et 9 associations naturalistes, s'est engagé depuis janvier 2005 dans l'élaboration d'un atlas de la biodiversité afin de recenser la diversité des paysages à protéger et de les valoriser. D'un coût de 1 300 000 euros sur 3 ans, ce projet permettra de mieux faire connaître la biodiversité du département.
Il se traduira par une cartographie des espèces, des habitats remarquables et des continuités écologiques. Il pourra être consulté et utilisé par chacun des partenaires du projet et plus particulièrement par les élus à partir de 2010. Le Conseil général a informé le grand public de cette démarche et vde sa politique volontariste en matière de biodiversité par l'édition d'une plaquette d'information. Le journal du Conseil général consacre son numéro de juin 2007 à ce thème. Le 16 juin 2007, un 2e colloque sur la valorisation de la biodiversité en Seine et Marne est organisé pour les professionnels et le grand public. Ce dispositif est complété par la découverte des espaces naturels sensibles par les scolaires et les enseignants.

www.seine-et-marne.fr/front/go.do?sid=biodiversit__1136818180353126902

« Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels » d'Ile-de-France

La région Ile-de-France a formalisé en décembre 2003 une « Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels ». Tous les projets subventionnés par le conseil régional doivent désormais s'inscrire dans les objectifs de cette charte. Sous la forme d'un document de 50 pages et 6 chapitres, la Charte rappelle les enjeux de la préservation de la nature en Île-de-France et décline les programmes à engager. Une centaine d'acteurs de l'environnement, principalement des associations de scientifiques, ornithologues, botanistes mais aussi des aménageurs, gestionnaires d'espaces préservés, élus et techniciens ont participé à sa réalisation. Une brochure de 16 pages, intitulée « Ile-de-France, île nature » informe également les habitants sur les enjeux et actions menés par la Région pour la protection de la biodiversité. La ville de Paris, signataire de la Charte, mène des actions éducatives de sensibilisation à la biodiversité dans les programmes scolaires.

www.paris.fr/portail/viewmultimediadocument?multimediadocument-id=16115
www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/une-campagne-verte-et-vivante/une-campagne-verte-et-vivante/

Développer les espaces verts dans les Hauts-de-Seine

Afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, le Conseil général des Hauts-de-Seine a décidé d'assurer à chacun la proximité d'un espace vert (ou d'un itinéraire arboré de circulation douce) à moins d'un quart d'heure. 104 km de promenades vertes sont déjà réalisés et seront complétés par 65 km aménagés dans les 10 ans à venir. Le long des berges de la Seine, 66 km de promenade bleue vont accueillir les piétons et cyclistes. Deux de ses parcs, le Chemin de l'île (nouvellement créé à Nanterre, a été ouvert au public en juin 2006) et les Chanteraines, sont en cours d'agrandissement. Les parcs seront gérés et entretenus de façon à préserver la biodiversité, selon une gestion différenciée : limitant par exemple les arrosages et les apports de produits chimiques et utilisant des plantes indigènes adaptées au milieu local. Plus généralement, le département soutient les communes de son territoire désirant créer des espaces verts publics.

http://environnement-transport.hauts-de-seine.net/portal/site/environnement/pole-amenagement-territoire/direction-environnement-urbanisme-transport/1706/150a42cdb0a98010VgnVCM100000860aa8c0RCRD.vhtml

Festi'Vert, le festival de l'environnement et du jardin

La commune de Vesdun (Berry) a organisé en mai 2007 la 3e édition de son Festival de l'environnement et du jardin.
L'objectif de Festi'Vert est d'éveiller les consciences et de sensibiliser le grand public à la santé, la biodiversité et le respect du vivant.
Des spécialistes de référence (Dominique Belpomme, cancérologue ; Jean-Pierre Willem, co-fondateur de Médecins sans Frontières ; Albert Jacquard, humaniste moderne et scientifique de haut niveau) sont intervenus dans le cadre de conférences. Une fête des plantes, un marché de plus de 100 exposants, des sorties de découverte ornithologique et botanique autour de Vesdun pour les adultes et les enfants, ainsi que les expositions « Amazonie Secrète » et « Jardins en scènes » ont permis d'accomplir cette mission de sensibilisation.

www.vesdun.fr

« L'abeille, sentinelle de l'environnement »

Fin 2005, l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) mène une campagne de sensibilisation à la protection de l'abeille et de la biodiversité associant les collectivités. Les villes de Besançon, Lille, Martigues, Nantes, le Conseil général des Pyrénées Orientales et les Conseils régionaux de Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes ont signé en février 2007 la charte du programme national « l'abeille, sentinelle de l'environnement ». Les volontaires accueillent de six à huit ruches sur la base d'une convention de trois ans renouvelable. La fédération et le syndicat apicole local prennent en charge la gestion des ruches. L'Unaf communique au niveau national et européen les informations relatives à chaque partenaire (installations, récoltes, résultats d'analyses, réactions du public, etc…).
Le grand public a régulièrement accès à ces informations via le site web de l'Unaf et dans le journal « Abeilles et Fleurs » diffusé à 15 000 exemplaires.

www.unaf-apiculture.info/

« Plantons le décor » dans le Nord Pas-de-Calais

Initiée par Espaces naturels régionaux en 1983, l'opération « Plantons le décor » sensibilise les habitants du Nord Pas-de-Calais à la plantation des essences locales d'arbres et d'arbustes ainsi qu'à des variétés fruitières anciennes, contribuant à la préservation de la biodiversité. Coordonnée par le Centre régional de ressources génétiques-Espaces naturels régionaux, cette opération cherche à promouvoir le reboisement par des végétaux locaux au sein de des espaces naturels, soit environ un tiers des communes de la région. Le public est invité à apprendre à connaître cette biodiversité et à planter chez soi des espèces locales d'arbres et d'arbustes.
Des stages sont organisés pour apprendre à planter et à gérer correctement ces haies. Près de 4 millions d'arbres ont été plantés. Cette opération propose également à chaque collège jusqu'à 15 végétaux gratuits à planter dans la cour de l'établissement afin de favoriser la biodiversité. Fin 2007, les habitants du Parc naturel régional Scarde-Escaut pourront consulter un site internet expérimental « IPLD » pour des conseils pratiques de plantation et des commandes en ligne d'arbustes. L'expérimentation sera généralisée en 2008 à toute la Région.

crrg@enr-lille.com

5.2 Acteurs-ressources et outils

▸ **Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel**
Dans chaque région, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel est une instance consultative à compétence scientifique en matière de patrimoine naturel. S'il travaille en concertation avec le conseil scientifique national, sa vocation est d'être un conseil de proximité pour les collectivités territoriales. Il couvre toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et marins. Il contribue aux orientations régionales de gestion de la faune sauvage et des habitats. Il intervient dans la procédure officielle d'établissement de la liste des sites Natura 2000 (art. 3 du décret 95-631 du 5 mai 1995). Il peut être saisi pour avis soit par le préfet de région, soit par le président du conseil régional, sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région et notamment sur la valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour ; les propositions de listes régionales d'espèces protégées (prévues à l'article L. 411-2) ; la délivrance d'autorisations portant sur des espèces protégées ; les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats ; toute question relative au réseau Natura 2000 défini à l'article L. 414-1. Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative soit du préfet de région, soit du président du conseil régional.
www.oncfs.gouv.fr/events/a_la_une/2004/jo280304_1.pdf

▸ **Le WWF** a rédigé le rapport Planète Vivante (2006) qui décrit l'état de la biodiversité au niveau global et la pression sur la biosphère due à la consommation humaine de ressources naturelles. Il est construit autour de deux indicateurs : l'Indice Planète Vivante, qui reflète la santé des écosystèmes de la planète, et l'empreinte écologique, qui mesure l'étendue de la demande humaine sur ces écosystèmes. En 2004, le WWF avait déjà remis au Ministère de l'écologie et du développement durable, à l'occasion du Sommet de Johannesburg, une étude sur l'empreinte écologique de la France et édité l'ouvrage « Planète Attitude, les gestes écologiques au quotidien ». Chaque citoyen peut calculer son empreinte écologique sur le site :
www.wwf.fr/s_informer/calculer_votre_empreinte_ecologique
www.wwf.fr/agir/commander_des_supports_pedagogiques

▸ **L'École de Nicolas Hulot, centre dédié à la découverte de la biodiversité**
Depuis 2004, cette école a pour vocation d'être un centre de sensibilisation, d'éducation, de formation et d'information sur la biodiversité pour les enfants, jeunes et adultes située en lisière du Parc de Branféré (Morbihan), dans un parc animalier. Loisirs éducatifs, activités pédagogiques et animations s'alternent. L'École, installée dans un bâtiment HQE, consacre aussi une large place aux technologies de l'information et de la communication (TIC).
Des animations à la journée sont proposées aux cycles 1 à 3 ainsi que des séjours d'un à trois jours (avec ou sans hébergement) aux écoles ou collèges.

Le centre accueille en priorité les classes d'environnement du 3e cycle (CE2, CM1, CM2), en séjour de 5 jours minimum, avec un programme d'animation « clé en main » pour le professeur. **www.ecole-nicolas-hulot.org/**

▸ **« La biodiversité : tout est vivant, tout est lié », nouvelle exposition de Yann Arthus Bertrand**

Ce kit d'exposition consacré à la biodiversité présente une sélection de 21 photos légendées en grand format réalisées par Yann Arthus-Bertrand et d'autres photographes. Les affiches sont gratuitement mises à la disposition de toute école élémentaire, collège et lycée de France. Elles sont à retirer dans les Centres régionaux ou départementaux de documentation pédagogique du réseau SCEREN/CNDP depuis le 3 mai.
Ces affiches peuvent servir de points d'appui à des séquences pédagogiques sur des thématiques comme l'utilité des espaces naturels, la qualité de l'air, le dérèglement climatique... Cet outil est proposé dans le cadre de l'opération « Le Développement Durable, pourquoi ? », lancée par l'association GoodPlanet.org créée et présidée par Yann Arthus-Bertrand, le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de l'écologie et du développement durable.
www.ledeveloppementdurable.fr/biodiversite/

22 mai : journée mondiale de la biodiversité
5 juin : journée de l'environnement

La stratégie nationale pour la biodiversité

Adoptée en février 2004, elle fixe quatre axes d'action pour atteindre les objectifs à réaliser à l'horizon 2010 :

- se mobiliser pour la conservation de la biodiversité. Tous les acteurs doivent se mobiliser, chacun à son niveau de responsabilité,
- reconnaître les valeurs de la diversité biologique et les services qu'elle nous rend afin d'adopter des politiques et des comportements responsables au regard de la conservation de la biodiversité,
- intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales, européennes et internationales par la mise en œuvre des plans d'actions sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité,
- accroître la connaissance scientifique opérationnelle et mettre au point une information publique fiable et transparente, afin d'améliorer l'efficacité de nos actions et d'évaluer ensemble les évolutions de la biodiversité.

www.ecologie.gouv.fr/-Strategie-nationale-pour-la-.html

6 . La protection des plus démunis

Le développement humain est au premier rang des objectifs du développement durable. Il implique le respect de la diversité culturelle, à tous les niveaux de la société, l'accès de tous à une vie digne, un combat radical contre la pauvreté, la lutte contre toutes les formes de discriminations…
La France a profondément changé depuis 20 ans…
La précarité et la pauvreté s'installent. Les personnes âgées, les pauvres et les individus défavorisés sur le plan social ne sont pas en bonne santé, disposent de peu de moyens pour améliorer leur sort et n'ont guère d'influence sur les décisions de la société. En développant l'idée que chacun aura un logement, en organisant un meilleur encadrement des situations de pauvreté, la collectivité peut améliorer sensiblement cet état. Redonner une valeur positive à la solidarité avec les plus démunis, recréer un climat de confiance global dans la ville peut redonner confiance en soi à de nombreuses personnes en difficulté. Aujourd'hui plus que jamais, notre développement social et sanitaire passe par des politiques et des programmes susceptibles d'améliorer la santé et la qualité de la vie de tous nos concitoyens.

6.1 Recommandations

▸ **Politiques territoriales**

- Maintenir le lien social avec les plus pauvres du territoire
- Renforcer le rôle des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et leurs moyens d'actions. Créer, au besoin, une maison de l'emploi et de l'insertion rassemblant les différents acteurs nationaux (ANPE, Assedic, CAF, CPAM, DDASS) et locaux (antennes des services sociaux du département, PLIE)
- Signer une « Charte pour l'insertion et l'emploi pour le développement local » en faveur de l'emploi des personnes en difficulté (chômeurs de longue durée)
- Mettre en place un observatoire territorial de la pauvreté (accès aux biens essentiels, insalubrité des logements, chômage) ou utiliser les données d'un tel observatoire à un niveau territorial supérieur (souvent régional) pour monter des projets sur ce thème
- Articuler ses propres interventions avec celles des acteurs nationaux de la lutte contre la pauvreté
- Créer des cellules de veille éducative. Il s'agit, dans les sites prioritaires de la politique de la ville, de mobiliser et de coordonner les intervenants éducatifs et sociaux, les professionnels de l'insertion et de la santé pour repérer les jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire et leur proposer une solution éducative et d'insertion.
- …

▸ **Sensibilisation et mobilisation des citoyens**

- Sensibiliser la population à la nécessité de politiques et programmes sanitaires qui s'attaquent aux inégalités en matière de santé entre groupes de la population
- Informer sur les actions menées par les associations de solidarité locale (exemple : Restos du cœur, Emmaüs, Secours populaire,…), sur le bénévolat et se faire le relais de leur besoin en matière de bénévolat
- Informer sur le droit au logement et sur les aides existantes
- Adapter le dispositif de communication sur les aides aux personnes ayant des difficultés de lecture et d'expression écrite
- …

Un partenariat pour l'aide au logement à Saint-Denis

La ville de Saint-Denis a renforcé ses liens avec Saint-Denis Habitat dans le cadre de la prévention des expulsions locatives. La Ville et le bailleur social examinent ensemble les signalements pour dettes locatives. Ce partenariat permet de concevoir conjointement les réponses qui peuvent maintenir les familles en difficulté dans un logement. Saint-Denis Habitat est ainsi l'un des rares bailleurs à accepter un échelonnement de la dette et l'acquittement du loyer résiduel par le locataire dans le cadre des montages financiers proposés par le service municipal de l'action sociale. Une réunion mensuelle a été mise en place entre le service municipal d'action sociale et Saint-Denis Habitat dans le cadre de l'accès au logement pour étudier les demandes de logement.

www.ville-saint-denis.fr/jsp/site/Portal.jsp?article_id=199&portlet_id=584

Un atlas social régional en PACA

Pour répondre à la montée des phénomènes de précarité, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État ont inscrit dans le Contrat de Plan la création d'un dispositif régional d'observation sociale (DROS), porté par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône. Lieu d'échanges et de débats sur la situation sociale en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le DROS étudie les divers aspects de la pauvreté et de la précarité dans les territoires régionaux. Co-financé par l'État, la CAF et la Région et publié début 2006, l'Atlas social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur met ainsi en commun les informations et les résultats de travaux statistiques et d'études. Ce « cahier » d'une quarantaine de pages, riche en informations territorialisées et cartographiées, fournit des données précises et des clés de lecture pour aider à l'identification, la quantification et la compréhension des phénomènes de pauvreté et de précarité localisée. Il permet donc d'éclairer le cadre d'intervention des politiques publiques, d'améliorer la coordination des actions de terrain et, ainsi, de mieux répondre aux urgences sociales régionales.

www.dros-paca.org

La campagne de mobilisation « Journées mondiales du bandeau blanc »

Elle mobilise la population contre la pauvreté. Lancée par l'Action Mondiale contre la Pauvreté (l'AMCP) et sa représentation française, la coalition « 2005 : plus d'excuses ! », la campagne se mobilise plus particulièrement autour des 4 axes suivants : annulation de la dette des pays pauvres ; augmentation et amélioration de l'aide publique au développement et mise en œuvre d'une taxation internationale ; instauration de règles commerciales justes et équitables ; lutte contre l'évasion fiscale. Lancée en 2005, cette campagne continue aujourd'hui avec l'organisation de « Journées mondiales du bandeau blanc », journée de mobilisation internationale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Trois éditions ont eu lieu en 2005 (1er juillet, 10 septembre et 10 décembre). Le signe de ralliement est un bandeau blanc que chacun(e) est invité(e) à porter, et chaque municipalité encourage à arborer.
www.2005plusdexcuses.org
Au Canada, des municipalités comme Calgary, Halifax et Ottawa participent à la campagne que ce soit en déclarant des journées du ruban blanc ou en prenant une résolution visant à abolir la pauvreté.

www.abolissonslapauvrete.ca/f/municipalites/index.html

6.2 Acteurs-ressources et outils

Des associations comme ATD Quart monde, Emmaüs ou encore Droit au logement pourront être contactées pour la réalisation d'actions d'éducation à la lutte contre la pauvreté.

▸ Mouvement de solidarité envers les plus pauvres créé par l'Abbé Pierre, **Emmaüs France** intervient dans trois domaines : l'accueil des plus démunis au sein de communautés, l'aide au logement pour les personnes en parcours d'insertion ou sans domicile, l'insertion sociale et professionnelle par des centres d'activité économique. Les plus démunis pourront être informés par la collectivité sur l'aide que peut leur apporter Emmaüs : l'accueil de jour avec un éventail de services (domiciliation, aide alimentaire, administratif, etc.), l'hébergement social d'urgence et accueil de nuit, la mise à disposition de logements transitoires (3 à 24 mois), l'alphabétisation, l'accompagnement social pour bénéficier de tous ses droits (RMI, formations, etc.), l'accompagnement des familles dans le cadre de la prévention du surendettement et de l'expulsion par le prêt sans intérêt (SOS Familles). Il est important de veiller à ce que ce dispositif d'information soit véritablement accessible au public concerné. L'aide à l'ouverture de locaux par l'aide au financement ou le soutien financier de centres d'accueil peuvent être deux moyens d'actions des collectivités, notamment des conseils généraux.
www.emmaus-france.org

▸ **ATD Quart monde** organise des actions jeunes et petite enfance, des journées familiales… L'association mène aussi des projets pilotes pour l'accès de tous aux droits fondamentaux comme celui du centre de promotion familiale de Noisy le Grand (région parisienne), qui soutient des familles avec de jeunes enfants pour sortir de la misère et éviter des placements par les services de protection de l'enfance. Des actions d'information et de sensibilisation peuvent être entièrement montées par elle, notamment lors de la célébration du 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère.
www.atd-quartmonde.asso.fr

▸ **Le réseau « Villes Unies contre la pauvreté »**, créé le 5 mars 2001 à Lyon, à l'initiative des villes de Bamako (Mali), Genève (Suisse) et Lyon (France), a pour objectif de faciliter les coopérations entre villes pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Villes Unies contre la pauvreté développe en priorité ses actions dans les domaines touchant à la mise en œuvre des services publics locaux, de manière à faciliter l'accès des populations aux services vitaux de base. Les interventions du réseau se situent dans trois secteurs : la démocratie (contribution à une gestion « transparente » de la ville et à une meilleure organisation administrative, par exemple dans le domaine de l'état civil) ; le développement « durable-équitable » de la ville (y compris dans ses aspects économiques, par exemple le micro-crédit) ; le respect des droits économiques et sociaux (le soutien aux services publics de base, dits « services essentiels »).
www.vup-ucp.org/fonds.htm

17 octobre : journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

7 . La coopération internationale

La moitié de l'humanité vit avec moins de 2 € par jour, plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim. Les richesses se multiplient tandis que la pauvreté ne cesse d'augmenter. Les inégalités n'ont jamais été aussi fortes. Alors que la mondialisation accroît l'interdépendance entre les pays et que des choix politiques et économiques mettent la planète en péril, la solidarité internationale est plus que jamais nécessaire. La communauté internationale (États, entreprises, ONG, collectivités et citoyens) se mobilise sur des objectifs précis à atteindre d'ici 2015 : les objectifs du Millénaire. Ils visent à réduire l'extrême pauvreté et la faim, à renforcer l'accès des populations aux servies essentiels (eaux potable, éducation, santé,…) et assurer un environnement durable. Les collectivités sont nombreuses à conduire des programmes de solidarité dans les pays en développement. Par les liens qu'elles tissent entre les citoyens des villes et des régions du monde, elles contribuent à construire des communautés d'échanges et de tolérance.

7.1 Recommandations

▸ **Politiques territoriales**

- Adopter pour la ville une stratégie répondant aux principes et objectifs du développement durable et signer la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable
- Consacrer 1 à 3 % du budget municipal à la solidarité internationale, aux Objectifs du Millénaire, définir une stratégie concertée avec groupe ad'hoc - Commission de coopération internationale pluri-acteurs -
- Lier les politiques d'intégration sociale, de diversité culturelle et de coopération décentralisée : valoriser les cultures des populations immigrées du territoire ou développer des projets de coopération avec les villes d'origine
- Mettre en place des jumelages d'Agenda 21 et d'Agenda 21 scolaires
- …

▸ **Sensibilisation et mobilisation des citoyens**

- Communiquer sur l'importance de la solidarité, de l'ouverture au monde et aux autres, des échanges Nord-Sud, mais aussi Sud-Nord ou Ouest- Est/Est-Ouest et participer à la recherche d'alternatives au développement
- Lancer des appels à projet de solidarité internationale pour développer l'éducation au développement
- Appuyer le désir des jeunes (16-30 ans) d'investir dans la coopération
- Créer des échanges entre citoyens
- Informer les jeunes sur les réseaux de jeunes pour une citoyenneté mondiale
- …

La « Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable »

Elaborée en 2004 par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, Cités Unies France et le Comité 21, la Charte s'adresse aux collectivités territoriales françaises qui sont engagées ou qui souhaitent s'engager dans des partenariats européens et/ou internationaux avec des collectivités territoriales étrangères. Elle définit les grands principes caractérisant des coopérations internationales conformes au développement durable (égalité entre partenaires, participation, ….) et sert de document de référence aux collectivités territoriales qui souhaitent développer des actions de coopérations internationales, enrichir leurs démarches territoriales de développement durable et réinterroger leurs pratiques actuelles en les confrontant aux pratiques de leurs partenaires. Un guide méthodologique et une grille de questionnement accompagnent la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable. Elle a déjà été signée par plus de 120 collectivités territoriales françaises.

www.comite21.org/cites21/charte_cooperation_decentralisee/charte_cooperation_decentralisee.pdf
www.afccre.org/fr/article.asp?id=984

Le jumelage entre les villes de Lille et d'Oujda (Maroc)

En 2005, les villes de Lille et Oujda ont signé un accord-cadre de partenariat confirmé par une Charte de jumelage. Le programme de coopération vise d'une part à favoriser la rencontre et l'échange entre citoyens des deux villes ; 20 personnes de l'association lilloise Maqâm sont parties retrouver à Oujda les membres d'Ahbab Sheikh Salah, pour des ateliers artistiques communs et 16 adolescent(e)s du Centre social Lazare Garreau ont réalisé au mois d'août un projet vidéo avec des jeunes oujdis. D'autre part, il vise à conduire des partenariats sur des projets structurants touchant en particulier à la formation, au développement économique du territoire et aux enjeux de l'aménagement urbain. Suite à la venue d'une délégation de trois urbanistes lillois à Oujda en 2006, plusieurs chantiers de coopération sont à l'étude, portant sur les parcs et jardins, la requalification de la Médina, ou encore les grands projets de mise à niveau de la ville.

www.mairie-lille.fr/sections/site-fr/Menu_horizontal_haut/Votre_Mairie/Relations_internationales/Cooperation_decentralisee/Cooperation_avec_Oujda.htm

Bistrita (Roumanie) et Besançon, un partenariat pour la citoyenneté européenne

Dans le cadre de leur programme « Territori » de coopération et d'échange, les deux villes ont élargi leurs actions à leurs sociétés civiles respectives, avec en toile de fond la citoyenneté européenne. Un réseau d'échanges et de projets entre les acteurs de la formation et de l'éducation (associations, établissements scolaires et universitaires, culture, conseil de quartier, etc.) a été mis en place : formation de professeur de Bistrita à Besançon et de stages d'élèves professeurs bisontins, à Bistrita ; développement des échanges culturels, artistiques et citoyens entre les deux villes. Aujourd'hui près de 40 structures et 200 bisontins sont impliqués et mènent leurs propres projets dans ce programme de coopération décentralisée.

www.comite21.org/cooperation_euro_med/jumelage_besancon_bistrita.pdf

Appel à projets « Solidarité internationale » en Bourgogne

Pour la seconde année, la Région lance un appel à projets pour soutenir les projets de solidarité internationale, de développement et promouvoir l'éducation au développement et la francophonie en Bourgogne. Cet appel à projet s'adresse aux associations, collectivités territoriales et aux établissements publics. Les projets menés dans les pays en développement doivent : s'inscrire dans le cadre d'une convention de coopération décentralisée ou présenter un intérêt local pour la population et le territoire bourguignons ; porter sur les compétences régionales (développement économique, formation, agriculture, environnement, aménagement du territoire, santé) ; s'inscrire dans une véritable démarche de partenariat (concertation et implication du ou des partenaires dans l'élaboration et le suivi du projet) ; comporter un volet sensibilisation et éducation au développement ; investir la question de la sécurité et de l'autonomie alimentaire dans le cadre d'un soutien à l'agriculture familiale.

www.cr-bourgogne.fr/index.php?&o=article&c=486&p=&article_article_id=2974&article_direction=fiche

« Via le monde - Coopérer et cultiver la paix » en Seine-Saint-Denis

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis a créé « Via le monde », structure publique, pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté internationale et la réalisation de projets de coopération et de solidarité des acteurs locaux. « Via le monde » met à disposition du public : un centre de ressources sur des thématiques (cultures du monde, santé, environnement, situations géopolitiques, droits humains, économie sociale et solidaire…) ; un suivi individualisé au montage de projets (études de terrain et financière, relations avec les acteurs locaux, volet éducation au développement…) ; des rencontres-débats, des sessions de formation à destination des acteurs locaux ; un dossier documentaire mensuel ; des initiatives d'éducation au développement en direction des jeunes. Ce projet est mené en partenariat avec RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), l'Institut de documentation et de recherche sur la paix, le groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural et Panamako. Le Conseil général de Seine Saint-Denis a consacré 645 908 Euros en 2006 de son budget annexe.

www.vialemonde93.net/index.php

7.2 Acteurs-ressources et outils

▸ **ORCADES (Organisation pour la Recherche, la Communication et l'Action en faveur d'un Développement Solidaire entre le Nord et le Sud)** est une association d'éducation au développement, qui s'est donné comme principal objectif l'information, la formation et l'éducation de divers publics sur les enjeux du développement et les relations Nord-Sud. Elle mène des campagnes d'information sur l'emploi et la citoyenneté, le développement durable, les produits agricoles du Sud. Elle organise des animations dans les écoles pour sensibiliser les jeunes aux questions du tiers-monde et des stages de formation des enseignants à la demande d'organismes de formation, du CNFPT, d'ONG, de collectivités locales et territoriales et d'associations.
Son fonds documentaire qui comprend près de 2 500 ouvrages consacrés aux pays en développement et aux relations Nord-Sud est accessible sur son site. **www.orcades.org/**

▸ **Le réseau RITIMO** est un réseau des centres d'information et de documentation pour le développement et la solidarité internationale qui regroupe 40 centres de documentation et 25 lieux d'information (relais Ritimo) en France. Ritimo propose l'organisation d'interventions et d'animations publiques, associatives, scolaires et périscolaires ; la participation à des campagnes d'éducation, d'information et de plaidoyer ; des centres et points d'info... Son site internet délivre tout autant des clés de compréhension de ces notions que des moyens d'action. Vous y trouverez aussi les textes officiels (BO) et des outils pédagogiques. **www.ritimo.org/index.html**

▸ **Le Comité français pour l'UNICEF**
L'Unicef France mène des actions d'éducation, d'information, de plaidoyer dans tous les domaines liés à l'enfance et soutient des programmes de terrain. En 2004, son plaidoyer s'est traduit par 70 expositions locales et un renforcement du programme « Villes amies des enfants » de l'UNICEF.
Sa mission d'information et de sensibilisation des publics sur la situation de l'enfance défavorisée dans les pays en développement et sur le rôle de l'Unicef, est relayée par plus de 4 000 bénévoles permanents et 2 000 bénévoles ponctuels dans les départements.
www.unicef.fr/accueil/decouvrir/unicef-france/qui-sommes-nous-/var/lang/FR/rub/593.html

▸ **Solidarité Laïque** agit contre les inégalités et les exclusions et pour l'accès aux droits fondamentaux en France et dans le monde. L'association s'investit dans l'éducation pour tous, l'accès à l'alimentation et à la santé, la coopération pour le développement, la lutte contre l'exclusion et l'aide à l'urgence. Elle est partenaire de la Quinzaine de l'école publique « Pas d'école, pas d'avenir » organisée par la Ligue de l'Enseignement. Le site de Solidarité laïque comporte un espace « Éduquer à la solidarité » dédié à tous les acteurs de l'éducation qui veulent sensibiliser à toutes les thématiques du développement et des relations Nord-Sud (des fiches ressources, des fiches élèves, des dossiers thématiques, manifestations, campagnes…). L'association édite notamment la collection d'outils pédagogiques d'éducation à la solidarité « Tout un monde », qui permet de faire découvrir la vie quotidienne d'un(e) écolier(e) dans un pays en développement.
www.solidarite-laique.asso.fr/

▸ **Les réseaux régionaux d'appui aux acteurs de la coopération** décentralisée ont pour mission de rassembler collectivités, associations, universités et établissements publics.
Qu'ils soient sous la forme de dispositif, de réseau ou de plateforme, ils ont tous pour mission l'information, le conseil et l'appui aux projets des acteurs locaux de la coopération internationale avec notamment pour objectif la mutualisation des expériences, la coordination et la mise en cohérence de la coopération décentralisée sur le territoire.

• **En Auvergne : le dispositif « CERAPCOOP »**
Cerapcoop a mis en place une série d'outils destinés à favoriser les échanges de savoirs et de savoir-faire entre acteurs, praticiens et experts de la coopération, pour informer et former sur la coopération et la solidarité internationale.
Il réalise pour cela une veille informative sur l'actualité de la coopération et de la solidarité internationale en région et au plan national et international. Ces informations sont relayées via le site Internet et une lettre électronique mensuelle envoyée à plus de 700 contacts en région et au-delà. Des réunions d'information sont également organisées ou co-organisées en région sur des thématiques particulières. Par exemple, CERAPCOOP organise les IV^{èmes} Rencontres de la coopération internationale sur la thématique de l'éducation et la formation le 24 novembre 2007.
www.cerapcoop.org/

- **En Rhône-Alpes : le réseau « RESACOOP »**
  Le groupement d'intérêt public cherche notamment à mobiliser et associer les différents types d'acteurs (collectivités locales, ONG, organismes privés ou publics), dans le cadre d'actions innovantes et d'actions de sensibilisation des habitants de la région Rhône-Alpes à la coopération et aux relations internationales. Son portail internet, sa lettre trimestrielle, son programme de formation sont mis à disposition. Il apporte aussi des réponses personnalisées aux demandes des acteurs. **www.resacoop.org/**

- **En Franche-Comté : le dispositif « CERCOOP »**
  CERCOOP informe les acteurs par le biais de son site internet et d'une lettre trimestrielle. Il leur fournit un appui par l'organisation de formations ou le conseil méthodologique sur la gestion de projet (planification, suivi-évaluation, montage de dossier de demande de cofinancement), l'aide à la recherche de partenaires ou de pistes de financement. Il peut être un moyen, pour la collectivité, de rentrer en contact avec les associations ou établissements d'enseignements et pour collaborer avec eux. Il organise des groupes de travail régionaux thématiques (éducation au développement, ...) et géographiques. Sept collectivités en sont membres : la préfecture de Région Franche-Comté, le Conseil régional de Franche-Comté, les Conseils généraux du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, les villes de Belfort et de Besançon. **www.cercoop.org/**

Les autres réseaux régionaux sont :

en Alsace :	IRCOD **(www.ircod.org)**,
en Normandie :	Horizons Solidaires **(www.horizons-solidaires.org)**,
dans le Nord :	Lianes Coopération **(www.lianescooperation.org)**,
en région PACA :	MEDCOOP **(www.medcoop.com)**,
dans la région Centre :	CENTRAIDER **(www.centraider.org)**,
en région des Pays de la Loire :	ALCID **(alcid@paysdelaloire.fr)**
et en Champagne-Ardenne :	IRCOD **(www.reciproq.fr)**.

La semaine de la solidarité internationale
se déroule en novembre.
Sa 10e édition se tiendra du **17 au 25 novembre 2007.**

IV . Monographie de l'Agenda 21 de Lille

pour l'éducation au développement durable

« Sensibiliser, c'est essentiel.
L'efficacité de notre action reste suspendue à l'appropriation par le plus grand nombre.»

Danielle Poliautre, maire adjointe de Lille à la qualité de vie
et au développement durable [38]

38. Article Interdépendances n°64 - janvier 2007

1 . Le développement durable à Lille : une culture partagée

Depuis les années 1990, la ville de Lille a fait preuve d'un investissement constant pour la protection de l'environnement et le développement durable. Pour formaliser cet engagement, elle s'est dotée en 2002 d'une démarche Agenda 21[39] , construite en collaboration avec les acteurs locaux.

L'Agenda 21 lillois[40] a impliqué la population et les acteurs socio-économiques en partageant les constats sur les enjeux sociaux et environnementaux et en réalisant ensemble les projets (plus de 70 % des projets sont menés en concertation). Cette implication de la société civile, fil conducteur de l'Agenda 21 lillois depuis son origine, s'est traduite notamment par :

- l'organisation de plus de 30 événements, soit un tous les deux mois en moyenne,
- la création de plus de 40 outils pédagogiques, issus de la société civile, adaptés à différents publics et différentes thématiques,
- la mobilisation des Lillois dans la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21.

La ville de Lille est l'une des premières collectivités françaises à s'être engagée dans le développement durable. Depuis juin 2000, ce sont plus de 180 projets, soit 500 actions, qui ont été menées dans le cadre de l'Agenda 21.
Cette démarche repose sur une dynamique d'engagements, de mobilisation et de partenariats. Elle se décline en 6 axes stratégiques :

► Aménager la ville

L'aménagement de la ville peut permettre de répondre au besoin fondamental de bien-être, de détente et de loisir, grâce à la présence de nature en ville, à la bonne cohabitation entre les modes de transport et à des constructions répondant aux exigences du développement durable.

- **La nature en ville :** les actions menées ont pour objectif de faire de la ville une commune plus verte, notamment à travers la recherche d'une qualité et d'un maillage accrus de ses espaces verts ; faire des espaces verts lillois de véritables lieux de vie, d'animation et de rencontre, dans lesquels les habitants s'impliquent ; développer la biodiversité des espaces verts par une gestion plus respectueuse de l'environnement.
- **Les déplacements et la qualité de l'air :** les objectifs essentiels sont de rééquilibrer les modes de transports, de réduire les nuisances et d'améliorer la qualité de la vie et de l'espace public.
- **La qualité urbaine :** il s'agit d'améliorer la propreté de la ville, de réaliser et de promouvoir des aménagements et des constructions répondant à la notion de développement durable, de mettre en valeur la ville par la lumière.

La ville de Lille, en partenariat avec Lille Métropole, a participé à la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air, du Plan de protection de l'atmosphère et du Plan de Déplacements Urbains. Des parcours sur la qualité de l'air sont menés avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) afin de sensibiliser la population à la qualité de l'air qu'elle respire, à son environnement et à sa santé.

39. Rubrique développement durable sur le site internet de Lille : www.mairie-lille.fr/sections/site-fr/Menu_horizontal_haut/Cadre_de_vie/developpement-durable
40. Agenda 21 de Lille : http://ns3033.ovh.net/~lillenv/rubrique.php3?id_rubrique=10

► Gérer et préserver la ville au quotidien

Afin de préserver la capacité des générations futures à se développer, la ville se doit de préserver ses ressources naturelles, par l'économie de l'eau et de l'énergie, ainsi que par la protection de la qualité de son environnement (maîtrise et/ou réduction du bruit, des déchets et des risques).

- **Énergie :** la ville a adopté outre les engagements plus généraux, des objectifs de promotion des énergies renouvelables et locales. Elle veut intégrer la réflexion sur les économies d'énergie dès la conception des projets, équipements et produits, et sensibiliser et former les usagers pour faire évoluer les comportements individuels.
- **Eau :** la ville agit afin de gérer l'eau de façon plus rationnelle, d'intégrer la réflexion sur les économies d'eau potable dès la conception des projets et de développer la transparence sur la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, sur le prix et la qualité de l'eau, la sensibilisation et la formation des usagers.
- **Déchets :** la ville a notamment pour objectif de gérer les déchets de façon plus rationnelle, par la maîtrise des achats et la mise en place d'un tri à la source.
- **Bruit :** ses actions visent à disposer d'outils de connaissance afin d'identifier les nuisances sonores et leurs localisations et à réduire la gêne par des choix judicieux de matériels et d'équipements peu bruyants.
- **Risques urbains :** la ville s'attache à améliorer la connaissance des risques urbains, à mettre en place les moyens de l'information du public et à instaurer un dialogue avec les industriels.

Le Centre Gaïa

Le Centre Gaïa d'éducation au développement sensibilise enfants, jeunes et adultes aux échanges entre les régions du monde en développant les valeurs de respect, de tolérance et de partage. Projet unique en France et fruit de nombreuses années de réflexion et d'une étroite collaboration avec l'association belge Studio Globo et le comité pédagogique des enseignants de Saint-Louis du Sénégal, le centre Gaïa a ouvert ses portes en janvier 2006 aux établissement scolaires et structures éducatives de la région Nord-Pas de Calais. Dans des décors reconstitués grandeur nature d'une ville et d'un village d'Afrique, sur une superficie de 300 m^2, les enfants sont immergés, durant une demi journée, dans la vie quotidienne d'un pays du Sud. Cette activité pédagogique originale est réalisée grâce à un travail de préparation en amont et d'accompagnement auprès des enseignants et de leurs classes.

www.partenariat-saint-louis-senegal.org/gaia.htm

► Sensibiliser, former et concerter les acteurs de la ville pour agir ensemble

Lille a notamment pour objectif de favoriser l'exercice de la démocratie locale par l'instauration du dialogue et d'une concertation avec l'ensemble des partenaires et tout particulièrement la population (nouvelle gouvernance). Elle développe l'implication des acteurs de la ville dans les projets grâce aux groupes présentés ci-dessous.

► Encourager la création d'emplois et développer la solidarité

La ville a entre autres pour objectifs de mettre en relation santé et environnement, de développer les métiers de l'environnement, mais aussi de nouveaux métiers ou de nouvelles filières, et de requalifier des métiers dits traditionnels. Elle mettra en œuvre des moyens pour favoriser l'insertion et contribuer à la lutte contre la précarité et les exclusions.

► Faire de la ville un exemple à partir de son patrimoine

Lille a pour ambition d'être un des moteurs du développement durable, en développant des pratiques exemplaires en terme de respect de l'environnement dans la gestion de son patrimoine municipal. Elle mène au sein de ses services une démarche d'éco-responsabilité.

► Assurer le suivi, l'évaluation et la poursuite de la politique de développement durable de la ville

Des outils de suivi et d'évaluation permettent de vérifier l'impact des actions menées par la collectivité sur l'environnement. L'Agenda 21 lillois doit en outre être révisé et réactualisé chaque année, afin de rendre la démarche efficiente et durable.

Réseau de surveillance de la qualité de l'eau

La ville de Lille en partenariat avec Lille Métropole, a participé à la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air, du Plan de protection de l'atmosphère et du Plan de Déplacements Urbains. Des parcours sur la qualité de l'air sont menés avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) afin de sensibiliser la population à la qualité de l'air qu'elle respire, à son environnement et à sa santé.

Formation à la gestion économe de l'eau et de l'énergie

La ville de Lille a proposé une formation à la gestion économe de l'eau et de l'énergie aux travailleurs sociaux de Hellemmes et Lille, aux Unités Territoriales de Prévention et d'Action Social (UTPAS) ainsi qu'à tout contact permanent des publics en difficulté. Par ailleurs, la ville de Lille a impulsé la mise en place systématique de compteurs individuels dans les logements sociaux pour faciliter la maîtrise des charges.

1.1. L'implication de la société civile

Lille est une ville de dialogue et de participation où l'Agenda 21 s'appuie sur des lieux de concertation et de proximité :

► **Les Conseils de quartier** sont composés de 280 conseillers (le nombre de conseillers de quartier est calculé au prorata de la population), avec 50 % des sièges affectés aux représentants des courants politiques du Conseil municipal et vivant dans le quartier, 25 % des sièges aux représentants des milieux associatifs du quartier, et 25 % réservés aux habitants du quartier. Les conseils de quartier disposent de crédits d'investissement et de fonctionnement, et cogèrent les Fonds de Participation des Habitants[41] et les Fonds de Travaux Urbains[42].

► **Les forums citoyens** mobilisent entre 2 000 et 3 000 Lillois depuis 2001, permettent aux habitants de s'exprimer sur les politiques publiques et aux élus, qui gardent leurs prérogatives en matière de décision publique, d'adapter, de préciser, de définir leurs priorités dans l'engagement qu'ils ont contracté avec leurs électeurs. Ces échanges ont lieu au niveau du quartier, et sont organisés avec les présidents de conseils de quartier.

Le Conseil municipal d'enfants de Lille

Ses membres sont élus à scrutin secret dans leur école, publique ou privée, ou dans leur association de quartier pour deux ans. C'est au niveau du quartier et de l'inter-quartier que se concentre l'action des conseillers municipaux enfants. Leurs projets investissent les champs de l'environnement (tri sélectif), du cadre de vie (opération « square propre »), de l'animation sportive et culturelle (fêtes, rencontres sportives inter-quartiers, etc.), de la solidarité (pour les enfants hospitalisés ou avec l'Unicef, collecte de jouets pour les Restos du Cœur, etc.) et du dialogue intergénérationnel. Des animatrices viennent en soutien aux enfants pour le montage de ces projets. A l'échelon territorial de la ville, ils sont consultés par les élus pour des sujets et des décisions qui les concernent : jeux d'enfants dans les espaces verts, menus de la restauration scolaire ; ou proposent des aménagements concrets : skates parcs, maison folie, square des mères, parcours sensoriel à la Citadelle.

www.mairie-lille.fr/sections/site-fr/Menu_horizontal_haut/Education_-_Enseignement/conseil-municipal-d

► **Les ateliers urbains de proximité** sont des lieux d'échange et de dialogue directs entre habitants, élus et techniciens. Pour chaque grand projet, d'aménagement ou de création d'équipement, en plus de la consultation des instances permanentes de la démocratie participative (conseil municipal d'enfants, conseils de quartier, conseil communal de concertation), la municipalité a ouvert ces espaces d'informations, de consultations et de concertations aux riverains et futurs usagers. Ces ateliers ont réuni chacun une centaine d'habitants qui ont travaillé sur les deux Maisons Folies de Wazemmes et de Moulins, puis sur la reconfiguration du square des Mères à Fives et enfin, sur la réflexion menée sur le site de Fives Cail 16 hectares en ville).

► **Le Conseil Communal de Concertation** associe l'ensemble des acteurs institutionnels de la vie lilloise aux préoccupations et à l'action des pouvoirs publics municipaux : associations, organisations, syndicats et entreprises intéressées par les problèmes d'ensemble de la Ville dans les domaines qui les concernent (160 membres). Il se saisit des questions transversales pour améliorer la vie de la cité.

► **Les Commissions extra-municipales** rassemblent des élus, des services municipaux, des partenaires institutionnels, des associations et Comités d'habitants pour proposer des actions sur l'environnement, la gérontologie, les personnes handicapées, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'économie sociale et solidaire.

► **Le Comité d'acteurs** impulse « un nouvel art de ville, un nouvel art de vivre » intégrant la notion d'éco-quartier sur son grand projet urbain. Cette structure identifie les moyens et les ressources locales mobilisables pour aller vers l'aménagement d'éco-quartiers. Cet outil, qui rassemble les institutions, les professionnels, les bailleurs, les associations et les habitants mobilisés par ces thématiques, répond à la préoccupation du développement durable à l'échelle de toute la ville et doit permettre de formaliser, à échéance juin 2007, un cadre stratégique pour l'aménagement d'éco-quartier. Ce cadre stratégique permettra d'appuyer et d'enrichir les projets urbains de critères et de solutions techniques et financières pour l'amélioration des performances environnementales (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, éco-conception…), économiques (nouvelles filières, coût global…) et sociales (maîtrise des charges, accessibilité, mixité sociale, mixité de fonction…) de l'habitat.

41. Les fonds de participation des habitants (FPH) constituent une aide au financement de collectifs d'habitants pour réaliser des projets à l'échelle de leur quartier dans les domaines de la solidarité, de la convivialité, de la culture, des échanges... Tout collectif même informel et temporaire peut voir son projet financé à hauteur de 762 euros (maximum).
42. Les fonds de travaux urbains (FTU) servent d'outils de co-gestion des opérations urbaines. Ils permettent de soutenir des micro-projets d'aménagement de proximité en lien avec la sécurisation des espaces, la qualité environnementale, la propreté, l'entretien, la convivialité des espaces publics. Il s'agit ici de promouvoir un concept de gestion urbaine de proximité qui prenne en compte la gestion du temps, et souvent du long terme.

► **Les Commissions d'Information de Suivi et d'Innovation** associent les riverains et les entreprises pour sortir des conflits et trouver des solutions innovantes et satisfaisantes pour toutes les parties prenantes. Les CISI ont permis de rétablir la confiance entre les industriels et les riverains et de planifier des aménagements conciliant réduction des nuisances et maintien des activités industrielles.

Les enfants et adolescents sont aussi associés à cette démocratie de proximité de par le Conseil municipal des enfants et le Conseil lillois de la jeunesse. **Près de 50 % des projets de l'Agenda 21 de Lille impliquent des enfants.**

1.2 L'apprentissage des équipes territoriales

Pour mobiliser les agents sur le développement durable, la ville de Lille a développé de nombreux outils. L'objectif est d'améliorer les pratiques et les impacts de la collectivité. Au total, plus de 300 personnes ont été mobilisées.

► **Exemples de formations proposées :**

- Formation des travailleurs sociaux à la gestion de l'eau et de l'énergie (2003) pour inciter les publics les plus démunis à la maîtrise des charges locatives
- Formation à la HQE dans les bâtiments (2003) et à l'empreinte écologique (2005)
- Formation sur la gestion des déchets et du bruit, appliquée à la Charte Chantier Qualité pour les coordonnateurs du cadre de vie (décembre 2005)
- Formation des acheteurs municipaux aux achats responsables (les écolabels français et européen, glossaire de l'achat responsable, liste des produits certifiés NF Environnement et par l'écolabel européen, écriture des cahiers des charges – accompagnement dans la rédaction des cahiers des charges –, avec l'établissement d'une liste de substances à bannir, l'élaboration d'une carte d'identité produit à fournir aux entreprises, l'élaboration d'un argumentaire économique sur le « coût global », l'établissement d'un mode opératoire généralisable pour chaque acheteur).
- Formation de cadres au développement durable (septembre 2003 et février 2005), avec l'édition de 600 livrets et la diffusion de 6500 CD-Rom « Éco-agents »
- Organisation de séjours d'études (Fribourg, Mulhouse) sur les énergies renouvelables et l'application du développement durable à l'urbanisme (décembre 2005)
- Formation des conseillers de quartiers (2006) au développement durable

En 2007, la ville de Lille élabore un plan de formation Qualité et développement, avec notamment des formations autour de l'utilisation de produits phytosanitaires. Les nouveaux agents sont systématiques sensibilisés à l'Agenda 21.

La Campagne Display® à laquelle la ville de Lille participe depuis décembre 2004 constitue une avancée significative de mobilisation des agents. La Ville s'est engagée dans son Agenda 21 à limiter les consommations d'énergie, à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire sa facture. Cette campagne invite la collectivité à afficher volontairement les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. Dans un premier temps, la ville de Lille s'est engagée pour 41 bâtiments sur les 260 de la municipalité. La Ville a reçu en 2006 le 3e prix du Display® Award pour la meilleure campagne de communication sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

2 . Les campagnes d'année, des moments forts d'éducation et d'appropriation

Dans le cadre de son Agenda 21, la ville de Lille a organisé des temps forts de mobilisation, d'éducation et d'actions autour de thèmes fédérateurs : l'eau (2001), l'alimentation (2003), la nature en ville (2005) et agir ensemble pour une ville durable et solidaire (2007).

« Les campagnes annuelles sur l'eau, puis l'alimentation, décidées par la Ville, permettent de conjuguer le développement durable au quotidien, en sensibilisant et en mobilisant l'ensemble des acteurs. Si la collectivité joue son rôle de catalyseur en montrant l'exemple dans sa gestion, en jouant sur tous les leviers dont elle dispose (réorientation des politiques publiques pour assurer les droits fondamentaux, intégration de critères de développement durable dans ses appels d'offre…), elle s'enrichit des réflexions, des propositions et de l'action des citoyens, des associations, voire des entreprises engagées dans une démarche citoyenne.
La ville de Lille accorde ainsi une grande place à l'expression de ses partenaires dans la sensibilisation (publications, expositions, colloques, jeux coopératifs…), valorise leur expériences, enrichit les campagnes du contenu de leurs propositions et fait appel à l'imagination de tous (appel à projets). Il y a là une source intarissable d'innovation, d'implication, de créativité, non seulement pour l'action locale, mais également pour penser la solidarité en articulant local et global et inscrire les réponses urgentes dans une stratégie de long terme ».

Danielle Poliautre, maire adjointe de Lille à la qualité de vie et au développement durable, extrait du tome 3 de la collection « Territoires »

Ces campagnes annuelles favorisent l'appropriation du développement durable par les partenaires et les habitants. De nombreuses associations se sont mobilisées pour accompagner la création d'outils pédagogiques et l'organisation d'événements et de projets. La majorité des actions menées dans les campagnes se sont pérennisées par la suite, à l'instar de la distribution de fruits dans les écoles (campagne alimentation), la mise en place de compteurs individuels d'eau dans le logement social (campagne eau) ou la gestion écologique du parc de la citadelle (Campagne « la nature en ville »).

40 outils pédagogiques adaptés à différents publics et différentes thématiques ont été créés ou utilisés par les acteurs de l'éducation grâce à la ville.

► La campagne sur l'eau

La ville de Lille a engagé en 2001/2002 une campagne auprès des différents acteurs de la ville sur les enjeux locaux et mondiaux de l'eau. Il s'agit de mettre en place une protection de l'eau en la valorisant, en sensibilisant et mobilisant ses utilisateurs. La place de la réflexion et de la concertation est importante dans ce projet qui souhaite placer les acteurs de la ville (agents et techniciens municipaux, particuliers, associations, professionnels…) au cœur de la démarche en les impliquant et en les responsabilisant.

La Direction du développement durable et de l'environnement de Lille, instigatrice de cette campagne, lance des actions à tous les niveaux de la ville pour toucher le plus d'acteurs possible et favoriser les échanges transversaux. Pour commencer, la mairie doit elle-même servir de modèle, elle lance donc en premier lieu des opérations de sensibilisation, de mobilisation et de formation de ses agents, et les incite à mettre en place des actions simples et concrètes telles que la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les espaces verts, la récupération de l'eau de pluie et pose d'équipements économes en eau dans les bâtiments municipaux, et la création d'un comité d'usagers et diffusion de rapports annuels de gestion des services publics (eau, assainissement, déchets, chauffage, énergie…).

Un livret écocitoyen sur l'eau

Le Conseil Municipal d'Enfants de Lille, signataire de l'Agenda 21 Lillois, a participé activement à la Campagne « l'eau dans ma vie ». Il est intervenu dans l'élaboration, avec les élèves des écoles de Lille, Hellemmes et Lomme (11 000 enfants), du Livret écocitoyen sur l'eau. Ce livret a été distribué à tous les habitants de Lille, Hellemmes et Lomme en novembre 2001. Il propose 10 conseils simples et citoyens pour éviter le gaspillage de l'eau. Les 10 conseils ont été rassemblés pour constituer une Charte l'écocitoyen de l'eau, qui a été présentée le 22 mars 2002, lors de la Journée Mondiale de l'Eau.

La campagne fait de la participation des habitants et des professionnels de la ville un point primordial.
Elle met donc en œuvre des opérations de sensibilisation et de mobilisation les incitant à agir comme le livret éco-citoyen présentant des solutions alternatives et des gestes simples pour économiser l'eau, diffusé dans le journal de Lille, des expositions à l'Hôtel de ville organisées par le Musée d'histoire naturelle de Lille, des appels à projets auprès des habitants des entreprises et des associations…
La ville de Lille soucieuse aussi de faire participer les enfants à cette campagne sur l'eau, organise des manifestations et des opérations qui leur sont réservées telles que la réalisation par dix maisons de quartiers et centres sociaux des « Dr'eau'les de machines », machines sonores et aquatiques, et la mise en place de collecte des piles dans les écoles lilloises, pour limiter les rejets de métaux dans les cours d'eau, opération proposée par le Conseil municipal d'enfants… Enfin, des débats et des rencontres sont aussi organisés. Ouverts à tous, ils permettent de réunir tous les acteurs de la ville et de les confronter autour des rencontres sur : « Le droit à l'eau : un droit fondamental des Droits de l'Homme », débat réunissant 200 personnes sur la solidarité internationale, la transparence, le droit à l'accès à une eau potable, et « L'eau et le développement durable : quels enjeux, quels acteurs ? », rencontre en présence de 300 personnes sur l'évolution de la législation concernant l'eau.

Cette campagne sur l'eau s'est vue décerner le label « Merci, dit la Planète » du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, ainsi que le 1er Prix de la catégorie Politique Environnementale Globale de l'Association Éco-Maires dans le cadre des Trophées Éco-Actions 2001.

Les Dr'eau'les de machines

Les Dr'eau'les de machines est une action portée par la Direction Animation, Jeunesse, Cultures Urbaines et Lutte contre les Discriminations. Elle a permis aux 10 Maisons de quartier et Centres sociaux de Lille de réaliser une création collective et plastique sur le thème de l'eau prenant la forme de 10 machines sonores de 2,5 mètres de haut. De nombreux ateliers, rassemblant un artiste-plasticien, les enfants et les parents du quartier, des Écoles de musique et d'arts plastiques, se sont réunis autour du projet. L'œuvre collective qui est conçue, doit s'adapter à l'environnement local et est sonore et aquatique. L'association Kling Klang, à l'origine « Des Chants Mécaniques », accompagne l'ensemble de la démarche.
Le quartier de Moulins a été le premier quartier à réaliser une machine intitulée « La sifflotante ». Elle se trouve en exposition au Jardin des Plantes et à l'allure d'une pieuvre musicale.

▸ L'alimentation, un droit, une qualité, un plaisir à partager (2003-2004)

L'alimentation est un droit fondamental dans la vie de chacun… la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est formelle :

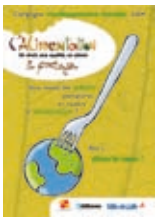

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et celui de sa famille, notamment pour l'alimentation ». C'est pour répondre à cet objectif que la ville de Lille s'est engagée en 2003 dans une nouvelle campagne sur le thème de l'alimentation afin d'informer, sensibiliser et mobiliser tous les Lillois.

Cette campagne s'articule autour de trois axes :

- un droit à la qualité pour tous (lutter contre la faim, bien se nourrir pour mieux vivre, la sécurité alimentaire…) ;
- une opportunité à la convivialité, à l'échange et au partage (la fête, les traditions, les cultures du monde…) ;
- une filière, des pratiques de production et de consommation (la production agricole, les OGM, le bio, les circuits de distribution, les labels…).

Cette campagne qui implique tous les acteurs de la ville (associations, mairies de quartiers, habitants adultes et enfants), s'organise autour de diverses opérations telles que l'opération « Bon'alim », « l'ami de votre santé », l'opération « Bien être », la campagne « Acheter malin, jeter moins », et autour de débats et de réunions régulières.
Toutes ces manifestations favorisent l'engagement de tous les acteurs de la ville de Lille : agents municipaux, particuliers de tous âges, et entreprises privées.

La campagne « Acheter malin, c'est jeter moins !»

De 2002 à 2006, Lille en partenariat avec Lille Métropole, le Conseil régional du Nord Pas-de-Calais, la CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie)… a participé au projet de Réseau transfrontalier de prévention des déchets ménagers « Acheter malin, c'est jeter moins ! ».
Il a impliqué 375 000 habitants belges et 300 000 Lillois. L'objectif était de sensibiliser la population de consommateurs à réduire la quantité de déchets en modifiant ses comportements d'achats. Pour cela, Lille a publié un guide pratique du « consommateur averti » diffusé à plus de 200 000 exemplaires (http://ns3033.ovh.net/~lillenv/IMG/pdf/ee_broch_reemploi_72dpi.pdf). 25 familles ont accepté de mesurer leur volume de déchets pendant 3 mois et d'évaluer, en fonction des conseils, l'évolution de leur comportement et son impact sur les déchets produits.

www.minidechets.org/indexj.htm

L'opération « Bon' alim, l'ami de votre santé »

Partant du constat que dans le quartier de Faubourg de Béthune, plus de 12 % des enfants de moins de 6 ans étaient en surcharge pondérale, la ville de Lille a engagé un partenariat avec l'« Espace Santé » du quartier. L'objectif de cette opération est de contribuer à améliorer les comportements alimentaires des enfants en leur faisant prendre conscience de l'importance d'une alimentation de qualité en matière de santé. Pendant sept mois, un groupe de 30 enfants de 6 à 12 ans ont participé une demi-journée par semaine à des ateliers d'information et de sensibilisation. Cette action validée par l'Institut Pasteur, a été évaluée tous les trois mois, durant les trois années de sa réalisation.

Des outils pédagogiques pour les acteurs de l'éducation

Afin de mobiliser les acteurs avec des outils adaptés, la ville de Lille a acquis en 2003 douze outils pédagogiques sur l'alimentation. Plus de 300 euros ont été consacrés à l'achat de quatre jeux Nutrissimo (de l'Institut Pasteur), cinq jeux la Route des Épices, cinq mallettes pédagogiques Léo et la Terre, et de l'exposition « Nourrir les Hommes ». Ces outils ont été mis à disposition de structures d'éducation et d'animation mais aussi de partenaires associatifs qui souhaitaient monter un projet d'éducation ou de sensibilisation sur l'alimentation avec des enfants (Maison de quartier des Bois-Blancs, Espace éducatif Littré de Vauban-Esquermes, Centre social Mosaïque de Fives).

▸ Lille, ville nature (2005-2006)

« Les Villes dévorent les ressources naturelles et déversent déchets et pollution. L'homme urbain a perdu le contact avec les grands cycles de renouvellement de la nature : l'eau et l'énergie qu'il consomme, les matières qu'il utilise, tout cela lui vient d'ailleurs et repart sans qu'il sache où ». Fort de ce constat, Lille s'est engagée en 2005 dans une nouvelle campagne intitulée : « Lille, ville nature », pilotée par le service des Parcs et jardins de la mairie de Lille et la direction du développement durable et de l'environnement. Cette campagne d'information, de sensibilisation et d'incitation à l'action s'inscrit dans le Schéma de développement des espaces verts de l'Agenda 21.

Tout en suivant l'objectif principal des deux éditions précédentes : faire la démonstration du développement durable en menant des campagnes de sensibilisation et d'actions sur un enjeu majeur du développement durable, « Lille, ville nature » développe ses propres buts liés bien sûr à la nature et aux espaces verts de la Ville.

Cette campagne annonce trois objectifs principaux. Pour promouvoir un environnement urbain durable et un environnement renouvelé, la campagne prévoit de valoriser le patrimoine vert de la Ville. En ce qui concerne le deuxième objectif, préserver et économiser pour une approche écologique de la ville, le comité de pilotage a créé un axe pour développer une gestion écologique de la Ville. Enfin, le troisième objectif prévoit de partager pour une approche solidaire, en créant un Droit à la ville et à la nature pour tous. La ville de Lille implique directement et concrètement tous les acteurs de la ville depuis l'agent ou le technicien municipal, jusqu'au particulier. Pour cela elle prévoit aussi l'engagement d'une réflexion sur la capacité de la ville à assurer un développement harmonieux et la mobilisation des partenaires locaux dans l'engagement d'un « nouvel art de vivre ».

De nombreuses actions, impliquant autant les adultes que les enfants, les particuliers que les agents municipaux, ont été mises en place pour répondre aux objectifs de cette campagne. Pour réunir les Lillois et les agents de la ville, des colloques ont été organisés sur des thèmes comme « du rêve écologique à la ville durable » et « ville dense ou étalée », ainsi que des réunions de concertation pour la création de 7 jardins. Les habitants ont donc été impliqués dans cette campagne directement et ont pu participer à l'élaboration de projets. Quant aux enfants, ils ont été sensibilisés à la démarche par des interventions pédagogiques dans le milieu scolaire et par des sorties en famille au parc de Olhain.

L'opération Naturalille

Naturalille est une opération menée conjointement par la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités et la ville de Lille. Elle consiste à accompagner des porteurs de projets dans leurs actions en faveur de la nature en ville et de l'éco-citoyenneté : promenades nature, sensibilisation, aménagements des sites… Un comité de pilotage et un soutien logistique mis sur pied en partenariat avec Lille, choisit parmi les propositions soumises et accompagne leur réalisation. Le parrainage « Naturalille » propose un soutien adapté à la demande des associations : aide à la recherche des partenaires, recherche de financement, montage de dossiers. Maître d'ouvrage de Naturalille, la municipalité en a confié la maîtrise d'œuvre à un organisme d'animation de la Maison de la Nature et de l'Environnement (OGLANEL). Depuis juin 1997, une dizaine d'initiatives a été parrainée, parmi elles : la campagne « Nos Jardins Naturels » (Chantier Nature), « les jardins communautaires des meuniers » (Les Amis du Jardin des Olieux), HLM Nature (Environnement et Développement Alternatif, EDA). La démarche a été dupliquée dans plusieurs collectivités.
Un réseau régional Naturenville s'est constitué avec des partenaires associatifs et institutionnels :

www.mnelille.org/rubrique.php3?id_rubrique=18

http://utan.lille.free.fr/NATURALILLE.htm

Préserver le poumon vert de la ville par une gestion écologique

La ville de Lille entreprend une véritable démarche de gestion écologique du parc de la Citadelle, poumon vert local et riche en biodiversité. De nombreux partenariats avec les associations naturalistes de la ville ont permis d'améliorer la connaissance de la biodiversité de ce bois (inventaire des oiseaux et des chauves-souris). Une démarche de préservation de la faune et de la flore a pu être amorcée en conséquence : réflexion sur la pollution lumineuse, reconstitution de la strate arbustive propice à la faune, poursuite de la plantation de plantes nectarifères le long de la cunette, conservation du bois mort… La Ville élabore actuellement, en collaboration avec les associations, une charte de la gestion écologique de la Citadelle, plan d'actions des opérations d'aménagement pour les années à venir, qui permettra aux lillois d'adopter des pratiques plus écologiques.

3 . Les Agenda 21 scolaires

Sensibiliser les jeunes au développement durable pour les amener à s'engager concrètement fait partie de l'Agenda 21 de Lille. Avec le Conseil municipal d'enfants, de nombreuses idées et projets sont proposés sur le thème du développement durable et mis en œuvre. Parmi les projets de l'Agenda 21 lillois, près de la moitié prennent en compte les enfants et touchent aussi bien :

- la solidarité (éducation à l'alimentation dans les écoles et dans les structures péri et extra scolaires, sensibilisation à la solidarité internationale) ;
- la sensibilisation à la nature, aux déplacements (Pédibus et vélo), à la propreté (campagne de nettoyage « Nettoyons la nature », tri sélectif, collecte des piles) et à la qualité de l'air (parcours de sensibilisation sur la qualité de l'air) ;
- l'implication des enfants dans les campagnes d'année (réalisation d'un livret écocitoyen, livret de l'eau, sorties, animations diverses et projets avec les écoles et les centres de loisirs, création de jeux et ateliers pédagogiques sur l'équilibre alimentaire).

La distribution de fruits de saison dans les écoles a d'autre part permis de sensibiliser plus de 8 000 enfants, et leurs parents, à l'équilibre nutritionnel. Le renforcement du bio dans la restauration scolaire, ainsi que les Pédibus qui sont expérimentés dans plusieurs écoles sont des exemples concrets de réalisation.

Pour aller plus loin, la ville de Lille, avec le service « Enfance et Éducation » et la direction du développement durable, accompagne le déploiement des Agenda 21 scolaires dans les établissements primaires. Cette initiative permet de mobiliser les acteurs d'un même lieu de vie pour faciliter l'apprentissage de nouveaux modes de décision, de responsabilité et de solidarité et d'ouvrir les enfants à une citoyenneté active et participative sur les thèmes liés au développement durable. Des Agenda 21 scolaires ont ainsi été mis en place à l'école Wagner, l'école Diderot, et l'école Moulin Pergaud et une démarche commune à l'ensemble des écoles de Wazemmes est en cours. La direction « Développement durable et environnement » (DDE) de Lille les accompagne dans cette mise en œuvre. Les partenaires externes de la démarche sont l'Éducation nationale et les parents d'élèves (ainsi que la gendarmerie, pour une des écoles). Une concertation a rassemblé, la direction enfance de la ville, la direction DDE, les élus et les écoles, pour la démarche des écoles de Wazemmes ; pour les autres établissements, elle a rassemblé la direction développement durable, la direction de l'enseignement, les élus, les professeurs, l'Éducation nationale, les parents d'élèves et les associations.

Les écoles de Wazemmes se lancent dans la démarche Agenda 21 scolaire

Toutes les écoles de Wazemmes, publiques et privées, ont répondu à l'appel afin de mettre en place une démarche d'Agenda 21 scolaire commune. Elles sont au stade de la mobilisation de la communauté éducative et des partenaires autour de l'Agenda 21. Une réunion tous les deux mois a lieu sur les thématiques de développement durable (eau, énergie, nature…) et sur les temps scolaires et extra-scolaires des enfants. Une présentation du projet Agenda 21 a été réalisée pour les partenaires associatifs du quartier. Le projet de collège Haute Qualité Environnementale, actuellement en construction sur Wazemmes, a été présenté aux enfants afin de leur donner des explications pédagogiques et leur montrer la cohérence entre les projets (ce projet sera suivi dans son évolution par l'association Montevidéo qui réalisera un reportage pendant toute la durée du chantier). Financièrement, cette démarche a bénéficié des subventions du conseil de quartier, de la ville de Lille et celles obtenues dans le cadre d'un appel à projet.

Dans le cadre de son Agenda 21, la ville de Lille a co-construit la plupart de ses projets avec ses habitants et a ainsi diffusé une vraie culture partagée du développement durable pour les aider à devenir des citoyens responsables. Des nouvelles perspectives sont lancées sur les achats responsables, la mise en place d'éco-quartier avec la création d'un pôle Habitat Durable (centre de ressource de développement urbain durable pour le public), un plan Climat territorial, le développement du micro-crédit… Ces projets seront de plus en plus concertés afin de développer « le vivre ensemble » et d'être à l'écoute des publics actuellement sous représentés dans les concertations (jeunes, étudiants, publics modestes, syndicats…).

Avec sa nouvelle campagne « Agir ensemble pour une ville durable et solidaire », la municipalité veut donner l'envie de participer à cette mutation qui fait émerger de nouvelles façons de se comporter collectivement et individuellement pour contribuer au mieux être de chacun.

L'École Quinet-Rollin, école pilote de la démarche Agenda 21 scolaire

Le projet d'Agenda 21 scolaire pour l'école de Quinet-Rollin est né de la volonté politique de la ville de mettre en cohérence le projet éducatif global et l'Agenda 21 lillois, et de l'initiative de l'établissement de répondre à la proposition de la ville. Une première réunion a permis de présenter les actions de la Ville en matière de développement durable et de mettre l'administration de l'école en relation avec les partenaires potentiels. L'objectif est d'alimenter l'action pédagogique de la communauté scolaire et de s'appuyer sur des réalisations concrètes au sein de l'établissement. Dès juillet 2006, la directrice a réuni les enseignants pour inscrire le développement durable dans le projet éducatif 2005-2006. Le programme d'action de l'Agenda 21 a été rédigé au cours de l'année 2005-2006, et un comité de pilotage mis en place. L'espace éducatif et l'équipe enseignante rédigent un projet sur le tri sélectif en partenariat avec l'association lilloise Ethik. Le projet se concrétise sous forme d'ateliers volontaires le samedi matin. Un des objectifs des ateliers volontaires est de faire des élèves présents le relais de l'information auprès du reste de la classe. Des containers de tri ont été installés dans la cour de l'école et décorés par les enfants. Des panneaux d'exposition ont été préparés par les élèves participants et affichés au sein de l'école du 13 au 22 juin 2006. La démarche se réalise en partenariat avec l'espace éducatif Quinet-Rollin et l'association Ethik. Son financement a été possible grâce à la coopérative de l'école, au réseau d'éducation prioritaire et à la ville de Lille, qui finance l'association Ethik pour effectuer des formations à l'école Quinet Rollin et à l'espace éducatif.

Conclusion

Le développement durable offre une plus-value exceptionnelle à l'action publique locale, en ouvrant les mannes d'une coopération riche de sens avec le citoyen, et ce, à tous les temps de la vie et du quotidien. Avec l'éducation au développement durable, la collectivité investit un champ d'intervention novateur, à l'articulation entre l'exercice quotidien de la citoyenneté et l'investissement dans un futur qui doit être nourri d'autres horizons que la peur ou le désenchantement.

En France plus que jamais, les conditions sont réunies pour permettre aux collectivités de remplir pleinement cette mission : des collectivités aux compétences renforcées et de plus en plus acquises à l'innovation environnementale et sociale ; des technologies d'information et de communication performantes ; une opinion vigilante et prête à s'engager ; un tissu associatif professionnalisé et convaincu de l'efficacité des partenariats locaux ; des jeunes générations acquises à un développement moins prédateur, sous réserve que la collectivité montre elle-même l'exemple.

Dans un siècle où l'accès à la connaissance est un facteur croissant d'intégration sociale et professionnelle, l'éducation au développement durable incarne aussi l'espoir d'une communauté rassemblée, du mieux vivre ensemble.

POUR EN SAVOIR PLUS

Annexe 1 : Zoom sur la Convention Aarhus

Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

La Convention Aarhus est la première convention internationale affirmant les droits d'information, de participation et de recours juridique du public. Élaborée par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (www.unece.org), la Convention d'Aarhus a été signée le 25 juin 1998 par 39 états dans la ville d'Aarhus au Danemark. Elle est entrée en vigueur le 6 octobre 2002 en France. Elle vise à garantir :

- la mise à disposition de toute information en matière d'environnement.
- la participation du public concerné, très en amont du processus décisionnel contrairement à l'enquête publique, dans le cadre par exemple de conseils de quartiers, d'association d'habitants, de référendums locaux, de concertation …
- l'accessibilité, tant financière (procédures gratuites ou peu onéreuses) qu'opérationnelle (ouverture au grand public, lisibilité des textes, assistance au public…), la rapidité et l'effectivité des recours.

Extraits de la Convention

Article 1 - Objet
Afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque Partie garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente Convention.

Article 2

2. Chaque Partie tâche de faire en sorte que les fonctionnaires et les autorités aident le public et lui donnent des conseils pour lui permettre d'avoir accès à l'information, de participer plus facilement au processus décisionnel et de saisir la justice en matière d'environnement.

3. Chaque Partie favorise l'éducation écologique du public et sensibilise celui-ci aux problèmes environnementaux afin notamment qu'il sache comment procéder pour avoir accès à l'information, participer au processus décisionnel et saisir la justice en matière d'environnement.

Annexe 2 : La Charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Préambule
Sur tous les projets qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement des collectivités, à la préservation de l'environnement, la concertation est devenue nécessaire. Le besoin de concertation est un phénomène de société. La concertation constitue un enrichissement de la démocratie représentative par une démocratie plus participative et induit un changement des mentalités et des comportements. Ce changement de comportement découle également d'une prise de conscience des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage.

La concertation, proposée par la présente charte, doit permettre d'améliorer significativement la participation du public à la conception des projets, y compris lorsque celle-ci est déjà prescrite par des dispositions législatives et réglementaires. Ainsi, avant même la mise en œuvre des obligations réglementaires, le champ demeure libre pour initier une concertation qui procède d'une volonté délibérée des divers partenaires. La présente charte vise à exposer des règles simples pour réussir la concertation. Les principes et recommandations énoncés ci-après ne sauraient se substituer au respect des procédures existantes et, notamment, à l'enquête publique régie par la loi du 12 juillet 1983, mais visent à en faciliter la mise en œuvre.

La charte de la concertation a pour objectif :

1. de promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat ;

2. d'améliorer le contenu des projets et faciliter leur réalisation en y associant, dès l'origine, aux côtés du maître d'ouvrage, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés ;

3. de fournir aux différents partenaires les éléments d'un code de bonne conduite définissant l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement.

Les signataires de la présente charte s'engagent à en respecter les principes dans un esprit d'ouverture et d'écoute.

Article 1 : La concertation commence à l'amont du projet
La démarche de concertation doit commencer lorsqu'un projet est envisagé, sans qu'une décision formalisée soit nécessaire. Si un projet s'inscrit dans une logique d'ensemble, définie dans un schéma, un plan ou un programme, ce document doit également faire l'objet d'une concertation. Toutefois, cette dernière ne saurait limiter la concertation menée autour d'un projet ultérieur à un simple examen de ses modalités d'exécution.

Article 2 : La concertation est aussi large que possible
La concertation doit associer tous ceux qui veulent y participer, notamment élus, associations et particuliers...
Elle ne se limite pas à la population riveraine du projet, mais s'étend à l'ensemble des populations concernées par ses impacts. Elle doit être menée de façon à susciter la participation la plus active possible.

Article 3 : La concertation est mise en œuvre par les pouvoirs publics
La mise en œuvre de la concertation procède d'une volonté politique. Il incombe donc aux pouvoirs publics (élus, administrations) de veiller à sa mise en œuvre. Lorsque le maître d'ouvrage n'est pas une autorité publique, il lui faut alors tenir l'autorité compétente informée de son projet et définir avec celle-ci les modalités de la concertation.

Article 4 : La concertation exige la transparence
Toutes les informations doivent être données aux partenaires de la concertation. Elles portent sur l'opportunité du projet, les options envisagées, les choix techniques et les sites susceptibles d'être concernés. Il convient d'indiquer, dès le début de la concertation, les étapes du processus décisionnel afin que le public sache à quel moment et par qui les décisions sont prises. L'information est complète, accessible aux non spécialistes, permanente et contradictoire. Des possibilités d'expression sont mises à disposition des intéressés et, notamment, des associations. Il faut également que les documents qui ne font pas l'objet d'une large diffusion soient mis à disposition pour permettre une consultation et une utilisation efficace par les intéressés.

Article 5 : La concertation favorise la participation
La concertation a, notamment, pour objet :
- de favoriser le débat ;
- d'échanger les arguments et de rapprocher les points de vue ;
- de favoriser la cohésion sociale ;
- d'améliorer les projets ou de faire émerger de nouvelles propositions.

Le maître d'ouvrage énonce, tout d'abord, les alternatives et les variantes qu'il a lui-même étudiées et les raisons pour lesquelles il a rejeté certaines d'entre elles. Le maître d'ouvrage réserve un accueil favorable aux demandes d'études complémentaires, dès lors qu'elles posent des questions pertinentes et s'engage, le cas échéant, à procéder à l'étude des solutions alternatives et des variantes.

Article 6 : La concertation s'organise autour de temps forts
La concertation est un processus qui se poursuit jusqu'à la réalisation effective du projet et même au delà si nécessaire. Il est souhaitable que les partenaires de la concertation se mettent d'accord sur un cheminement, marqué par des étapes ou des temps forts, chacun donnant lieu à un rapport intermédiaire.

1ère phase : examen de l'opportunité du projet
- contexte global, enjeux socio-économiques ;
- options envisagées, choix technologiques, techniques, économiques ;
- conséquences prévisibles de l'opération sur l'environnement, sur l'économie et sur le mode de vie ;
- bilan coût-avantage.

2ème phase : définition du projet
- examen des variantes ;
- demandes d'études complémentaires ;
- recherche d'éventuelles mesures compensatoires et de garanties de fonctionnement.

3ème phase : réalisation du projet
- mise au point du projet ;
- suivi de la réalisation ;
- suivi des engagements du maître d'ouvrage.

Article 7 : La concertation nécessite souvent la présence d'un garant
Lorsque la présence d'un garant de la concertation se révèle opportune, sa désignation procède d'un consensus aussi large que possible. Le garant de la concertation est impartial et ne prend pas parti sur le fond du dossier. Il est désigné parmi des personnalités possédant des qualités intrinsèques : sens de l'intérêt général, éthique de l'indépendance, aptitude à la communication et à l'écoute. Il suit toutes les phases de la concertation et veille à la rédaction des rapports intermédiaires. Il rédige sa propre évaluation sur la manière dont la concertation a été menée.

Article 8 : La concertation est financée par le maître d'ouvrage
Ce coût comprend l'éventuelle indemnisation du garant. Il inclut également les frais engendrés par la mise à disposition des études, l'organisation de réunions publiques, l'information, le financement d'éventuelles contre-expertises ou d'études de variantes.

Article 9 : La concertation fait l'objet de bilans
Le rapport intermédiaire établi par le maître d'ouvrage à l'issue de la phase de définition du projet et, le cas échéant, l'évaluation de la concertation établie par le garant constituent le bilan de la concertation. Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique, lorsqu'une telle enquête est prescrite. À l'issue de la phase de réalisation du projet, le maître d'ouvrage établit un bilan définitif, qui fait l'objet d'une large diffusion.

www.debatpublic.fr/docs/pdf/Charte_concertation_MATE.pdf

Annexe 3 : Sélection d'Agenda 21

En France

Sites ressources

Ministère de l'écologie et du développement durable sur les Agenda 21 locaux : www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=422

Portail des Agenda 21 en France animé par le Comité 21 : www.agenda21france.org

Régions

Midi-Pyrénées :
www.midipyrenees.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=347&sX_Menu_selectedID=m2Developpement_B28BCAA6

Nord Pas-de-Calais :

Picardie : www.cr-picardie.fr/spip.php?rubrique518

Départements

Côtes d'Armor :
www.cg22.fr/index.php?id=176

Eure et Loir :
www.eure-et-loir.org/cg_jeunes/Agenda21.pdf

Essonne :
www.essonne.fr/developpement_durable/lagenda_21_departemental/

Finistère :
www.cg29.fr/article/archive/573/

Gironde :
www.cg33.fr/avotreservice_2.asp?num=73&numcat=4

Hérault :
www.cg34.fr/environnement/developpement%20durable/agenda%2021/collecte/age.html

Nord :
http://wportail.cg59.fr/conseil59/annexe/agenda21/Agenda_21_Edition_2005.pdf

Isère :
www.isere.fr/10257-agenda-21.htm

Tarn :
www.tarn.fr/index.php?id=307

Seine-et-Marne :
www.seine-et-marne.fr/front/go.do?sid=agenda_113758503904220017

Intercommunalités

CA d'Angers Loire Métropole :
www.angersloiremetropole.fr/projets_et_competences/developpement_durable/lagenda_21_dangers_loire_metropole/index.html

CA Chambéry Métropole :
www.chambery-metropole.fr/26-projets/61-projet-d-agglomeration/104-developpement-durable.html

Rennes :
www.rennes-metropole.fr/index.php?module=page&action=Display&pageref=22177&cmplang=fr

CU Brest :
http://agenda21spip.redecouverte.infini.fr/

CU Grand Lyon :
www.grandlyon.com/index.php?id=1882

CU de Lille :
www.lillemetropole.fr/index.php?p=440&art_id=

CC de Lanvollon Plouha (Côtes d'Armor) :
www.cc-lanvollon-plouha.com/developpement-durable.php

Villes

Angers :
www.angers.fr/page/p-171/art_id-909/

Auxerre :
www.auxerre.com/fr/rubriques-racines/menu-principal/votre-mairie/agenda-21.html

Beauvais :
www.beauvais.fr/pages/agenda21/agenda21.php

Besançon :
www.besancon.fr/index.php?p=500

Bourges :
www.bourges.fr/environnement/html/agenda_actions.html

Chambéry :
www.mairie-chambery.fr/index.php?module=cms&action=get&id=2004062314383346

Chatenay Malabry :
www.chatenay-malabry.fr/ville6c6.html

Clermont-Ferrand :
www.ville-clermont-ferrand.fr/vivre/environ/devdurable/agenda21.asp

Echirolles :
www.ville-echirolles.fr/dev_durable/agenda21/agenda21.html

Grand Couronne :
www.ville-grandcouronne.fr/Vivre-a-Grand-Couronne/Agenda-21genda21.html

Issy-les-Moulineaux :
www.issy.com/index.php/fr/cadre_de_vie/developpement_durable/le_developpement_durable/l_agenda_21_local_d_issy_les_moulineaux

Juvisy sur Orge :
www.mairie-juvisy.fr/savoir/pagenda21.pdf

Le Havre :
www.ville-lehavre.fr/delia-CMS/guichet_virtuel/rubrique/article_id-/topic_id-556/a

Le Sequestre :
www.lesequestre.fr/pageLibre0001025d.html

Lille :
http://ns3033.ovh.net/~lillenv/rubrique.php3?id_rubrique=10

Limoges :
www.ville-limoges.fr/Limoges/weblimog.nsf/Tous+documents/004

Nantes :
www.projets-urbains.nantes.fr/comment_ca_marche/agenda_21/accueil-f-25.htm

Paris :
www.paris.fr/portail/viewmultimediadocument?multimediadocument-id=28627

Plaisir :
www.ville-plaisir.fr/rubriques/cadre/environnement/agenda_21.cfm

Rézé :
www.mairie-reze.fr/grandsdossiers/default.asp?arid=3024

Roubaix :
www.ville-roubaix.fr/developpement-durable-art655.html

Rouen :
www.rouen.fr/environnement/agenda21

Sainte-Anne :
www.sentann.ht.st/

Saint-Denis :
www.vert-saint-denis.fr/web/26513.htm

Toulouse :
www.agenda21-toulouse.org

Valenciennes :
www.valenciennes.fr/developpement_durable/agenda21.asp

Viry-Châtillon :
www.ville-viry-chatillon.fr/citoyennete/agenda21.htm

En Europe

Sites portails

Allemagne :
www.agendaservice.de

Belgique :
www.info-durable.be/

Italie :
www.a21italy.net

Pologne :
www.mos.gov.pl/rio10/agenda21/index_eng1.html

République Tchèque :
http://ceskykras.agenda21.cz

Suisse :
www.agenda21local.ch

Turquie :
www.la21turkey.net

Catalogne :
www.gencat.net/mediamb/sosten/a21-cat.htm

Sélection d'Agenda 21 européens

Région Emilia Romagna (Italie) :
www.regione.emilia-romagna.it/agende21

Région Umbria (C.R.I.D.E.A) (Italie) :
www.cridea.it/index.php?id=4

Région des Bages :
www.ccbages.org/agenda21/presa21b.htm

Province de Rimini (Italie) :
www.provincia.rimini.it/agenda21/FramesetA21.htm

Province de Siena (Italie) :
www.agenda21.provincia.siena.it/page/home.asp

Province de Piacenza (Italie) :
www.provincia.pc.it/ops

Barcelone :
www.bcn.es/agenda21/

Brême (Allemagne) :
www.agenda21.bremen.de/modell/agenda21_eng/home.html

Burdur (Turquie) :
www.burdur-bld.gov.tr/gundembrd.html

Essaouira :
www.unesco.org/most/csiessag21.htm

Fribourg (Suisse) :
www.treffpunktfreiburg.de/

Genève (Suisse) :
http://etat.geneve.ch/diae/site/presidence-secretariat/developpement-durable/master-home.jsp

Londres :
www.london21.org/

Molfetta (Italie) :
www.lacittasostenibile.it/#

Oslo (Suède) :
www.ceroi.net/eea/reports/oslo/virkemidler/lokal_agenda_21/

Reggio Emilia (Italie) :
http://space.comune.re.it/reggiosostenibile/

Rome (italie):
www.comune.roma.it/was/wps/portal/!ut/p/_s.7_0_A/7_0_21L?menuPage=/Comune_Agenzie_e_Aziende/Dipartimenti/Dipartimento_X/Agenda_21/

Tartu (Estonie) :
www.tartu.ee/pdf/agenda_text.pdf

Toscane (Italie) :
http://news.comune.fi.it/agende21toscana/

Siena (Italie) :
www.comune.siena.it/agenda21

Sesto S. Giovanni (Italie) :
www.sestosg.net/agenda21

Annexe 4 : Calendrier des journées internationales et semaines thématiques pour les activités d'éducation au développement durable

2005-2014 : Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable

Journée internationale des femmes . . . . . 8 mars

Semaine d'éducation contre le racisme . . . . . 17-24 mars

Journée mondiale contre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance . . . . . 21 mars

Semaine d'éducation contre le racisme . . . . . 3ème ou 4e semaine de mars

Semaine de la coopération à l'école . . . . . 21-26 mars

Journée mondiale de l'eau . . . . . 22 mars

Semaine du développement durable . . . . . 1er au 7 avril

Journée mondiale de la santé . . . . . 7 avril

Jour de la Terre . . . . . 22 avril

Quinzaine du commerce équitable. . . . 1ère quinzaine de mai

Journée de l'Europe . . . . . 9 mai

Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement . . . . . 21 mai

Journée mondiale de la biodiversité . . . . . 22 mai

Journée mondiale de l'environnement . . . . . 5 juin

Journée mondiale des océans . . . . . 8 juin

Journée mondiale contre la désertification et la sécheresse . . . . . 17 juin

Journée mondiale des réfugiés. . . . . 20 juin

Journée mondiale contre la drogue . . . . . 26 juin

Journée internationale de la jeunesse. . . . . 12 août

Journée internationale pour l'alphabétisation . . 8 septembre

Semaine de la mobilité. . . . . 16 au 22 septembre

Journée du transport public . . . . . 19 septembre

Journée internationale de la paix . . . . . 21 septembre

Journée mondiale de l'habitat . . . . . 1er lundi d'octobre

Journée mondiale de la mer. . . . . 27 septembre

Journée mondiale de Habitat 3 octobre (1er lundi d'octobre)

Semaine du goût . . . . . mi-octobre

Journée mondiale de l'alimentation . . . . . 16 octobre

Journée mondiale du refus de la misère. . . . . 17 octobre

Journée mondiale des droits de l'enfant . . . . . 20 novembre

Semaine de la solidarité internationale. . . . . 3ème semaine de novembre

Journée mondiale du SIDA . . . . . 1er décembre

Journée internationale des personnes handicapées. . . . . 3 décembre

Journée des volontaires pour le développement économique et social . . . . . 5 décembre

Journée mondiale des droits de l'homme . . . . 10 décembre

Journée mondiale de la montagne . . . . . 11 décembre

Annexe 5 : Bibliographie - Sitographie en éducation au développement durable

Au niveau international

- « Éduquer pour un avenir viable », document issu de la Conférence internationale organisée par l'UNESCO à Thessalonique en 1997
- « Communiquer sur le développement durable, comment produire des campagnes publiques efficaces », PNUE et Futerra : www.uneptie.org/pc/sustain/reports/advertising/Communication_Guide/webFR.pdf
- « Éthique, la méthode (volume 6) », Edgar Morin, Le Seuil, 2004
- Rapport mondial sur le développement humain 2005, PNUD - http://hdr.undp.org, p.67
- « Éducation Pour Tous », Rapport mondial de suivi 2005 de l'UNESCO, chapitre 6
- Revue Durable, « Éducation et développement durable : le vrai chantier », décembre 2006-janvier-février 2007, n°23
- Revue Durable, « Écologie : de la sensibilisation à l'engagement », décembre-janvier 2004, n° 8.
- Liaison Énergie-Francophonie, Institut de l'énergie de l'environnement et de la francophonie, « Former et éduquer pour changer nos modes de vie », n°72, 3e trimestre 2006.
- Magazine du PNUE pour les jeunes : www.unep.org/tunza

En France

- « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable : guide méthodologique pour un Agenda 21 scolaire », Édition du Comité 21, décembre 2006
- « Atlas mondial du développement durable », co-édition Comité 21 et Autrement, 2004
- « Les contrats éducatifs locaux en 2003 », étude du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Ministère de la culture et de la communication, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, octobre 2004
- « L'éducation relative à l'environnement et au développement durable », Inspection générale de l'Éducation nationale, rapport de Gérard Bonhoure et Michel Hagnerelle - N° 2003 014, avril 2003
- « Éducation à l'environnement pour un développement durable », Les dossiers de la veille, Institut national de recherches pédagogique, cellule de veille scientifique et technologique, juillet 2004.
- « Comment les acteurs évaluent-ils leurs actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale ?, exemples de pratiques », recueil n°10, Educasol, 2006-2007
- Actes du colloque « Avancées et propositions en matière d'éducation au développement durable » de juin 2006, Comité français de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation pour le développement durable : www.decennie-france.fr/index.php?page=readActu&id_actu=53&lang=fr
- « Éducation et développement durable » , Christian Brodhag, Éléments de problématiques dans le cadre d'une consultation sur l'éducation au développement durable organisée par la Commission française du développement durable, août 1998
- Territoires, la revue de la démocratie locale, « L'éducation à l'environnement menacée par le développement durable, n° 466, cahier 2, mars 2006
- « Projet éducatif local et politique de la ville », n° 117, Les Éditions de la DIV - Service communication de la Délégation interministérielle à la Ville, juillet 2001
- « 10 propositions en faveur de l'éducation à l'environnement pour un développement durable » (CFEEDD – Collectif Français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable) : http://cfeedd.org/index.php?menu=30
- Convention d'Aarhus, Mode d'emploi, France Nature Environnement, mai 2006 : www.fne.asso.fr/PA/juridique/doc/ConventionAarhusModeEmploi.pdf
- Déclaration de collectivités territoriales pour développer la participation des jeunes, ANACEJ, 22 septembre 2000 : http://anacej.asso.fr/e_upload/pdf/declaration.pdf

- Dictionnaire du développement durable, ARMINES : Christian Brohag, Florent Breuil, Natacha Gondran, François Ossama, Édité par AFNOR, 2004.

Dans les territoires

- « Territoires et développement durable », tomes 1 et 2, Comité 21
- « Le développement durable à l'usage des collectivités locales », éditions 2004/2005/2006/2007, Dexia Éditions
- Revue d'Angers 21, « Changer nos comportements », n°6, édité par l'Observatoire européen des bonnes pratiques de la Ville d'Angers, décembre 2006
- Campagne Villes Amis des Enfants : Villes amies des enfants : www.villeamiedesenfants.fr
- Campagne Éco-école : www.eco-ecole.org
- Atlas régional du développement durable Nord-Pas-de-Calais, Région Nord-Pas-de-Calais, Éditions de l'Aube, Seuil : www.atlas.nordpasdecalais.fr
- Exposition le progrès san dérailler de l'ARPE Midi-Pyrénées : www.arpe-mip.com/html/1-5428-Le-progres-sans-derailler.php
- Guide pour les Agendas 21 scolaires dans le Bas-Rhin : www.cg67.fr/index.asp?fic=page&id=10785
- Guide « Devenir un éco-citoyen » édité par la Communauté de communes de l'Autunois : http://avenirclimat.info/public/PDF/rdd%202005/GuideBonnesPratiques.pdf
- Guide de la Communauté de communes de Lanvollon Plouha (Côtes d'Armor) : www.cc-lanvollon-plouha.com/developpement-durable.php
- Agenda 21 junior en Eure-et-Loire : www.cg28.fr/cg_jeunes/index.htm
- Plan d'éducation au développement durable du Grand Lyon : www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/strategie/developpement_durable/Plan_education_DD_200609.pdf
- Projet éducatif local de Brest : www.pel-brest.net
- Prix Henri Verhnes de la Région Midi Pyrénées « Agissez pour le développement durable ! » : www.arpe-mip.com/html/1-5539-Actualites.php?id=24
- Programme Établissements du développement durable en Haute-Normandie : http://crdp.ac-rouen.fr/region/artsetcult/eedd/eedd_crdp.pdf?./D0185/accueil.htm
- Les TIC à Issy-les-Moulineaux : www.issy.com/index.php/fr/international/world_egov_forum
- Campagne d'information « Croire au développement durable, c'est se faire une autre idée de l'avenir » en Rhône Alpes : www.rhonealpes.fr/campagne-dd/popup.html

Textes de référence

- Plan d'action (Agenda 21) issu du sommet de Rio : www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21
- Décennie des Nations Unies pour une éducation en vue d'un développement durable (2005- 2014) : http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=27279&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- Charte d'Aalborg - Charte des villes européennes pour la durabilité : www.ecologie.gouv.fr/IMG/agenda21/textes/aalborg.htm
- Convention d'Aarhus : www.debatpublic.fr/docs/pdf/convention_aarhus.pdf
- Charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 par le Parlement et promulguée le 1er Mars 2005 par le Président de la République : www.assembleenat.fr/12/dossiers/charte_environnement.asp

Réglementation

- Loi relative à l'Administration territoriale de la République 6 février 1992 : www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/MCEBB.htm
- Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains n° 2000-1028 du 13 décembre 2000 : www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/UBEAR.htm

- Loi relative à la démocratie de proximité n° 2002-276 du 27 février 2002 : www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/MCECG.htm
- Circulaire relative à la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable n°2004 -110 du 8 juillet 2004, parue au BO n°28 du 5 juillet 2004 : www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm
- Circulaire du 29 mars 2007, parue au BO n°14 du 5 avril 2007 relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) : www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm

Quelques acteurs ressources

- UNESCO : portal.unesco.org/education/fr
- Association des Villes éducatrices : www.bcn.es/aice/adjunts/Educating-Cities-FR.pdf
- Ministère de l'écologie et du développement durable : www.ecologie.gouv.fr/
- Ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr/
- Direction générale de l'enseignement scolaire, site Eduscol : http://eduscol.education.fr/
- ADEME : www.ademe.fr
- Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable : cfeedd.org/
- Centres Permanents d'Initiative pour l'environnement : www.cpie.fr/
- IFORE : www.ifore.ecologie.gouv.fr/?arbo=formation-continue
- Institut national de recherche pédagogique : http://acces.inrp.fr/eedd
- Educ-envir.org, site internet du réseau École et nature : www.educ-envir.org
- Campus responsable : www.campusresponsables.com
- Parcs Naturels Régionaux : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/librairie/index.asp?th=36
- Pôle national de ressources en éducation à l'environnement vers un développement durable : www.ifree.asso.fr/index.php?navig=pole
- Groupes Régionaux d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement (GRAINE) : www.graine-aquitaine.org - www.grainepaca.org - www.grainemidipy.org - www.grainecentre.org - www.graine-idf.org - www.grainelr.org - www.graine-pdl.org - www.grainepc.org - www.grainepaca.org - www.graine-rhone-alpes.org
- Comité aquitain d'éducation à l'environnement : www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=239
- Collectif régional pour l'éducation à l'Environnement (CréE) de Poitou-Charentes : www.ifree.asso.fr/index.php?navig=cree
- Réseau d'éducation à l'environnement de Midi-Pyrénées : www.creemp.org
- Réseau d'éducaton à l'environnement en Bretagne : www.educ-envir.org/~reeb
- Centre Ressources Développement Durable du Nord Pas de Calais : www.cerdd.org
- Plateforme régionale de concertation pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable en Provence Alpes Côtes d'Azur : http://plateforme.grainepaca.org

Champs d'action pour l'éducation au développement durable

Alimentation et santé

- Villes-Santé : www.villes-sante.com
- Le réseau des villes EPODE : www.villesante.com/epode/index.html
- Le programme national nutrition santé (PNNS) : www.mangerbouger.fr/pro/collectivite/pourquoi/pourquoi1.php
- L'association nationale « Un plus bio » : www.unplusbio.org
- Les paniers du Val de Loire : www.lespaniersduvaldeloire.com/page.asp?idssr=9&idr=1

Biodiversité :

- Stratégie nationale sur la biodiversité : www.ecologie.gouv.fr/-Strategie-nationale-pour-la-.html
- Conseil scientifique régional du patrimoine naturel : www.oncfs.gouv.fr/events/a_la_une/2004/jo280304_1.pdf
- École de Nicolas-Hulot : www.ecole-nicolas-hulot.org
- Réseau Natura 2000 : www.natura2000.fr
- Le développement durable, pourquoi ? exposition sur la biodiversité de GoodPlanet.org : www.ledeveloppementdurable.fr
- Atlas de la biodiversité du Conseil général de Seine et Marne : http://environnement-transport.hauts-de-seine.net/portal/site/environnement/pole-amenagement-territoire/direction-environnement-urbanisme-transport/1706/150a42cdb0a98010VgnVCM100000860aa8c0RCRD.vhtml
- Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels en Ile de France : www.paris.fr/portail/viewmultimediadocument?multimediadocument-id=16115
- Campagne de l'UNAF l'abeille sentinelle de l'environnement : www.unaf-apiculture.info/
- Manifeste pour la biodiversité, ENIR Éditions, Ligue ROC pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs, mai 2005

Climat

- Réseau Action Climat France : www.rac-f.org/article.php3?id_article=507
- Énergie-Cités : www.energie-cites.org
- E-team de Heidelberg : www.heidelberg.de/servlet/PB/menu/1126001_l3/index.html
- Défi Énergie à Bruxelles : www.defi-energie.be
- Display à Bristol : www.display-campaign.org/rubrique281.html
- Campagne européenne Display : www.display-campaign.org/rubrique39.html
- Plan régional contre le réchauffement climatique en Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr/default_f.cfm?cd=1187&depth=2&dept0=1028&dept1=1187&dept2=1187&doc=5595
- Plan Énergie + à Clermont-Ferrand : www.clermont-ferrand.fr/Le-Chemin-des-energies.html
- Plan Climat de Paris : www.paris.fr/portail/viewmultimediadocument?multimediadocument-id=28663

Concertation et démocratie participative

- ADELS – Association pour la démocratie et l'éducation locale et solidaire : www.adels.org
- Carrefour local : www.carrefour-local.org
- Commission nationale du débat public : www.debatpublic.fr
- Projets d'urbanisme et la politique de la ville : www.participation-locale.fr
- Contrat de l'éco-citoyen à Bourges : www.ville-bourges.fr -> rubrique Agenda 21
- Budget participatif lycéen en Poitou-Charentes : www.democratie-participative.fr
- Plaidoyers lycéens pour le développement durable : www.cr-poitou-charentes.fr/fr/doc/10-plaidoyers.pdf
- Magazine Acteurs publics - À la Une : au cœur de la présidentielle, le printemps de la démocratie participative- février 2007 : www.acteurspublics.com/archives/numero31.php
- Revue d'Angers 21, « Développer la démocratie locale », n°4, édité par l'Observatoire européen des bonnes pratiques de la Ville d'Angers, mars 2006

Consommation et commerce équitable

- Programme Youth exchange sur la consommation responsible : www.youthxchange.net/fr/main/home.asp
- Portail d'échanges des collectivités sur la commande publique et le développement durable : www.achatsrepsonsables.com

- Portail de la consommation : www.actionconsommation.org
- Collectif « De l'éthique sur l'étiquette » : www.ethique-sur-etiquette.org
- Artisans du monde : www.artisansdumonde.org/docs/plaquetteCollectiviteCeAssoADM20042005.pdf
- Réseau citoyen pour la consommation durable : www.vraiment-durable.org
- Campagne « Changerais tu ? Consommation, environnement, économies d'énergie, mode de voie de la ville de Venise » : www.cambieresti.net/09/II_progetto_1.html
- Livret sur Comment consommer responsable dans le Canton de Genève : http://etat.geneve.ch/dt/site/presidence-secretariat/developpement-durable/master-content.jsp?pubId=5588&nodeId=2210&componentId=kmelia218
- Charte de la participation citoyenne d'Echirolles : www.ville-echirolles.fr/article1887.html
- Campagne sur léco-consommation à Angers Loire Métropole : www.angersloiremetropole.fr/actu/actualite_detail/article/moins-de-dechets-cest-plus-davenir-1/index.html?tx_ttnews%5BbackPid%5D=6286&cHash=efb3a5bc6c

Coopération internationale

- Orcades : www.orcades.org
- Solidarité laïque : www.solidarite-laique.asso.fr
- Ritimo : www.ritimo.org/
- Unis-Cités : www.unis-cite.org/volontaires/1php
- UNICEF : www.unicef.asso.fr
- Action Solidarité Tiers-monde : www.astm.lu
- Cités Unies de France (CUF) : www.cites-unies-france.org/html/bibliotheque/pdf/SSI_CT_4pages_2006_CUF.pdf
- Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable : www.comite21.org/cites21/charte_cooperation_decentralisee/charte_cooperation_decentralisee.pdf
- Campagne Via le monde - coopérer et cultiver la paix du Conseil général de Seine-Saint-Denis : www.vialemonde93.net/index.php

Déchets

- Le compostage dans l'Essonne : www.essonne.fr/les_aides/environnement/dechets/aide_pour_lincitation_au_developpement_du_compostage_individuel_ou_de_proximite/?type=123
- Guide sur la réduction des déchets en Essonne : www.essonne.fr/environnement/actualites/visualiser/dechets_la_parole_et_le_geste/
- Charte de l'éco-citoyen pour la réduction des déchets : ww.ville-plaisir.fr/rubriques/cadre/environnement/dechets.cfm
- Campagne « Achetez malin, c'est jeter moins » de Lille et la CLCV : www.minidechets.org/indexj.htm
- Campagne « À Toulouse, trions pour la planète » : www.agenda21-toulouse.org/?2007/04/18/173-trions-pour-la-planete

Eau

- Loi Oudin relative à la coopération pour l'eau et l'assainissement (27 janvier 2005) : www.assemblee-nationale.fr/12/ta/ta0375.asp
- Agences de l'eau : www.lesagencesdeleau.fr/
- Syndicat des Eaux d'Ile de France : www.sedif.com
- Campagne Pavillon Bleu d'Europe : www.pavillonbleu.org
- « Chemins de l'eau » à Ambarès et Lagrave : www.ville-ambaresetlagrave.fr/ambares.php?pg=articles&m=actu&show=urban_272
- Parlement des jeunes pour l'eau : www.eau-artois-picardie.fr/rubrique.php3?id_rubrique=403
- Économies d'eau dans les lycées bretons : www.region-bretagne.fr/CRB/Public/rubriques_thematique/agir_pour_lenvironn/gagner_la_bataille_d/economisons_leau

- Campagne « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » de la Communauté d'agglomération de Rennes : www.rennes-metropole.fr/sortir/jardiner-c-est-facile/conseils-jardinage-jardiner-naturel-rennes-metropole.html
- Charte des Collégiens pour l'eau en Val de Marne : www.festival-oh.org/fest/Charte-eau.pdf

Solidarité locale

- Emmaüs France : www.emmaus-france.org
- ATD Quart monde : www.atd-quartmonde.asso.org
- Villes contre la pauvreté : www.vup-ucp/fonds.htm
- Coalition française, « 2005 : plus d'excuses! » : www.2005plusdexcuses.org
- Atlas social régional de Provence Alpes Côte d'Azur : www.dros-paca.org
- Plan régional pour la jeunesse du Conseil régional Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr/default_f.cfm?dept0=1033&cd=1033&depth=1

Annexe 6 : INDEX

Académies

Académie d'Amiens 62
Académie de Grenoble 19, 57
Académie de Lille 57, 62
Académie de Lyon 19, 57, 65
Académie d'Orléans-Tours 40
Académie de Rouen 19, 44, 57

Associations internationales

Amnesty International 25, 41, 45, 55
Association internationale des Villes Éducatrices 57, 104
Énergies-Cités 72
Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (FEEE) 20, 45, 64
UNICEF 24, 41, 45, 55, 56, 82, 87
WWF 14, 41, 45, 48, 53, 55, 63, 66, 73, 76

Associations nationales

Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) 64, 66
Amis du Festival du Vent 54
Association Science Technologie Société (ASTS) 45
Association des Maires de France (AMF) 24, 56, 73
Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA) 85,86
Artisans du Monde 69, 106
ATD Quart monde 79, 107
Centres d'entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) 45, 67
Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) 19, 40, 45, 46, 62, 63
Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (CRISLA) 45
Cités Unies - France 69, 80
Collectif « De l'éthique sur l'étiquette » 67
Collectif français d'Éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) 15, 30, 41, 47
Comité 21 ..... 1, 3, 9, 10, 12, 18, 19, 21, ... 22, 28, 31, 35, 36, 37, 38 ,39 , ... 40, 41, 43, 45, 47, 48, 49, 51
Consommation, Logement, Cadre de vie (CLCV) 45, 63, 90
Coordination Italienne des Agenda 21 Locaux 53
Droit au logement 78, 79
École de Nicolas Hulot 76
École & Nature 19, 45
Éco-maires 90
Educasol 39
Emmaüs France 23, 78, 79
Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) 50
Fondation Nicolas Hulot pour l'Homme et la Nature 45
Francas 45
France Nature Environnement (FNE) 41, 45, 63
Futerra 28
Good Planet.org 42, 77
GRAINE 19, 45, 46
Graines de changement 55
Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural 81
Institut Pasteur 91
Jardins de Cocagne 64, 66
Kling Klang 90
Léo Lagrange 45
Ligue de l'Enseignement 19, 45, 82
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) 45
ORCADES 45, 82
Réseau Action Climat - France 66, 73
RITIMO 81, 82
Solidarité Laïque 41, 45, 82
Un Plus Bio (association nationale) 65
Unicef France 56, 82
Union nationale de l'Apiculture française (UNAF) 76
Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCPIE) 45
Unis-cités 25
Vivacités 45
Vraiment Durable (Mouvement) 69
WWF France 41, 14, 55

Associations locales

Centre d'entraînement aux Méthodes
d'Éducation Active (CEMEA) du Limousin 67
Centre Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement (CPIE) d'Auxi le Château 62
CERAPCOOP (Auvergne) 82
CPIE Tarn 19
CPIE (Union régionale) de Rhône-Alpes 63
Cohérence pour un développement
durable en Bretagne 45
Ethik (Lille) 93
Éveil en Ile-de-France 45
GRAINE de la région Centre 70
GRAINE PACA 46
Horizons Solidaires (Normandie) 83
Institut de formation en recherche sur l'éducation
à l'environnement, (IFREE) en Poitou-Charentes 45
IRCOD (Alsace) 83
Lianes Coopération (Nord) 83
Maqâm (Lille) 80
MEDCOOP (PACA) 83
Montevidéo (Lille) 92
Panamako (Paris-Bamako) 81
Paysans Bio Distribution (Poitou-Charentes) 65
Val Bio Centre 64

Collectivités territoriales

Conseil régional de Bourgogne 18, 57
Conseil régional de Bretagne 45, 62
Conseil régional du Centre 40
Conseil régional de Franche-Comté 57, 83
Conseil régional de Haute-Normandie 19, 44, 57
Conseil régional Ile-de-France 75
Conseil régional de Languedoc-Roussillon 76
Conseil régional Midi-Pyrénées 13, 19
Conseil régional Nord Pas-de-Calais 27, 90
Conseil régional des Pays de la Loire 27
Conseil régional de Picardie 49
Conseil régional de Poitou-Charentes 17, 24, 45, 55, 56
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 46, 63, 78
Conseil régional Rhône-Alpes 57
Assemblée territoriale de Corse 54
Conseil général du Bas-Rhin 31, 52
Conseil général des Côtes d'Armor 41
Conseil général d'Eure et Loir 11, 25
Conseil général de l'Essonne 11, 54, 67
Conseil général de la Gironde 44
Conseil général du Haut-Rhin 57
Conseil général des Hauts-de-Seine 75
Conseil général de l'Isère 52,73
Conseil général du Nord 38, 44, 57
Conseil général du Pas-de-Calais 57, 76
Conseil général des Pyrénées Orientales 76
Conseil général du Tarn 15, 19
Conseil général de Seine-et-Marne 18, 75
Conseil général de Seine Maritime 19, 57
Conseil général de Seine Saint-Denis 48, 81
Conseil général du Val de Marne 24, 61
Conseil général des Yvelines 49

Communauté urbaine de Brest 38
Communauté urbaine de Dunkerque 72
Communauté urbaine du Grand Lyon 35, 37, 58, 65
Communauté urbaine du Grand Nancy 24
Communauté urbaine de Lille Métropole 46, 86, 90
Communauté d'agglomération
d'Angers Loire Métropole 27, 68
Communauté d'agglomération du Grand Besançon 12
Communauté d'agglomération du Pays Roannais 65
Communauté d'agglomération
de Rennes Métropole 56, 62
Communauté de communes
de Lanvollon Plouha (Côtes d'Armor) 41
Communauté de communes de l'Autunois 10, 41
Commune d'Angers 17, 27
Commune d'Asnières sur Seine 65
Commune d'Auxerre 49
Commune d'Echirolles 21, 22, 24
Commune de Beauvais 29, 65
Commune de Besançon 12, 14, 56, 76, 81
Commune de Bethune 91
Commune de Bézier 65
Commune de Bourges 54
Commune de Brest 38
Commune de Canteleu 19, 57
Commune de Chatenay Malabry 24
Commune de Chelles 24
Commune de Clermond Ferrand 54
Commune d'Evreux 65

Commune de Grand Couronne, ...57
Commune du Havre 53
Commune de Hellemmes 86
Commune d'Issy-les-Moulineaux, ...49
Commune de Juvisy sur Orge 24
Commune Le Sequestre 15
Commune de Lille 1, 11, 15, 25, 46, 48, 57, 62, 68, 80, 85, 86
Commune de Limoges 38, 67
Commune de Lomme 89
Commune de Lyon 57, 79
Commune de Marseille 20, 71
Commune de Martigues 76
Commune de Meyzieu 65
Commune de Mulhouse 88
Commune de Nantes 76
Commune de Paris 14, 44, 55, 71, 73, 79
Commune de Parthenay 50
Commune de Plaisir 24
Commune de Rennes 50, 51, 53, 56, 57, 62
Commune de Rézé 12
Commune de Roubaix 62, 65
Commune de Rouen 19, 44
Commune de Royan 65
Commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux 55
Commune de Saint-Jean 65
Commune de Sainte-Anne de la Martinique 18
Commune de Saint-Denis 8
Commune de Thiers 65
Commune de Toulouse 51, 55
Commune de Valenciennes 27, 50
Commune de Vesdun 75
Commune de Viry-Châtillon 24
Commune de Vitré 65

Collectivités dans le monde

Province de Venise (Italie) 53

Intercommunalité d'Ipalle (Belgique) 46
Intercommunalité d'Intersud (Belgique) 46

Canton de Genève (Suisse) 68
Commune de Bamako (Mali) 79
Commune de Barcelone (Espagne) 50, 57
Commune de Bristol (Angleterre) 72
Commune de Bruxelles (Belgique) 55, 66
Commune de Friboug (Allemagne) 88
Commune d'Heidelberg (Allemagne) 52
Commune du Mestre (Italie) 53
Commune de Oujda (Maroc) 80
Commune de Saint Louis du Sénégal 86
Commune de Venise (Italie) 53
Commune de Vienne (Autriche) 65
Municipalité de Calgary (Canada) 79
Municipalité d'Halifax (Canada) 79
Municipalité d'Ottawa (Canada) 79

Entreprises, fondations d'entreprises et organismes privés

ACTV(Italie) 53
Agora Vox 50
C & S Conseils 21
Coop (Italie) 53
Crédit coopératif de la Région Centre 64
DSA Environnement 57
Éco-Emballages 20
Enel (Italie) 53
IFOP 9
IPSOS 55
Italgas (Italie) 53
LH2 ....48, 69
Lyonnaise des Eaux 62
Nice TV 51
SFR 50
Télé Lyon Métropole 51

Établissements scolaires et centres de formation

École Diderot (Lille) 92
École Moulin Pergaud (Lille) 92
École de Quinet-Rollin 92, 93
École Wagner (Lille) 92
Écoles de Wazemmes (Lille) 92

Collège Etouvie (Amiens) 62
Collège Jean-Baptiste Vermay (Tournan en Brie) 18
Collège Jean Moulin (Wallers) 62
Collège Jean Rostand (Le Cateau Cambrésis) 62

Collège Jules Ferry (Conty) 62
Collège Jules Ferry (Douai) 62
Collège de l'Europe (Dammartin en Goële) 18
Collège Louis Pasteur (Somain) 62
Collège Thérèse d'Avila (Lille) 62
Collège St Michel (Roubaix) 62
Collège de Villé (Bas-Rhin) 31
Collège de Woerth (Bas-Rhin) 31

Lycée agricole de Tournus 18
Lycée Victor Hugo de Poitiers 55
Lycée Bréquigny de Rennes 56

Bordeaux École de management 55
Collège des Hautes Études
du Développement Durable (CHEDD) 27
Escem 55
Escp-Eap (Paris, Londres, Madrid, Berlin, Turin) 55
Euromed 55
HEC 55
Iseam 55
Université de technologie de Troyes 55
Université de Venise (Italie) 53

Centres régionaux de documentation pédagogique 41
Centres régionaux ou départementaux de documentation
pédagogique du réseau SCEREN/CNDP 77
CNFPT 66, 82
GRETA 30, 41

Institutions

Commission européenne 44, 51
Centre régional Information Jeunesse de Bretagne 56
Direction animation, jeunesse, cultures urbaines
et lutte contre les discriminations 90
Direction Départementale des Affaires Sanitaires
et Sociales (DDASS) 78
Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
de Rhône-Alpes 19, 57
Direction régionale et départementale de l'Agriculture
et de la Forêt de Haute Normandie 57
Direction régionale de l'environnement (DIREN) 41
Direction régionale de l'environnement (DIREN)
de Haute Normandie 57
Ministère de l'Écologie et
du Développement Durable 14, 44, 48, 73, 76, 77
Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche 7, 9, 16, 21,
32, 41, 49, 57, 81, 77, 102
Ministère de la Jeunesse et des Sports 18, 43, 50, 53
Mission interministérielle de l'effet de serre 73

Organisations internationales

Action Mondiale contre la Pauvreté 79
Agence Européenne de l'Environnement 42
Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD) 42
Programme des Nations Unies
pour l'Environnement (PNUE) 14, 28, 42, 69
UNESCO 14, 62, 69
Villes Unies contre la pauvreté 79
World Resources Institute 42

Organismes publics nationaux

Agences de l'eau 45, 61, 63
ADEME, Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie 13, 15, 40, 41, 45, 48,
50, 52, 57, 61, 66, 70, 71 73, 104
Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) 78
ASSEDIC 78
Caisse d'Allocations Familiales 78
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) 78
Comité français de la Décennie des Nations Unies
pour l'éducation au développement durable 1, 58
Conseil Supérieur de la Pêche 41
Conservatoire du Littoral 41
Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations
et les Exclusions (HALDE) 48
Institut Français de l'Environnement (IFEN) 42
IUFM 45
Observatoire de l'Éducation au développement durable ..58
Office national de la Chasse et de la Faune sauvage 41
Office national des Forêts 41

Organismes publics locaux

Agence de l'eau Artois-Picardie 62, 107
Agence de l'eau Loire-Bretagne 40
Agence de l'eau Seine-Normandie 63
ADEME Haute-Normandie 57
Agence régionale pour la maîtrise de l'énergie de Haute-Normandie 57
ALCID (Pays de la Loire) 83
ARPE Midi-Pyréenées 55
Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône ...78
Caisse d'Allocations Familiales du Nord-Finistère 38
Centraider (Centre) 83
Centre de promotion familiale de Noisy le Grand 79
Centre régional de ressources génétiques des espaces naturels (Nord-Pas-de-Calais) 76
Centre social Lazare Garreau (Lille) 80
Centre Gaïa d'éducation au développement durable 86
CERCOOP 83
Comité d'acteurs (Lille) 87

Commission Extra-municipale de l'Environnement (Lille) .87
Commissions d'Information et de Suivi (Lille) 88
Conseil Communal de Concertation (Lille) 87
Conseil municipal d'Enfants (Lille) 87, 89, 90
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel 76, 92
Conseils de quartier (Lille) 87
Forums citoyens (Lille) 87
Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente Maritime 65
Maison du vélo de Toulouse 55
Maison régionale de l'environnement et des solidarités 91
Office de l'Environnement de la Corse 54
Parcs naturels régionaux 41, 46
Parlement des Jeunes pour l'eau (Nord et Somme) 62
Syndicat des eaux d'Ile-de-France 63
RESACOOP (Rhône-Alpes) 83
Unités territoriales de Prévention et d'action social (UTPAS) 86
Via le monde (Seine-Saint-Denis) 81

Personnalités

Jean-Claude Antonini 27
Yann Arthus Bertrand 42, 71, 77
Xavier Boissarie 44
Christian Brodhag 22
Roland Cayrol 23
Condorcet 5
Jean de Legge 49
Jean-Paul Delevoye 48
Joël de Rosnay 50
Jean-Marc Dubois 51
Al Gore 71
Katia Haudidier 31
Michel Hervé 50
Stéphane Hessel 5
Yves Hirn 31
Martin Hirsch 23
Corinne Lepage 21
Edgar Morin 13
Jacques Oudin 61
Denis Pansu 50
Abbé Pierre 79
Danielle Poliautre 84, 89
Michel Ricard 58
André Santini 49
Maurice Strong 4
Jean-Pierre Trillet 45

Directeur de la publication :
Anne-Marie Sacquet

Rédaction de l'étude :
Anne-Marie Sacquet
Antoine Charlot
Christine Delhaye
Anne Lemaire

Ont participé :
Anne Barbarit
Malia Belkacem
Mariette Carles

L'équipe du Comité 21 exprime ses plus sincères remerciements aux collectivités, associations, établissements publics, entreprises adhérents ou non au Comité 21 qui ont témoigné de leurs expériences dans cette étude.

Groupe international industriel et de services, SUEZ conçoit des solutions durables et innovantes pour la gestion de services d'utilité publique en tant que partenaire des collectivités, des entreprises et des particuliers dans l'électricité, le gaz, les services à l'énergie, l'eau et la propreté.

Ce document a été imprimé sur un papier couché sans bois 100% recyclable et biodégradable, fabriqué et blanchi sans chlore dans des usines européennes certifiées ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement) et accréditées EMAS pour leurs performances environnementales. Les pâtes ayant servi à sa fabrication ont été obtenues à partir d'arbres provenant de forêts européennes certifiées PEFC, gage d'une gestion forestière durable. Le papier a obtenu le certificat ISEGA de conformité alimentaire et ne contient pas de métaux lourds (taux inférieur à 100 ppm).

16, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris France
Tél. +33 (0)1 40 06 64 00
Fax +33 (0)1 40 06 64 44
www.suez.com

132, rue de Rivoli
75001 Paris France
Tél. +33 (0)1 55 34 75 21
Fax. +33 (0)1 55 34 75 20
comite21@comite21.org
www.comite21.org
www.agenda21france.org

Création : Sogoa - Crédit photos : Corbis © 09/2007